

Essai

LES MEILLEURS AIR FRYERS

Cuisson, usage,
programmes...



Essai



ANTIRIDES

Quel sérum
agit vraiment

Pratique



Tri sélectif

Les solutions
à vos casse-têtes

Enquête

Des nanoparticules
partout dans
nos assiettes

Miele, Bosch, Electrolux... LES MARQUES LES PLUS FIABLES



7 FAMILLES D'ÉLECTROMÉNAGER
Étude Notre palmarès des appareils
qui durent et peuvent être réparés



QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).

INC

INSTITUT NATIONAL
DE LA CONSOMMATION

NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, les juristes et les économistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.

Dans les coulisses de 60



Air fryers : la chaleur monte !

1 Afin de nous assurer de l'absence de risque de brûlure, les températures de surface et des sorties d'air des air fryers de notre essai sont contrôlées par caméra thermique. 2 et 3 Place ensuite à quatre tests culinaires, dont la cuisson de frites fraîches et surgelées. 4 Vérification de la bonne gestion des températures par le thermostat de l'air fryer. Trois thermocouples viennent contrôler le respect des températures demandées et leur stabilité.



RETROUVEZ-NOUS en podcast dans *Grand bien vous fasse !* du 13 février sur France Inter. Ali Rebeihi recevait notre journaliste Lionel Maugain pour évoquer le succès des enseignes de destockage à bas coût, tels Action, B&M, Normal ou Stokomani.

ON NE NOURRIT PLUS LES OISEAUX !

Vous avez été nombreux à lire sur notre site pourquoi il ne faut pas nourrir les oiseaux à l'arrivée du printemps. Déjà, parce que les lipides des graines et des boules de graisse ne sont pas adaptés aux futurs poussins qui doivent exclusivement être nourris de protéines. Cela peut aussi favoriser certaines espèces et transmettre des maladies. À retrouver sur 60millions-mag.com





SYLVIE METZELDARD
Rédactrice en chef

Fiabilité : du ressenti à la réalité...

L'obsolescence de nos appareils ménagers n'est pas une fatalité. On peut agir. Comment ? En choisissant des produits fiables sur la durée – donc présentant un risque de pannes moindre, et avec des fabricants offrant aussi la possibilité de disposer longtemps de pièces détachées si un pépin survient.

Aussi, pour vous aider à choisir parmi les marques les plus solides, nous vous présentons cette nouvelle étude articulée autour de sept assistants quasi indispensables à notre quotidien : réfrigérateur, lave-linge,

lave-vaisselle, four encastrable, aspirateur, robot culinaire et cafetière expresso. Un jeu des sept familles où les grands noms ne sont pas forcément aussi bien classés que lors de nos précédents palmarès car nous avons été plus exigeants quant à la durée de vie sans panne des appareils.

Nous sommes ainsi passés de dix à douze ans pour les gros équipements. Déjà, parce que les marques n'hésitent pas à vanter la longévité de

leurs produits, ensuite parce que la réalité économique fait que la longévité est un impératif pour les ménages et il y a le poids environnemental, bien sûr. Trois bonnes raisons d'être plus sévères.

Paradoxalement, la popularité de certaines marques très convoitées a un peu tendance à nous faire oublier leurs défauts. Qu'il s'agisse des pannes survenues ou de la disponibilité très limitée des pièces détachées. C'est un peu comme avec les antirides. On a plaisir à les appliquer même si les résultats ne sont pas très probants.

Il est temps que nous cessions de regarder ce qui nous attire avec les yeux de Chimène. En matière de consommation, la réalité doit toujours peser plus lourd que le ressenti ! ●

« La popularité de certaines marques, qui restent très convoitées, a un peu tendance à nous faire oublier leurs défauts. »



RESTONS CONNECTÉS !



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



/60millions
deconsommateurs

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



@60millions

Le fil du consommateur averti.

@alerte_rappel60

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.



MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION
(Établissement public à caractère industriel et commercial)
Le Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, 92240 Malakoff
Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Directeur de la publication :
Olivier Dailly

Rédactrice en chef :
Sylvie Metzeldard

Rédacteurs en chef adjoints :
Hervé Cabibbo (mensuel)
Sophie Coisne (hors-série)
Élodie Toustou (Web)

Directrice artistique :
Emmanuelle Mondor

Secrétaire générale de la rédaction :
Martine Fédor

Rédaction :
CHEFS DE RUBRIQUE :
Patricia Chairopoulos, Fanny Guibert,
Lionel Maugain, Amine Meslem
(hors-séries), Adélaïde Robert,
Adrian de San Isidoro

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Bertrand Loiseaux et Mireille Fenwick
(premiers secrétaires de rédaction),
Cécile Demailly

MAQUETTE : Valérie Lefeuve
(première rédactrice graphiste)

RESPONSABLE PHOTO :
Céline Derœux

SITE INTERNET :
www.60millions-mag.com,
Laura Hendrikx (cheffe de rubrique),
Brigitte Glass (relations avec les internautes) redactionweb@inc60.fr

Diffusion :
William Tétré (responsable),
Gilles Taillandier (adjoint),
Valérie Proust (assistante)

Relations presse :
Anne-Juliette Reissier-Algrain,
Tél. : 01 45 66 20 35

Chef adjoint du centre d'essais comparatifs : Antoine Haentjens

Cheffe du service juridique, économique et de la documentation :
Patricia Foucher

Contact dépositaires, diffuseurs et réassort : Destination média,
Tél. : 01 56 82 12 06

Service abonnements : 60 Millions de consommateurs, CS90006,
59718 LILLE CEDEX 9. Tél. : 09 69 322 983

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS
11 numéros mensuels + Spécial Impôts :
49 € ; étranger : 62,50 €.
11 mensuels + Spécial Impôts +
7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Photogravure : Key Graphic

Impression : groupe Maury
Imprimé sur papier : Leipa Lux



Origine du papier :
Schwedt/Oder, Allemagne
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées
Certification : PEFC
Eutrophisation : 0,08 kg/tonne

Distribué par : MLP

Dépôt légal : mars 2025

Commission paritaire : 0927 K 89330

ISSN : 1267-8066

Ce numéro comporte un encart d'abonnement sur une partie du tirage.


 Carton
rouge

Livraison Chronofresh

Des colis pas toujours très frais !

Le constat

Chronofresh annonce livrer ses produits frais et surgelés le lendemain de la commande.

Le problème

Des colis, en particulier ceux dont la livraison est prévue le samedi, arrivent en retard.

La conséquence

À l'ouverture du paquet, les denrées sont dégradées voire périmées.

L'automne dernier, Gilles, qui habite en Haute-Savoie, passe une commande d'environ 80 € auprès d'une poissonnerie normande. « La livraison opérée par Chronofresh, prévue initialement le samedi, a glissé au lundi !, se souvient-il. À l'arrivée, les ailes de raie sentaient l'amonniaque : j'ai dû les laver au vinaigre avant cuisson pour les consommer. L'araignée de mer, quant à elle, ne bougeait plus du tout, alors qu'elle était censée arriver vivante. » Dans certains cas, les produits livrés par Chronofresh arrivent même périmés. « La crème fraîche commandée avait rosé et les fruits étaient impropres à la consommation, témoigne Sarah. Que des livraisons soient retardées, c'est embêtant. Mais que des produits arrivent totalement dégradés, c'est inacceptable ! Cela interroge sur le respect de la chaîne du froid par Chronofresh. »

DES DYSFONCTIONNEMENTS ISOLÉS ?

Une interrogation partagée par d'autres clients du transporteur, qu'ils soient professionnels ou particuliers. « Dans certains cas, les colis sont livrés à la mauvaise adresse et déposés dehors, loin de tout espace réfrigéré, nous écrit, remontée, une commerçante. C'est arrivé à l'un de mes colis : 500 € de marchandise ont été perdus ! Un résultat désastreux au regard des 80 € facturés par Chronofresh pour acheminer mes produits. »

Contactée, la communication du transporteur, filiale de Chronopost qui revendique près de 11 millions de paquets

livrés en 2024, reconnaît l'existence de dysfonctionnements isolés survenant le week-end. « Très exceptionnellement, lorsqu'un colis ne parvient pas à être livré le samedi, la livraison est reprogrammée au lundi, explique-t-elle. Un délai qui peut être causé par un destinataire absent, un élément manquant du donneur d'ordre ou encore un retard lors de l'acheminement dû à une remise tardive. » Chronofresh ne s'estime donc pas vraiment responsable.

CHRONOFRESH RESTE SÛR DE LUI...

Questionnée sur le nombre de livraisons ajournées l'année dernière, Chronofresh n'a apporté aucune précision. Il assure, par ailleurs, en dépit des nombreux témoignages publiés sur la Toile, que la chaîne du froid est systématiquement respectée.

Si vos produits frais ou surgelés sont livrés en retard, demandez immédiatement le remboursement de la commande auprès du commerçant qui vous a vendu les denrées. La plupart du temps, les fonds sont restitués quelques jours après la requête. Charge à Chronofresh de rembourser l'artisan dans un second

temps, si le transporteur est responsable du retard.

Si l'artisan refuse, mettez-le en demeure, dans un courrier recommandé avec avis de réception, d'effectuer un remboursement sous deux semaines. N'hésitez pas, si besoin, à citer l'article L216-6 II ci-contre. ●

ADRIAN DE SAN ISIDORO



CE QUE DIT LA LOI

Article L. 216-6 II du code de la consommation : « Le consommateur [...] peut immédiatement résoudre le contrat [...] lorsque le professionnel n'exécute pas son obligation de délivrance du bien [...] à la date ou à l'expiration du délai [...] qui constituent [...] une condition essentielle du contrat. »



SOMMAIRE

N° 612 / AVRIL 2025

DIRE / RÉAGIR / REVENIR

Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation	p.6
Pénurie de quétiapine : Des patients en danger.....	p.6
PFAS : Enfin une loi pour y faire face.....	p.7
Santé publique : Les Puffs, c'est (enfin) fini !.....	p.7

À la une

Fiabilité de l'électroménager

Déception sur la fiabilité..... p.8

ALIMENTATION & SANTÉ

Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté	p.16
Essai	
Antirides : Les sérums valent-ils leur prix ?.....	p.19
Zoom	
Cancer du sein : Une avancée qui fait grincer des dents.....	p.25
Enquête	
Complémentaire santé : Mutuelles communales, la solution miracle ?.....	p.26
Enquête	
Additifs : Des nanos partout dans nos assiettes.....	p.28

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs	p.32
Essai	
Air fryers : Ils remplacent presque le four.....	p.34
Zoom	
Poêles à bois : Que du vent, ces ventilateurs !.....	p.41
Pratique	
Déchets : Tri, les solutions à vos casse-têtes.....	p.42
Enquête	
Réglementation : Contrôle technique : Tout n'est pas permis.....	p.46

ARGENT & LOGEMENT

Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur	p.50
Enquête	
Électricité : Que payons-nous à travers nos factures ?... p.52	
Ne vous laissez pas faire	
Commerce : Exigez le produit en promotion.....	p.55
Enquête	
Assurance-vie : Mettre au jour tous les frais cachés.....	p.56
Zoom	
Assurance obsèques : Plus de clarté en vue.....	p.60

RÉSEAU 60	Courriers, courriels, Vos coups de gueule, vos questions, nos réponses.....	p.62
------------------	--	------

La flèche de Madame 60	
La déferlante Cristaline.....	p.66
60 secondes pour retenir l'essentiel	p.67

Retrouvez-nous
chaque samedi
dans "franceinfo: conso"

à 15h50, 17h50 et 21h20 sur **franceinfo:**
radio . web . tv canal 27

Vous voulez vous abonner : voir page 40

Vous recherchez un article
ou un ancien numéro :
voir page 49
ou www.60millions-mag.com

Le programme des émissions
Consomag diffusées sur France 2,
France 3, France 4, France 5
et France Info : voir page 24

DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

PAR PATRICIA CHAIROPOULOS, LAURA HENDRIKX, LIONEL MAUGAIN, ADÉLAÏDE ROBERT ET ADRIAN DE SAN ISIDORO

Pénurie de quétiapine

Des patients en danger

C'est une situation inédite pour les millions de patients souffrant de schizophrénie, de troubles bipolaires et de dépression. Depuis fin 2024, ils ont toutes les peines du monde à se procurer des médicaments à base de quétiapine, une molécule clé dans ce type de traitement. « Aujourd'hui, l'approvisionnement est complètement à l'arrêt dans tout l'Hexagone, et les stocks dans les pharmacies sont partout épuisés ou en voie de l'être », alertait le psychiatre Antoine Pelissolo sur son site le 28 janvier.

Pour pallier ce manque, les autorités françaises ont mis en place plusieurs mesures : contingentement quantitatif, arrêt des exportations, distribution à l'unité, importation de médicaments... Mais la situation reste critique pour les patients, car l'arrêt brutal de ce médicament peut entraîner des rechutes potentiellement graves, d'autant plus qu'il est très compliqué de trouver des molécules de remplacement. Une hausse des arrêts de travail et, à terme, des hospitalisations en psychiatrie sont à craindre. ●

De la transparence ! D'où viennent les viandes du resto ?

Agneau, porc, mouton et volailles : depuis le 19 février, l'affichage de l'origine de ces viandes achetées crues est obligatoire dans la restauration commerciale (sur place, livrée ou vente à emporter) et collective (cantines, restaurants d'entreprises...). C'était déjà le cas pour la viande bovine depuis 2002. Le nom des pays d'élevage et d'abattage doivent être indiqués sur les cartes ou menus. ●



Escroqueries organisées

Attention aux RIB piratés d'artisans

Plusieurs lecteurs nous ont signalé ces derniers mois avoir été victimes d'une nouvelle arnaque : le virement sur le « faux relevé d'identité bancaire » d'un artisan ayant envoyé une vraie facture. Suite à des travaux dans son logement, Valérie a, par exemple, transféré 2 000 € sur l'Iban reçu par mail de la part de son entrepreneur. « Le bénéficiaire indiqué dans mon ordre de virement, mon artisan, n'était pas celui qui a reçu les fonds. » Cette arnaque provient du piratage du système informatique de l'artisan. L'escroc a pu intercepter les mails et a remplacé le RIB de l'artisan mis en pièce jointe par un autre (en général à l'étranger), avant de faire parvenir le mail ainsi modifié au client. Seule façon de s'en prémunir, appeler l'entreprise ou le particulier pour vérifier avec lui que le RIB est bien le sien. Au moins, vérifiez que l'Iban commence par FR. ●

Démarches en ligne

Trop de sites imitent les portails officiels !

Demande de passeports, d'immatriculation de véhicules ou encore de vignettes Crit'Air... La plupart de ces démarches administratives peuvent s'effectuer en ligne. Mais des sites, qui prétendent faciliter le processus et surfacturent lourdement au passage, imitent les plateformes officielles pour entretenir la confusion. Une pratique illégale constatée par la Répression des fraudes, après le contrôle de 44 sites commerciaux ; 61 % d'entre eux présentaient une anomalie. Pour éviter d'être floué, gardez à l'esprit qu'une plateforme arrivée en tête d'un moteur de recherche n'est pas toujours recommandable. Les logos représentant une Marianne ou un drapeau tricolore n'ont, en outre, aucune valeur. En cas de doute, consultez le portail service-public.fr, qui liste tous les sites officiels. ●





PFAS Enfin une loi pour y faire face

C'est une première victoire sur les polluants éternels, plus connus sous le nom de PFAS. Le gouvernement a acté une série de mesures, telles que leur interdiction dans de nombreux produits courants.

Ce 20 février, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées. Ces « polluants éternels » présentent de nombreux risques sanitaires : cancers, maladies thyroïdiennes, taux élevés de cholestérol... Initié par le député écologiste Nicolas Thierry, le texte interdit, dès 2026, la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché des produits contenant des PFAS : cosmétiques, farts de ski, textiles d'habillement, chaussures et imperméabilisants, puis l'ensemble des textiles à partir de 2030. À l'exception de vêtements de protection comme ceux des pompiers.

PAS LES POÊLES !

Mais inutile de chercher les ustensiles de cuisine, comme les poêles antiadhésives avec un revêtement de PTFE, ou « téflon ». Initialement prévue dans la loi, leur interdiction

a été retirée sous la pression des industriels, en particulier le groupe SEB, producteur des poêles Tefal. Pourtant, les PFAS contenus dans ce revêtement, en remplacement du PFOA (PFAS interdit depuis 2020) ne semblent pas totalement inoffensifs.

PLUS DE CONTRÔLES

Parmi les autres avancées, le contrôle de la teneur en PFAS dans l'eau potable, pour la vingtaine de ceux jugés préoccupants, mais aussi pour tout autre PFAS problématique visé par un décret. De plus, le public aura accès à une carte électronique, révisée annuellement, des sites émetteurs de PFAS, ainsi qu'aux résultats d'analyses dans l'eau du robinet et en bouteille. Et le principe du « pollueur-payeur » sera enfin appliqué ! Les industriels émettant des rejets de PFAS dans l'eau seront soumis à une redevance (100 € par 100 g rejetés annuellement). De quoi permettre aux agences de l'eau de financer les traitements de dépollution des captages d'eau potable. ● P. C.

MIS À L'AMENDE !



500 000 € Le cigarettier Philip Morris France a été sanctionné par le tribunal correctionnel de Paris pour publicité directe ou propagande en faveur des produits du tabac. Sur son site, le commerçant présentait un boîtier de vapotage comme une alternative moins nocive à la cigarette.

4 millions d'euros La Cour de cassation a condamné Intermarché et Casino, pour pratiques restrictives de concurrence. Leurs torts ? Avoir exigé de certains fournisseurs des investissements sans contrepartie supplémentaire et menacé de supprimer marques et produits proposés en magasin.

104 000 € C'est le montant total des amendes douanières que va devoir payer un Angevin de 51 ans. Le tribunal correctionnel d'Angers lui reproche d'avoir importé illégalement 662 cartouches de cigarettes depuis la Tunisie, pour les revendre sur le sol français.

Santé publique Les Puffs, c'est (enfin) fini !

Il est désormais interdit de fabriquer, de vendre et de distribuer des cigarettes électroniques jetables, appelées Puffs, en France. Au cœur des critiques, son marketing : arômes sucrés et présentations colorées qui attireraient les jeunes. Son succès aussi, auprès des collégiens, bien que les cigarettes électroniques soient interdites chez les mineurs. Et aussi son impact écologique : plastiques, métaux lourds, batteries au lithium qui étaient rejetés dans l'environnement après quelques bouffées... ●



Électroménager

À LA UNE Déception sur la fiabilité !

Les appareils électroménagers résistent-ils à l'épreuve du temps ? C'est ce que nous avons voulu vérifier avec une nouvelle grande enquête. Si certaines marques tirent leur épingle du jeu, plusieurs fabricants de renom voient leur fiabilité dégringoler.

Des appareils électroménagers qui tombent plus souvent en panne ! C'est l'enseignement principal de notre nouvelle étude menée auprès de 5 000 consommateurs, qui a évalué la fiabilité de sept classes d'équipement : les lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateurs, fours encastrables, aspirateurs, robots culinaires et cafetières expresso.

DES ALLÉGATIONS QUI INVITENT À VÉRIFIER

Après examen des questionnaires remplis par nos répondants (lire *Comment nous avons procédé*, ci-contre), le taux de fiabilité général, qui exprime le pourcentage des produits jamais tombés en panne, s'établit en moyenne à 81,6 % pour l'édition 2025, contre 84,8 % pour celle publiée il y a un an et demi. Cette baisse s'explique, entre autres, par la prise en compte, pour la première fois dans notre enquête, d'appareils de gros électroménager de près de

douze ans contre dix ans auparavant. Mécaniquement, plus de pannes sont donc relevées. Cette nouvelle méthodologie, nous l'avons adoptée pour deux raisons.

► **Premier constat :** les produits de gros électroménager, et c'est tant mieux, ont des durées de vie qui dépassent largement la décennie. « Plus de la

La durée de vie du gros équipement dépasse les dix ans.

moitié arrive au recyclage après treize ans d'usage », constate Claire Lemarchand, porte-parole de l'éco-organisme Ecosystem.

► **Deuxième point : de nombreux fabricants** louent la robustesse de leurs équipements. « Nous testons nos appareils ménagers pour qu'ils puissent être utilisés pendant vingt ans », assure par exemple Miele sur son site Internet. « Les appareils électroménagers Indesit sont sûrs et fiables,

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- **Entre novembre et décembre 2024**, un questionnaire sur sept classes d'appareils électroménagers a été rempli par 4 977 répondants ; des panélistes recrutés par un institut de sondage et via le lectorat de «60».
- **Le taux de fiabilité**

correspond au pourcentage d'appareils jamais tombés en panne en moins de douze ans pour le gros électroménager, et moins de dix ans pour les petits équipements.

- **L'indice de satisfaction** est calculé à partir de critères propres à chaque classe d'appareils :

l'encombrement, le niveau sonore ainsi que la facilité de nettoyage.

- **La durée de disponibilité** des pièces détachées a été communiquée par les fabricants.
- **Seules les marques avec au moins 100 réponses** ont intégré nos tableaux comparatifs.



et résistent même aux enfants », claironne cet autre fabricant. Des allégations qui invitent à vérifier si ces produits sont vraiment endurants au fil des ans. Ce qui n'est pas toujours le cas !

► **En particulier les lave-linge, la catégorie la moins robuste,** passée d'une fiabilité moyenne de 84,5 % en 2023, à 74 % cette année. Une contre-performance sans doute causée par la mutation du marché du gros électroménager. « Certaines marques sont fortement concurrencées par la politique tarifaire agressive de Samsung et d'Haier, observe Guy Pezaku, président de l'entreprise de réparation Murphy, qui a réalisé 80 000 interventions en 2024. Résul-

La mauvaise fiabilité n'écorne pas la satisfaction

tat : les ventes des fabricants boudés s'effritent et l'âge moyen de leurs équipements détenus grimpe. Un facteur qui augmente les risques de pannes. »

UN ATTACHEMENT TENACE À LA MARQUE

► **Hélas, le petit électroménager est aussi frappé** par une baisse générale de fiabilité. C'est surtout le cas des aspirateurs, qui perdent plus de huit points ! Et quand une panne survient après les garanties légale et commerciale, elle sonne trop souvent le glas des appareils légers. « Le coût de la réparation, pour le petit électroménager, dépasse parfois 50 % du prix neuf », déplore Anne-Charlotte Bonjean, coordinatrice pôle durabilité, de l'Agence de l'environnement. « Or, quand le devis dépasse les 33 %, la

Les meilleures marques dans chaque catégorie



Lave-linge
Miele et Faure



Lave-vaisselle
Bosch et Miele



Réfrigérateurs
Liebherr et Faure



Fours encastrables
Electrolux et Neff



Aspirateurs
Rowenta et Miele



Robots culinaires
Moulinex et Vorwerk (Thermomix)



Cafetières expresso
Dolce Gusto-Krups et Nespresso Krups

plupart des consommateurs préfèrent racheter un nouvel équipement. »

► **Paradoxalement, la mauvaise fiabilité de certaines marques** n'écorne pas la satisfaction des utilisateurs. Le fabricant d'aspirateurs Dyson, malgré un score de 70,7 %, fait par exemple jeu égal avec Rowenta et sa fiabilité exemplaire de 94,6 %. Même constat avec le constructeur de lave-vaisselle Neff, plébiscité par ses possesseurs en dépit d'un taux de panne de 34 % ! Un écart entre les faits et le ressenti des utilisateurs

Les résultats de notre étude

Lave-linge

	Miele	Faure	LG	Whirlpool	Siemens	Indesit	Vedette
Taux de fiabilité (50 %)	84,3 %	82,6 %	81,7 %	81 %	79,2 %	77,1 %	76,1 %
	+	+	+	+	-	-	-
Disponibilité des pièces détachées (25 %)	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans
	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Note moyenne de satisfaction (25 %)	8,8 / 10	7,9 / 10	8,2 / 10	8,0 / 10	8,4 / 10	7,9 / 10	8,2 / 10
	+++	++	++	++	+++	++	++
Note de recommandation (100 %)	14,4/20	13,7/20	13,6/20	13,3/20	13/20	12,2/20	12,1/20

+++ Très bon ++ Bon + Acceptable - Insuffisant -- Très insuffisant

probablement causé par le sentiment d'attachement à une marque, forgé par les professionnels à coup de campagnes publicitaires.

AUGMENTATION DU PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES

► **Point positif : les durées de disponibilité des pièces détachées** sont en hausse dans la plupart des catégories, notamment pour les lave-vaisselle et cafetière expresso. Pièces dont le prix a aussi augmenté, contribuant à la hausse des tarifs de réparation, estimée entre 10 et 15 % ces deux dernières années, selon une étude de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV). « Aujourd'hui, la loi oblige à proposer des pièces "à prix raisonnable", ce qui est bien trop flou », déplore Flavie Vonderscher, responsable du plaidoyer pour l'association Halte à l'obsolescence programmée. « Pour limiter les hausses, il faudrait un encadrement tarifaire beaucoup plus strict. »

LAVE-LINGE

Des résultats préoccupants

Taux de fiabilité moyen : 74 %

► Avec treize marques sous la barre des 80 % de fiabilité, cette classe d'appareils est la plus perfec-

Les résultats de notre étude

Lave-vaisselle

	Bosch	Miele	Siemens	Hotpoint Ariston
Taux de fiabilité (50 %)	86,8 %	83,1 %	79,4 %	79 %
	++	+	-	-
Disponibilité des pièces détachées (25 %)	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans
	+++	+++	+++	+++
Note moyenne de satisfaction (25 %)	8,5/10	8,6/10	8,4/10	8,2/10
	+++	+++	+++	++
Note de recommandation (100 %)	15/20	14,1/20	13/20	12,9/20

+++ Très bon ++ Bon + Acceptable - Insuffisant -- Très insuffisant

tible de notre étude : elle perd plus de dix points par rapport à notre dernière enquête. Des constructeurs, comme Bosch et Electrolux, qui avaient obtenu un taux de fiabilité élevé en 2023, dévissent ainsi de 10,5 et 15,5 points !

► **Seul Miele, numéro 1 de cette catégorie**, réussit à améliorer son score. À l'arrivée, cinq fabricants échouent à obtenir la moyenne au critère de recommandation : Beko, Laden, AEG, Arthur Martin et surtout Candy, qui décroche le bonnet d'âne. Des mauvais résultats qui ne surprennent pas Guy Pezaku, président de l'entreprise de réparation Murphy. « Les lave-linge tombent plus souvent en panne que les autres appareils parce qu'ils subissent de fortes contraintes mécaniques, gèrent des montées en température et sont exposés



Brandt	Bosch	Samsung	Electrolux	Hotpoint Ariston	Beko	Laden	AEG	Arthur Martin	Candy
74,7 %	73,3 %	77,9 %	73,1 %	69,1 %	70,2 %	63,8 %	63,5 %	64,1 %	62 %
+	++	+	++	++	++	++	++	++	++
15 ans	15 ans	10 ans	15 ans	15 ans	12 ans	15 ans	15 ans	15 ans	14 ans
+++	+++	+	+++	+++	++	+++	+++	+++	++
8,2 /10	8,5 /10	8,1 /10	7,8 /10	8,2 /10	7,8 /10	8,2 /10	8,2 /10	8,1 /10	7,9 /10
++	+++	++	++	++	++	++	++	++	++
11,9/20	11,5/20	11,3/20	11,2/20	10,4/20	9,7/20	9,1/20	9,1/20	9,1/20	8,2/20

Beko	De Dietrich	Rosières	Faure	Whirlpool	Brandt	Electrolux	Neff	Candy
77,9 %	76,3 %	74,1 %	71,9 %	71,6 %	71,4 %	71,4 %	66,3 %	63,1 %
+	+	++	++	++	++	++	++	++
15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	14 ans
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++
7,6 /10	7,9 /10	8,0 /10	7,9 /10	7,8 /10	7,8 /10	7,6 /10	8,4 /10	7,7 /10
++	++	++	++	++	++	++	+++	++
12,3/20	12/20	11,5/20	11/20	10,9/20	10,7/20	10,6/20	9,7/20	8,4/20

à l'eau, explique-il. L'ajout de lessive en trop grande quantité est aussi susceptible de corroder le joint d'étanchéité, qui protège le tambour. »

► **Pour éviter la panne récurrente de la pompe de vidange**, qui peut empêcher un programme d'être lancé, nettoyez régulièrement son filtre, situé dans une trappe dans la partie basse de l'appareil. Veillez également à faire une fois par mois un cycle à 90° C avec la machine à vide pour disperser les particules résiduelles de microplastiques. En matière de satisfaction, c'est encore Miele qui obtient la meilleure note, portée par d'excellents résultats en lavage, rinçage et essorage. Le principal reproche que font les sondés au lave-linge ? Le bruit, surtout jugé trop élevé pour Beko et Indesit.

LAVE-VAISSELLE Electrolux et Candy s'effondrent

Taux de fiabilité moyen : 78 %

► **Unis dans leur chute : Electrolux et Candy ont perdu plus de vingt points de fiabilité** par rapport à notre dernière édition ! C'est presque autant pour Brandt, passé de 87,5 % à 71,4 %. À l'inverse, seul Bosch obtient une bonne fiabilité (86,8 %), suivi par Miele (83,1 %), marque qui décroche la meilleure note de satisfaction. Pour limiter le risque de panne, affectant surtout la pompe de vidange, tirez le chariot inférieur, tournez la poignée au milieu de la cuve, puis ôtez le filtre. Nettoyez sa grille et la cavité libérée, où peuvent s'accumuler de nombreux résidus.

BON À SAVOIR

En cas de panne, passez par des artisans labellisés QualiRépar, référencés sur www.ecosystem.eco/repairer et profitez du bonus réparation. Selon l'appareil, une réduction de 15 à 60 € est appliquée sur la facture. Même si le nombre de réparateurs labellisés est passé de 3 000 fin 2022 à plus de 12 000 en 2024, il est parfois difficile d'en trouver en zone rurale.

Vous pouvez aussi lancer un cycle haute température à vide avec une tasse de vinaigre blanc pour éliminer la graisse et le calcaire.

► **Bonne nouvelle au rayon pièces détachées** : tous les fabricants se sont alignés sur la politique de Miele les mettent à disposition pendant quinze ans. Sauf Candy (quatorze ans), décidément en-dessous de ses rivaux.

✓ Les résultats de notre étude

Réfrigérateurs

	Liebherr	Faure	Whirlpool	Hotpoint Ariston	Indesit	Arthur Martin
Taux de fiabilité (50 %)	95,8 %	91,5 %	91,8 %	91,4 %	90,6 %	84,8 %
	+++	++	++	++	++	+
Disponibilité des pièces détachées (25 %)	15 ans	15 ans	10 ans	10 ans	10 ans	15 ans
	+++	+++	+	+	+	+++
Note moyenne de satisfaction (25 %)	8,4/10	8/10	8/10	8/10	7,8/10	8,1/10
	+++	++	++	++	++	++
Note de recommandation (100 %)	17,2/20	16/20	14,8/20	14,5/20	14,4/20	14,3/20

+++ Très bon ++ Bon + Acceptable - Insuffisant -- Très insuffisant

RÉFRIGÉRATEURS Que de bons élèves... ou presque

Taux de fiabilité moyen : 86 %

► **Culminant à 95,8 %, la fiabilité de la marque Liebherr** est en tête. Le constructeur allemand est suivi par Whirlpool, Faure, Hotpoint Ariston et Indesit, tous au-dessus des 90 %. De bons résultats qui classent la catégorie des réfrigérateurs parmi les plus résistantes de l'essai. Avec son score de 78,5 %, seul LG obtient la note insuffisante au critère fiabilité.

► **Quand une panne survient, elle est jugée sérieuse** dans près de 60 % des cas et nécessite souvent l'intervention d'un professionnel. Résultat : la facture s'envole en moyenne à 147 € selon nos sondés ! Soit 15 € de plus que pour le lave-linge, deuxième appareil le plus cher à réparer. « Il arrive que les réfrigérateurs dysfonctionnent à cause d'une fuite du gaz réfrigérant, constate Guy Pezaku, de Murfy. Une panne coûteuse à réparer, puisqu'il faut découper la paroi du fond à la disqueuse, remplacer parfois certains composants et contenir le gaz, toxique, pendant toute l'opération. »

Pour favoriser l'expulsion de l'air et ménager le système de refroidissement, gardez au moins un espace de cinq centimètres entre le mur et le dos de l'appareil. Nettoyez aussi la grille métallique située à l'arrière

✓ Les résultats de notre étude

Fours encastrables

	Electrolux	Neff	Bosch	Brandt
Taux de fiabilité (50 %)	91,2 %	89,1 %	89,2 %	87,1 %
	++	++	++	++
Disponibilité des pièces détachées (25 %)	15 ans	15 ans	15 ans	20 ans
	+++	+++	+++	+++
Note moyenne de satisfaction (25 %)	7,5/10	7,7/10	7,5/10	6,6/10
	++	++	++	++
Note de recommandation (100 %)	15,5/20	15,1/20	15/20	14,7/20

+++ Très bon ++ Bon + Acceptable - Insuffisant -- Très insuffisant

du réfrigérateur une fois par mois. Côté satisfaction, ce sont les modèles Samsung qui remportent les lauriers, préférés pour les volumes satisfaisants de ses compartiments. Les appareils Haier et Liebherr sont aussi appréciés pour la modularité de leurs rangements et leur fonction dégivrage automatique.

FOURS ENCASTRABLES C'est du solide !

Taux de fiabilité moyen : 86 %

► **Ex-aequo avec les réfrigérateurs, les fours encastrables** affichent une très bonne fiabilité globale. En

✓ Les résultats de notre étude

Aspirateurs

	Rowenta	Miele	Hoover	Moulinex
Taux de fiabilité (50 %)	94,6 %	95,4 %	87 %	84 %
	+++	+++	++	+
Disponibilité des pièces détachées (25 %)	15 ans	15 ans	13 ans	15 ans
	+++	+++	++	+++
Note moyenne de satisfaction (25 %)	8/10	7,9/10	7,5/10	7,5/10
	++	++	++	++
Note de recommandation (100 %)	16,8/20	16,7/20	14/20	13,8/20

+++ Très bon ++ Bon + Acceptable - Insuffisant -- Très insuffisant

Samsung	Siemens	Brandt	Bosch	Electrolux	Haier	Candy	Beko	Thomson	LG
88,1%	83,3%	83%	80,5%	80,2%	82,6%	84,2%	81,9%	83,7%	78,5%
++	+	+	+	-	+	+	+	+	-
10 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	11 ans	11 ans	12 ans	7 ans	10 ans
+	+++	+++	+++	+++	+	++	++	-	+
8,5/10	8,2/10	8/10	8/10	8/10	8,4/10	7,5/10	8/10	8/10	8/10
+++	++	++	++	++	+++	++	++	++	++
14/20	13,9/20	13,8/20	13,3/20	13/20	13/20	12,8/20	12,8/20	11,8/20	11,5/20

Faure	Hotpoint Ariston	Sauter	De Dietrich	Rosières	Whirlpool	Siemens	Samsung	Scholtès
89,3%	91,6%	83%	79,7%	85,6%	87,4%	80,8%	82,6%	74,6%
++	++	+	-	+	++	+	+	-
15 ans	10 ans	20 ans	20 ans	11 ans	10 ans	15 ans	10 ans	10 ans
+++	+	+++	+++	++	+	+++	+	+
6,8/10	7,2/10	7,3/10	7,4/10	7,2/10	6,9/10	7/10	7,4/10	7,1/10
++	++	++	++	++	++	++	++	++
14,7/20	14,4/20	14/20	13,3/20	13,1/20	13/20	12,8/20	12,2/20	10,1/20

légère baisse de 2,6 %, c'est aussi celle qui a le moins chuté entre 2023 et 2025, dans les sept classes de l'essai.

➤ **Le plus gros recul ? Siemens, passé de 90,9 % à 80,8 % !** Loin devant figurent Hotpoint Ariston (91,6 %) et Electrolux (91,2 %). Ils sont suivis par Neff (89,1 %), arrivé premier sur l'ensemble des critères de

satisfaction au regard de l'homogénéité de la cuisson, du temps de préchauffage ou du choix du type de cuisson. Les appareils Brandt, très fiables (87,1 %), sont en revanche jugés les moins commodes à l'usage. Notamment leur nettoyage, parfois pénible. Pour détruire traces de graisse et autres saletés, le plus efficace est de

lancer un cycle pyrolyse, portant la température à 500 °C. Puis passez un chiffon humide pour retirer les salissures réduites en poussière. Si la fonction n'est pas incluse, nettoyez votre four avec une éponge douce. Chez les très bons élèves côté pièces détachées, citons Brandt, Sauter et De Dietrich, qui en proposent pendant vingt ans ! Soit deux fois plus longtemps que pour Hotpoint Ariston, Samsung et Scholtès.

Electrolux	Tornado	Bosch	Philips	Samsung	Dyson	LG
84,9%	81,8%	84,3%	82,4%	77,8%	70,7%	63,4%
+	+	+	+	-	-	-
13 ans	13 ans	10 ans	11 ans	10 ans	13 ans	10 ans
+++	++	+	++	+	++	+
7,7/10	7,8/10	7,7/10	7,5/10	8/10	8/10	7,7/10
++	++	++	++	++	++	++
13,6/20	12,9/20	12,6/20	12,3/20	11,3/20	10,3/20	7,4/20

ASPIRATEURS Les traîneaux tiennent la route

Taux de fiabilité moyen : 81 %

➤ Notées respectivement 16,8 et 16,7, les marques Rowenta et Miele dominent la concurrence.

Il faut dire qu'avec un taux de fiabilité pointant à 94,6 % et 95,4 %, elles distancent de sept à huit points Hoover, l'honorable numéro 3 du classement. Écart qui passe à plus de trente points avec LG, bon dernier de cette catégorie (63,4 %). Ce fabricant affichant par ailleurs un taux de pannes répétées de 20 %... Soit une chance sur cinq qu'un pépin survienne après un premier dysfonctionnement !

Etrillé l'an dernier pour ses aspirateurs trop chers (comptez 300 € au minimum pour en acheter un sur le site officiel) et peu robustes, Dyson s'enfonce un peu plus dans le classement, plombé par une fiabilité dépassant laborieusement les 70 %.

► Dans le détail, les modèles traîneaux, ou filaires, restent plus fiables (84 %) que les appareils balais (78 %) et les aspirateurs robots (78 %), équipés de batteries rechargeables qui sont susceptibles de tomber en panne au fil des recharges.

Au niveau du critère de la satisfaction, les aspirateurs des marques Dyson et Samsung, qui figurent pourtant en bas de tableau, recueillent le plus de suffrages. Les premiers étant appréciés pour leur maniabilité, leur faible encombrement et leur facilité d'utilisation, quand les seconds se montrent silencieux, légers et offrent une facilité de nettoyage. Preuves que la note de satisfaction n'est pas toujours liée à la fiabilité des appareils !

ROBOTS CULINAIRES Thermomix se ressaisit

Taux de fiabilité moyen : 84 %

► Moulinex, déjà sacré dans notre dernière étude, conserve sa couronne cette année, grâce à son excellente fiabilité de 95,5 %, creusant un écart de près de 32 points avec Bosch, très mauvais sur ce critère (63,7 %).

► Surprise : le robot-cuiseur

✓ Les résultats de notre étude

	Moulinex
Taux de fiabilité (50 %)	95,5 % +++
Disponibilité des pièces détachées (25 %)	15 ans +++
Note moyenne de satisfaction (25 %)	8,4/10 +++
Note de recommandation (100 %)	17,2/20

+++ Très bon ++ Bon + Acceptable - Insuffisant



✓ Les résultats de notre étude

Cafetières expresso

	Dolce Gusto Krupps	Nespresso Krupps	Krupps	Senseo Philips	Delonghi	Philips	Tassimo Bosch
Taux de fiabilité (50 %)	85 % +	84,3 % +	81,4 % +	84,4 % +	83,5 % +	81,6 % +	86,6 % ++
Disponibilité des pièces détachées (25 %)	15 ans +++	15 ans +++	15 ans +++	11 ans ++	10 ans +	11 ans ++	7 ans -
Note moyenne de satisfaction (25 %)	7,9/10 ++	8/10 ++	8,3/10 +++	8,1/10 ++	8,2/10 ++	7,9/10 ++	7,8/10 ++
Note de recommandation (100 %)	14,2/20	14/20	13,4/20	13,1/20	12,9/20	12,5/20	12,4/20

+++ Très bon ++ Bon + Acceptable - Insuffisant - - Très insuffisant

Robots culinaires

Vorwerk (Thermomix)	Magimix	KitchenAid	Seb	Kenwood	Philips	Silvercrest (Lidl) Monsieur Cuisine	Bosch
91,3 %	83,7 %	85,9 %	85 %	85,6 %	79,3 %	87,3 %	63,7 %
++	+	+	+	+	-	+	--
10 ans	30 ans	15 ans	15 ans	10 ans	11 ans	NC	10 ans
+	+++	+++	+++	+	++	--	+
8,8/10	8,2/10	8,5/10	8,3/10	8,3/10	8/10	7,8/10	8,2/10
+++	++	+++	+++	+++	++	++	++
14,9/20	14,9/20	14,8/20	14,4/20	13,4/20	11,8/20	10,4/20	7,9/20

— Très insuffisant

NC / XXXX

Thermomix de Vorwerk, exposé pour son manque de solidité dans nos deux dernières études, arrive en deuxième place, avec une fiabilité de 91,3 % ! De quoi rassurer les usagers du dernier modèle Thermomix TM6, vendu 1 500 €.

➤ **Si le Monsieur Cuisine de Silvercrest (Lidl) obtient une fiabilité de 87,3 %**, il est très pénalisé au classement général pour le flou sur les pièces détachées. Contacté, Lidl n'a pu fournir une durée de mise à disposition, donnée introuvable sur le site, pourtant obligatoire selon l'article L.111-4 du code de la consommation.

Magimix, exemplaire, annonce une durée de disponibilité de trente ans,

Solidité, aspect pratique et recettes sont valorisés.

la meilleure de l'essai ! Salués pour leurs préparations bien exécutées, leurs multiples recettes et leur résistance à la rouille, les robots Thermomix obtiennent la plus haute note de satisfaction. Les appareils KitchenAid, faciles à nettoyer et ceux de Moulinex, pratiques, achèvent le podium.

CAFETIÈRES EXPRESSO Les pièces sont enfin là !

Taux de fiabilité moyen : 81 %

À capsules, dosettes, avec percolateur... plus de la moitié des cafetières expresso de notre enquête tombent en carafe les deux premières années. Principale cause ? Le tartre, qui peut vite s'accumuler et créer des fuites. Évitez donc l'eau du robinet, parfois très calcaire, et détartrez au moins trois fois par an. Mais cela ne suffira pas toujours à éviter une panne, surtout avec un appareil Magimix, marque arrivée dernière sur la fiabilité avec 70,5 %. À l'inverse, Tassimo Bosch fait bien mieux (86,6 %), au coude à coude avec Dolce Gusto Krups (85 %), Senseo Philips (84,4 %) et Nespresso Krups (84,3 %).

➤ **L'offre Nespresso Magimix, qui ne démérite pas sur ce point (82,1 %)**, a la meilleure note de satisfaction, grâce à une facilité d'utilisation

idéale. Bémol : ce fabricant ne propose des pièces détachées que pour cinq ans. Une durée triple pour Dolce Gusto Krups, Nespresso Krups et Moulinex ! Entre 2023 et 2025, Philips et Senseo Philips l'ont passée de cinq à onze ans et Bosch de sept à dix ans. De quoi faciliter la réparation des cafetières. ● **ADRIAN DE SAN ISIDORO**

Ingénieur : ALAIN-HENRI DUVAL

Juriste : THOMAS GONÇALVES



✓ À retenir

- Avec des taux de fiabilité dépassant 95 %, Liebherr s'impose dans la catégorie réfrigérateurs, et Moulinex chez les robots culinaires. La marque française est talonnée par Thermomix, enfin solide.
- Fiable au rayon lavage, comme pour les aspirateurs, Miele est une valeur sûre dans le gros et le petit électroménager.
- Electrolux et Candy chutent fortement aux rayons lave-linge et lave-vaisselle. Dégringolade également pour Siemens et Brandt dans la catégorie réfrigérateurs.
- Les durées des pièces détachées mises à disposition ont augmenté dans toutes les catégories. Mention spéciale à Magimix, qui en propose pendant trente ans pour ses robots culinaires.

Moulinex	Bosch	Nespresso Magimix	Magimix
76 %	79,2 %	82,1 %	70,5 %
-	-	+	--
15 ans	10 ans	5 ans	10 ans
+++	+	--	+
8,2/10	8,1/10	8,4/10	8,1/10
++	++	+++	++
12,1/20	11,6/20	11,1/20	9,6/20

ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT

par PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADÉLAÏDE ROBERT AVEC MAGALI REINERT



Jusqu'à 37 %

des enfants autistes avaient une prescription de psychotropes en 2022, sans que cela ne soit recommandé. C'est dix fois plus que leurs pairs.

Moins de sel dans le pain

La filière de la boulangerie respecte, globalement, son engagement à réduire le sel dans les différents types de pain. Selon l'observatoire de l'alimentation (Oqali), les seuils sont respectés pour près de 80 % des pains courants (1,4 g de sel/100 g de pain), complets et aux céréales (1,3 g de sel/100 g). Mais avec de fortes variations selon les régions: ainsi, les objectifs atteints pour les pains complets ou aux céréales varient entre 55,2 % en PACA et 100 % dans le Centre-Val de Loire. ●



LUTTE CONTRE LES SUBSTANCES TOXIQUES

La fin des plastiques dans les cantines

Loi Egalim oblige, depuis le 1^{er} janvier, les contenants en plastique utilisés pour la cuisson, le réchauffage ou le service en restauration scolaire, universitaire et dans les établissements accueillant les moins de 6 ans sont interdits. Objectif : limiter l'exposition aux plastiques dont certains ont été démontrés toxiques. Encore faut-il que les cuisines centrales aient pu s'organiser en amont... De même, la loi AGECE

relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose cette interdiction en pédiatrie, obstétrique et dans les maternités, les centres périnataux de proximité et les services de protection maternelle et infantile. Avec toutefois de nombreuses dérogations pour des raisons de santé ou pour les tétines de biberon. ●



Question ?
alimentation ?



La réponse de l'expert
Mélanie Deschasaux-
Tanguy Chercheuse
en épidémiologie
nutritionnelle à l'Inserm

Manger des fibres réduit-il les risques de cancer ?

OUI, le lien entre consommation de fibres alimentaires et prévention du cancer du côlon est bien établi. D'autres cancers pourraient être concernés comme celui du sein, mais les preuves scientifiques manquent encore. Les recommandations sont de manger une variété de fibres présente dans les fruits et légumes, céréales complètes et légumes secs. Les fibres sont peu ou pas digérées et arrivent quasi intactes dans le côlon où elles constituent un aliment de choix pour le microbiote intestinal. Lequel produit alors des acides gras à chaîne courte dont l'activité anti-inflammatoire est anticancéreuse. En accélérant le transit, les fibres réduisent aussi le temps d'exposition des cellules du côlon à des substances cancérogènes. Autre point positif, elles régulent l'absorption du glucose et réduisent le taux d'insuline. ●



Aliments ultratransformés : l'étau se resserre

Fabriqués par l'industrie agroalimentaire, les aliments ultratransformés occupent une place croissante dans l'assiette. Face aux soupçons d'effets nuisibles sur la santé, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation a fait le point.

Soupes en sachet, plats préparés, surimi, chips, crèmes desserts... Les aliments ultratransformés représentent, en moyenne, un tiers de la consommation énergétique quotidienne des Français, d'après une étude de 2021 issue de la cohorte INCA3 (étude individuelle nationale des consommations alimentaires).

➤ Risque accru de pathologies

Or leur consommation excessive favoriserait la survenue de maladies chroniques. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) a donc mené une expertise, publiée en janvier, sur leurs potentiels effets sanitaires. Selon ce rapport, les procédés de transformation (cuisson, fermentation, fractionnement, etc.) couplés à des additifs « influencent de manière diverse la qualité et la sécurité sanitaire des produits ». En s'appuyant sur la littérature scientifique, les experts concluent, « avec un poids des preuves faible », qu'une consommation plus élevée d'aliments ultratransformés est associée à un risque accru de mortalité et de pathologies chro-

niques: diabète de type 2, obésité, maladies cardio-neurovasculaires, cancer du sein chez les femmes et cancer colorectal chez les hommes uniquement.

➤ Limiter la consommation

Quant aux mécanismes, plusieurs hypothèses sont en lice. L'aspect pratique et appétissant de ces aliments incite à les ingérer rapidement et en quantité. Sont aussi évoqués les procédés de transformation des aliments, susceptibles d'entraîner la formation de nouvelles substances, potentiellement nocives. Certains additifs seraient délétères pour le microbiote intestinal ou agiraient en synergie, c'est-à-dire selon un « effet cocktail ». Mieux vaut se limiter, par précaution, à une ou deux portions d'aliments ultratransformés par jour. On les repère par des listes d'ingrédients comptant plusieurs additifs cosmétiques et/ou marqueurs de l'ultratransformation (arômes, lécithine de soja, protéines de lait, sirop de glucose, isolats de fibres végétales, etc.). Et favoriser les aliments bruts que l'on cuisine soi-même. ● P. C.

Attention aux spas pour enfants

Les enfants ont désormais leurs propres cosmétiques et soins en institut, proposés dès 3 ans ! Cette tendance inquiète les Sociétés françaises de dermatologie et de dermatologie pédiatrique. Début janvier, elles ont rappelé l'absence de réglementation cosmétique propre à l'enfant et les risques de certains ingrédients, y compris bio. « En dehors de maladies dermatologiques, la peau de l'enfant n'est ni trop sèche, ni trop grasse, ni rouge, ni ridée », soulignent-elles. « Il n'y a aucune routine beauté à conseiller chez l'enfant. » ●



Alerte sur le vapotage de cannabis

Des cas d'effets indésirables graves ont été signalés aux autorités après consommation de substances psychoactives (hors nicotine) par vapotage. Obtenus sur Internet ou faits maisons, les e-liquides utilisés contenaient du cannabis ou des cannabinoïdes de synthèse type PTC (« pète ton crâne » ou Buddha Blue), parfois mêlés à des benzodiazépines. Promues sur les réseaux sociaux, leurs victimes sont surtout jeunes, parfois mineures. ●

DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15 associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)

27, rue des Tanneries, 75013 Paris
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL: contact@adeic.fr
INTERNET: www.adeic.fr

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)

141, av. du Maine, 75014 Paris
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL: afoc@afoc.net
INTERNET: www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)

150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL: consom@leolagrange.org
INTERNET: www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)

29, rue des Cascades, 75020 Paris
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lacgl.fr
INTERNET: www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)

59, bd Exelmans, 75016 Paris
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: clcv@clcv.org
INTERNET: www.clcv.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)

19, rue Robert-Schuman, 94270 Le Kremlin-Bicêtre
TÉL.: 09 71 16 59 05
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL: cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET: www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)

8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@lacnl.com
INTERNET: www.lacnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)

53, rue Riquet, 75019 Paris
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 53 45 90
E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles Rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris
TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)

263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex
TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL: indecosa@cgf.fr
INTERNET: indecosa.fr

UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)

233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRC Auvergne-Rhône-Alpes (Aura)

17, rue Richépin, 63000 Clermont-Ferrand
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: ctrc.aura@gmail.com

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté

2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7, 21000 Dijon
Dijon: TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon: TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement

48, boulevard Magenta, 35200 Rennes
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRC Centre-Val de Loire

10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrc.centre@wanadoo.fr

GRAND EST

Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est

7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine, BP 6, 67064 Strasbourg cedex
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE

CTRC Hauts-de-France

6, bis, rue Dormagen, 59350 Saint André-lez-Lille
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL: uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

NORMANDIE

CTRC Normandie

7 rue Daniel Huet, 14000 Caen
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrc@consonormandie.net
INTERNET: www.consonormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Siège social/accueil Union des CTRCE/ALPC en Nouvelle Aquitaine

Maison départementale des sports et de la vie associative, 153, rue David Johnston, 33000 Bordeaux
TÉL.: 07 87 97 09 43
E-MAIL: accueil-unionctrce.alpc@outlook.fr
INTERNET: <https://www.unionctrcealpc.fr/>
TWITTER: @CtcrALPC

FACEBOOK: Union des CTRCE en Nouvelle Aquitaine

Antenne Aquitaine-Bordeaux

153, rue David Johnston, 33000 Bordeaux

E-MAIL: alpc.aquitaine@outlook.com

Antenne Aquitaine-Dax

33, avenue Saint-Vincent-de-Paul, 40100 Dax
E-MAIL: alpc.sudaquitaine@outlook.com

Antenne Limousin

Rue Marcel Deprez, Parc d'activité IMHOTEP, Lot 5, bureau 4, 87000 Limoges
E-MAIL: ctrc.alpc@outlook.com
Antenne Poitou-Charentes/Vendée
11, place des Templiers, 86000 Poitiers
E-MAIL: ctrc.poitoucharentes@wanadoo.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur

23, rue du Coq, 13001 Marseille
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL: contact@ctrc-paca.org
INTERNET: www.ctrc-paca.org

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.

ANTI RIDES

Les sérums valent-ils leur prix ?

CENTRE D'ESSAIS
10 produits testés



Des gouttes à prix d'or. Des promesses toutes plus alléchantes : effets liftant, revitalisant, "revolumisant" (sic)... Quelle efficacité ont ces sérums qui envahissent les rayons cosmétiques ?

Appiqués après lavage et avant une crème hydratante, les sérums sont venus enrichir le rituel beauté ou routine skincare. Leur définition est assez floue puisque le terme sérum n'est pas défini au plan cosmétique. Il l'est au plan médical : c'est la partie liquide du sang obtenue après coagulation. Mais si, historiquement, un sérum (de cheval) a bien été utilisé comme produit de beauté après-guerre, les sérums d'aujourd'hui n'ont plus rien d'animal. Ce sont, pour la plupart, des lotions, à savoir des cosmétiques en phase aqueuse (des émulsions huile dans eau), présentés comme des concentrés d'actifs de toutes sortes : antipollution, anti-âge, régénérant, repulpant...

► **Par le biais des réseaux sociaux, ils suscitent l'engouement des jeunes.** « J'ai reçu récemment un grand

adolescent avec sa mère, relate le Dr Martine Baspeyras, dermatologue et présidente de la Société française d'esthétique en dermatologie (SFED). Il m'a expliqué utiliser un sérum à base de vitamine C et niacinamide [une forme de vitamine B3, NDLR]. Sa mère n'en met pas. Cela vient de lui. J'étais étonnée de voir cette patientèle-là, des garçons de 15-17 ans, autant concernée ! »

Les sérums sont présentés comme des concentrés d'actifs.

► **Leur coût, pourtant, est élevé : la plupart dépassent 30 € les 30 ml.** Une

publicité de The Ordinary y a d'ailleurs fait référence cet hiver. Son sérum à base de facteur de croissance s'affichait XXL à côté de l'accroche : « Un "sérum miracle" n'a rien d'un miracle si personne ne peut se l'offrir. » Mais sans doute leur coût contribue-t-il à faire croire au miracle et donner une impression d'efficacité. Dans les tests que nous avons effectués sur des sérums antirides (voir

✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



Typology
Sérum rides et ridules

• Prix indicatif	38 €
• Volume	30 ml
• Prix pour 100 millilitres	125 €
Performances (50 %)	++
• Réduction des rides	++
• Effet lissant	+
Paramètres auto-évalués (20 %)	++
• Effet antirides ressenti	+
• Qualités organoleptiques	+++
• Hydratation, éclat, souplesse	++
• Commodité d'emploi	+++
• Confort d'utilisation	++
Cosméto'Score (30 %)	A
• Santé	A
• Environnement	A
NOTE GLOBALE (100 %)	14,8/20

*Un produit n'ayant pas démontré son efficacité sur la réduction des rides ne peut

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

• **Nous avons comparé dix sérums** présentant l'allégation antirides et représentatifs du marché, vendus en pharmacie ou grande surface.
• **Des panélistes les ont testés sur une moitié du visage** en respectant les modalités indiquées par les fabricants (quantités, matin et/ou soir), y compris l'application ultérieure d'une crème hydratante

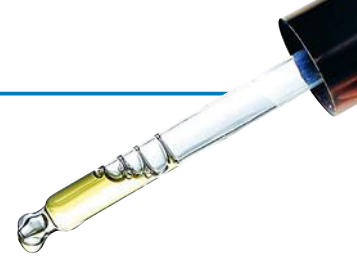
identique (Nivea).
• **Des clichés de la patte d'oie (méthode de la projection de franges)** ont permis de comparer le relief cutané avant test et après 28 jours d'application. Les panélistes ont aussi rempli un questionnaire sur les qualités organoleptiques (texture, couleur, odeur), le confort d'utilisation, les performances ressenties sur l'aspect

lissant, antirides mais aussi d'autres paramètres subjectifs comme l'éclat, les imperfections, etc.
• **L'évaluation de la composition des produits** a été réalisée à partir de la liste des ingrédients sur l'emballage des produits. Elle l'a été vis-à-vis des risques pour la santé et pour l'environnement et a donné lieu au calcul d'un Cosméto'Score développé par l'INC.

Comment nous avons procédé), la plupart restent en tout cas bien décevants au regard de leurs promesses.

L'EFFET LISSANT N'EST PAS AU RENDEZ-VOUS

► **Sur des critères objectifs de diminution du nombre et de la profondeur des rides de la patte d'oie**, il n'y a pas grand-chose à en attendre – pas plus que pour n'importe quel autre produit antirides déjà testé. Même l'effet lissant n'est pas au rendez-vous. Les sérums Typology et Vichy sont les seuls à s'en sortir honorablement sur ces deux critères. Et ce, malgré les effets



Vichy Liftactiv	Filorga Time-filler intensive	SVR Ampoule lift	Lierac Sérum tenseur	Avène Hyaluron Activ B3 sérum concentré repulpant	Sephora Sérum ciblage anti-âge	Kiehl's Sérum anti-rides à la vitamine C	Caudalie Sérum liftant fermeté	La Roche-Posay Retinol B3 sérum antirides
47 €	72 €	43 €	50 €	29 €	23 €	29 €	49 €	40 €
30 ml	30 ml	30 ml	30 ml	30 ml	30 ml	15 ml	30 ml	30 ml
157 €	240 €	143 €	167 €	97 €	77 €	193 €	163 €	132 €
++	+	-	-	-	--	--	--	--
++	+	+	-	-	--	--	--	--
+	+	-	-	-	--	--	--	-
++	++	++	++	++	++	++	++	++
+	+	+	+	+	+	++	++	+
++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++
++	++	++	++	++	++	++	++	+
++	+++	+++	+++	++	+++	+++	+++	+++
++	++	++	+++	+++	+++	++	+++	++
B	D	D	A	A	A	B	D	D
B	E	E	A	A	A	A	D	E
A	B	A	A	A	A	E	B	A
14,6/20	10,6/20	10,1/20	9,9*/20	9,9*/20	9,9*/20	8,6/20	7,5/20	7,3/20

être qu'au mieux insuffisant.

annoncés sur l'emballage : effet resurfaçant dès sept jours et peau neuve au bout d'un mois pour le sérum SVR ; effet tenseur dès quinze jours (Avène), baisse des ridules dès deux semaines (Kiehl's). Une apparence des rides diminuée de 13 % à 28 jours pour le sérum Sephora...

➤ En revanche, l'impression d'efficacité recueillie sur questionnaire contraste de manière assez saisissante avec les résultats de laboratoire – comme souvent pour ce type d'essais. Même si la performance antirides n'est pas manifeste, les panélistes restent satisfaits et ce, dès le seizième jour pour Typology.

Les marques indiquent d'ailleurs souvent davantage de pourcentages de satisfaction sur autoquestionnaire que dans le cas des résultats de laboratoire, avec un recul plus long.

DES PERFORMANCES QUI NE CONVINQUENT PAS

➤ Précisions au sujet d'un des produits testés : la composition affichée sur le site Internet pour le sérum Sephora, actuellement en rupture de stock, diffère de celle présente sur le produit testé (pas de bakuchiol, seuls quatre ingrédients en commun). Erreur ou manipulation ? La marque ne nous a pas répondu..

➤ À défaut de combler les rides, les sérums combler d'autres attentes. Les panélistes jugent ces sérums faciles à appliquer et agréables à utiliser en termes de texture, parfum, etc. Ils leur laissent l'impression d'une peau mieux hydratée, plus ferme, plus éclatante, avec moins d'imperfections.

En revanche, les performances anti-rides restent mal notées, y compris par questionnaire, ce qui se traduit dans la note du rapport qualité/prix, lorsque le prix du sérum

Les panélistes jugent juste la peau plus ferme et éclatante.

leur est révélé en fin de test. Les plus décevants sont à cet titre les produits Vichy et Filorga tandis qu'en trio de tête sortent les marques Kiehl's, Avène et Typology. Ces résultats n'ont pas surpris le D^r Baspeyras : « Un effet sur les rides, surtout les rides d'expression, est un peu fort à revendiquer sur ce type de produit. Mais il peut y avoir un effet "meilleure mine", repulpant, de peau plus saine, plus éclatante... Les personnes sont aussi souvent déçues des produits antitaches qui éclaircissent mais sans retirer les taches. »

L'ACIDE HYALURONIQUE, INGRÉDIENT « MIRACLE »

► Côté formulation, tous les sérums, à l'exception du Kiehl's, ont comme premier ingrédient l'eau, dont Avène, La Roche-Posay et Vichy font un actif à part entière en y accolant leur nom (eau thermale d'Avène ou de La Roche-Posay, eau volcanique de Vichy).

Il peut y avoir un effet « meilleure mine », repulpant.

► Ensuite, parmi les actifs stars mis en avant sur l'emballage, on trouve d'abord l'acide hyaluronique. Il est présent dans les produits Avène, Caudalie, Filorga, Kiehl's, La Roche-Posay et Lierac sous différentes formes, parfois

combinées : hydrolysé ou non, ou sous forme de sel, l'hyaluronate de sodium. Leur poids moléculaire diffère, ce qui influence leur capacité à pénétrer dans l'épiderme.

À en croire les fabricants, l'acide hyaluronique posséderait toutes les vertus : hydratant, repulpant, raffermissant, lissant, antioxydant... Il redonnerait aussi de l'éclat et n'a aucun effet toxique connu ni pour la santé humaine ni pour l'environnement. Dans le cas de Caudalie, il est associé à un collagène vegan et au resvératrol, un antioxydant.

LES INCONVÉNIENTS DU RÉTINOL

► Suivent ensuite les vitamines. Dans ce banc d'essai, c'est d'abord la vitamine B3 ou niacinamide que l'on retrouve, comme antirides et antitaches, dans les sérums Avène, Filorga, La Roche-Posay, SVR et Vichy, suivie de la vitamine A (rétinol, acétate de rétinyle ou palmitate de rétinyle) dans les sérums Filorga, La Roche-Posay, SVR et Typology. Le rétinol est utilisé sensiblement pour les mêmes propriétés que la niacinamide mais avec plusieurs inconvénients : il est toxique pour

la reproduction, peut être irritant ou desséchant et surtout, il rend la peau plus sensible aux UV. Il ne doit donc être appliqué que le soir. La Roche-Posay ajoute « Appliquer un SPF>15 le matin. Ne pas s'exposer volontairement au soleil. Ne pas superposer avec un autre produit au rétinol ».

► Pour limiter les risques, la réglementation européenne a prévu d'abaisser sa concentration maximale à 0,3 % dans les produits pour le visage. Cette limite est déjà respectée pour les produits SVR et Typology mais ne sera obligatoire qu'à partir du 1^{er} novembre pour les nouveaux produits et du 1^{er} mai 2027 pour les produits déjà sur le marché. Attention, le rétinol ne doit pas être confondu avec le rétinol ou rétinolaldéhyde, plus récent sur le marché et présenté comme à la fois plus puissant et plus doux : sa teneur n'est pas réglementée parce que... l'évaluation de sa sécurité n'a pas encore été effectuée.

DES INGRÉDIENTS QUI FONT LE GRAND ÉCART

► On trouve aussi la vitamine C (acide ascorbique) et son dérivé la vitamine Cg (ascorbyl glucoside), mais peu dans cette sélection (Vichy, Filorga), tout comme le bakuchiol, qui n'est présent que dans le sérum Sephora. Cette nouvelle molécule "prorétinol" est souvent présentée comme une alternative végétale et naturelle au rétinol, mieux tolérée.

► Impossible, cependant, de relier l'efficacité des sérums de notre panel à la présence d'un actif ou d'une combinaison particulière d'actifs. Chacun d'entre eux est présent dans un "jus" différent où d'autres ingrédients peuvent jouer un rôle de booster, faciliter leur pénétration, assurer leur stabilité ou leur bonne tolérance, etc. L'évaluation pour la santé et l'environnement qui figure dans le tableau sous forme de Cosméto'Score tient compte de tous

Le choix de 60

RAPPORT QUALITÉ-PRIX



14,8/20

Typology 30 ml – Sérum rides et ridules - 38 €

En dehors d'un effet lissant décevant, ce produit présente un bon Cosméto'Score, un prix raisonnable pour cette gamme et l'efficacité la plus significative du panel sur le critère antirides.

les ingrédients en présence. Ici, leur nombre fait le grand écart, des cinq et huit ingrédients de Typology et Avène à Filorga qui n'utilise pas moins de 86 ingrédients ! – dont au moins 80 présents à moins de 0,2 %. « Filorga a été le premier à mettre beaucoup de composants autour de l'acide hyaluronique dans un soin anti-âge, le NCTF 135 HA », commente le Dr Baspeyras. Depuis, il décline sa recette dans ses sérums.

Mais si Filorga en fait un argument marketing (« plus de 50 ingrédients »), accumuler les composants n'est pas gage d'efficacité et encore moins de sécurité – son Cosméto'Score d'ailleurs s'en ressent. En revanche, ça fait grimper le prix : à 240 € les 100 ml, ce sérum est le plus cher du panel. En fin de commercialisation, il paraît remplacé par une nouvelle formule (Time Filler Intensive 5XP) dans laquelle subsistent plus de 80 ingrédients.

UN MARKETING AXÉ SUR LA NATURALITÉ

► Pour les autres sérums, le Cosméto'Score rend compte de compositions assez sûres – à condition de respecter les précautions d'usage indiquées. Ceux de SVR, Caudalie et La Roche-Posay sont

pénalisés par un cumul de substances sensibilisantes ou irritantes.

« Nous ne rencontrons pas de cas d'irritation ou photosensibilisation liées à l'usage de ces sérums, confirme le Dr Baspeyras. Les patients sont généra-

Ni gage d'efficacité ni de sécurité avec tous ces composants.

lement respectueux des conseils d'utilisation. Ces solutions toutes préparées sont beaucoup plus sûres que les recettes faites maison dont la stabilité des actifs n'est pas toujours assurée. »

► Si l'accent reste souvent mis sur la technicité, à coups de technologies brevetées (Complexe StructureLift pour Lierac, NovoRetin pour SVR), la présentation marketing de ces produits insiste sur la naturalité (99 % d'ingrédients naturels pour Lierac et Typology, 98 % pour Caudalie, 96 % pour Sephora...). Sans doute une attente de la clientèle, mais qui ne doit pas être interprétée comme un gage de sécurité et d'innocuité.

Les allégations « sans » sont, elles, moins nombreuses. Il faut dire qu'elles sont complexes à respecter. Caudalie tombe d'ailleurs dans le piège avec son « 0 % parabènes, phénoxyéthanol, huiles minérales, PEG, silicones, ingrédients d'origine animale ». Car si « sans huiles minérales, silicones et ingrédients d'origine animale » est autorisé car considéré

À retenir

- Les sérums antirides ont une efficacité objective peu significative sur les rides et ridules situées au niveau de la patte d'oie.
- Leur allégation antirides repose sur l'utilisation d'une poignée d'actifs dans leur composition : rétinol, acide hyaluronique, niacinamide, vitamine C et/ou leurs dérivés.
- Considérés isolément, ces sérums apparaissent sûrs à condition de respecter les précautions d'usage qui peuvent figurer sur l'emballage (éviter le contour des yeux, appliquer le soir et ne pas s'exposer au soleil, etc.).
- Attention avec les sérums à base de rétinol de ne pas les superposer avec d'autres produits antirides contenant les mêmes actifs (rétinol ou dérivés) ou des actifs aux défauts similaires (rétinol et acide glycolique, tous deux asséchants, par exemple).

comme une information utile pour les vegans ou les protecteurs de l'environnement, ce n'est pas le cas du « sans parabènes » et « sans phénoxyéthanol » car ce serait dénigrer des ingrédients autorisés.

CETTE TENDANCE PERD DE SON AURA

► Si Caudalie se dit aussi « contre les tests sur les animaux », il n'est pas utile de le préciser puisque c'est, de toute façon, interdit.

Bref : tous les arguments ne sont pas bons mais les sérums tirent en tout cas assez bien leur épingle du jeu. Reste à savoir pour combien de temps. Le cabinet Euromonitor [leader mondial de l'analyse de données, NDLR] a, en effet, montré mi-janvier que la tendance du layering, consistant à superposer des produits (toniques, sérums, crèmes hydratantes...) perdait de son aura dans les contrées d'où elle est venue : le Japon et la Corée du Sud. Elle nécessite du temps. Et de l'argent. Pour un résultat pas nécessairement plus avantageux qu'une simple crème tout-en-un. ●

ADÉLAÏDE ROBERT

Ingénieur : NATHAN GOMBEAUD-SAINTONGE

Le Green Impact Index, c'est quoi ?

• Il s'agit d'un « outil d'affichage de l'impact environnemental et sociétal » développé par différents acteurs (dont L'Oréal et Pierre Fabre) sous l'égide de l'Association française de normalisation (Afnor).

• Dans notre panel, les sérums Avène (Pierre Fabre), Kiehl's et Vichy (L'Oréal) affichent un score B (sur une échelle de A à E) et celui de La Roche-Posay (L'Oréal) un score D.

• Ce score repose sur 52 critères. Le volet environnemental (80 % du score) rend compte de la naturalité de la formulation,



sa biodégradabilité, son écotoxicité mais aussi de critères concernant l'emballage, la fabrication, le transport... tandis que le volet sociétal rend compte de l'engagement de l'entreprise, du bien-être animal et de la fabrication des matières premières et du produit fini.



LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS

2

Lundi au vendredi
à **10 h 30**
Samedi à **10 h 40**

3

Lundi au samedi
à **10 h 30**

4

Lundi au vendredi
à **20 h 55** (hors
vacances scolaires),
samedi et dimanche
à **20 h 55** (toute l'année)

5

Lundi au vendredi
à **14 h 30**

franceinfo:

Vendredi à **23 h 55**
samedi et dimanche
à **20 h 55** et **23 h 55**

En replay sur **france.tv**



Près de 500
émissions ConsoMag
à revoir sur le site

www.inc-conso.fr



POISSON D'ÉLEVAGE, POISSON SAUVAGE : CE QU'IL FAUT SAVOIR
Avec l'Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT (Indecosa-CGT)
Première diffusion le mercredi 9 avril

NANOPARTICULES : OÙ SONT-ELLES ET COMMENT S'EN PROTÉGER
Avec l'Union fédérale des consommateurs-Que choisir
Première diffusion le jeudi 10 avril

CHANGER DE FOURNISSEUR D'ÉNERGIE, MODE D'EMPLOI
Avec l'Union nationale des associations familiales (Unaf)
Première diffusion le vendredi 11 avril

VIGNETTES CRIT'AIR : QU'EST-CE QUE C'EST ET COMMENT L'OBTENIR ?
Avec l'Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs (ALLDC)
Première diffusion le lundi 14 avril

COMMENT ÉVITER LA FRAUDE AUX FAUX RIB BANCAIRES
Avec le Conseil national des associations familiales laïques (Cnafal)
Première diffusion le mardi 15 avril

VOL ANNULÉ : VOS DROITS ET DÉMARCHES POUR ÊTRE REMBOURSÉ
Avec la Confédération nationale du logement (CNL)
Première diffusion le mercredi 16 avril

ÉLECTRICITÉ : HEURES PLEINES, HEURES CREUSES, COMMENT EN TIRER PROFIT ?
Avec la Confédération syndicale des familles (CSF)
Première diffusion le jeudi 17 avril

COMMENT DÉMASQUER LES FAKE NEWS
Avec l'Institut national de la consommation (INC)
Première diffusion le lundi 21 avril

CHANGER D'AUTO-ÉCOLE, CE QU'IL FAUT SAVOIR
Avec l'Institut national de la consommation (INC)
Première diffusion le mardi 22 avril

Lucie Martinez
La présentatrice de ConsoMag vous donne rendez-vous sur France Télévisions et sur les réseaux sociaux. Pour intervenir dans ConsoMag, rejoignez-nous sur les réseaux.



Cancer du sein

Une avancée qui fait grincer des dents

Zoom

Le vote de la loi pour améliorer la prise en charge du cancer du sein a été salué. Mais les malades d'autres formes de cancer dénoncent une inégalité.

C'est une injustice odieuse ! », lance Sabrina Le Bars. La présidente de l'association Corasso, qui défend les personnes atteintes de cancers de la tête et du cou, est en colère à la suite du vote, le 30 janvier, de la loi visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein par l'Assurance maladie.

Un texte adopté à l'unanimité dont des associations comme La Ligue contre le cancer ont souligné qu'il représentait une avancée. « Des femmes nous ont alertés sur ce fardeau [le reste à charge, NDLR] qui, selon les associations, est de 1 400 € par an, déclare Yannick Monnet, député communiste et rapporteur du texte. Notre proposition de loi avait pour but de répondre à une promesse : que tous leurs soins soient remboursés à 100 % par la Sécurité sociale. »

NE PAS SE FOCALISER QUE SUR LE CANCER DU SEIN

Modifié au Sénat, le texte prévoit la prise en charge intégrale des dispositifs spécifiques au cancer du sein tels que le renouvellement des prothèses mammaires, le tatouage de

l'aréole et du mamelon, l'achat de sous-vêtements adaptés. Le plafonnement des dépassements d'honoraires pour la reconstruction mammaire a été acté.

De plus, les parlementaires ont voté la création d'un forfait pour aider au financement de produits prescrits mais non remboursés tels que les vernis qui limitent la chute des ongles.

Enfin, le forfait de 180 € pour les soins de support (psychologie, nutrition et activités adaptées) sera dorénavant accessible dès le début du traitement. « Cette loi répond à un besoin urgent et contribue à reconnaître l'impact économique que représente un cancer du sein », estime la Ligue. Mais « elle se focalise sur le seul cancer du



sein de façon totalement injustifiée », regrette l'association RoseUp. « En ce qui me concerne, j'ai un reste à charge de 2 800 €, s'insurge Sabrina Le Bars.

D'AUTRES ASSOCIATIONS DE MALADES MOBILISÉES

« C'est un texte de compromis, reconnaît Yannick Monnet. Une proposition de loi sur tous les cancers n'aurait jamais été acceptée. » Qu'à cela ne tienne... les associations de malades, soutenues par certaines spécialisées dans le cancer du sein, vont désormais militer pour que tous les cancers soient sur un pied d'égalité. •

CÉCILE COUMAU

Maladie de Charcot : autre loi, autre avancée

C'est une inégalité de traitement qui a été gommée le 10 février par un vote unanime : les personnes diagnostiquées après 60 ans de la maladie de Charcot (sclérose latérale amyotrophique

ou SLA) ou d'autres maladies graves rapidement évolutives auront droit, comme les plus jeunes, à la prestation de compensation du handicap. Là aussi, le rôle des patients et

associations a été déterminant. En octobre, sous respirateur et dans un fauteuil, le sénateur Gilbert Bouchet, avait plaidé pour une telle réforme devant les parlementaires.

Complémentaire santé Mutuelles communales : la solution miracle ?

Zoom

La hausse des cotisations des complémentaires santé continue encore cette année. En parallèle, l'offre de mutuelles municipales ou régionales ne cesse de s'étoffer. Est-ce une chance pour les étudiants et les retraités ?

Tout a commencé en 2013, à Caumont-sur-Durance, dans le Vaucluse. Cette petite commune provençale a négocié pour ses habitants un contrat de complémentaire santé abordable. Elle fait rapidement des émules parmi d'autres communes rurales mais l'effet boule de neige ne s'arrête pas là. En 2018, Montreuil (Seine-Saint-Denis) devient la première ville de plus de 100 000 habitants à se doter d'une telle offre. Progressivement, des contrats intercommunaux ou d'agglomération voient le jour, comme à Béziers en 2020, jusqu'à l'émergence des premières mutuelles régionales en Île-de-France, le 1^{er} février 2023, et en Auvergne-Rhône-Alpes, en juillet 2024.

UNE RÉPONSE LIÉE À DES PRESSIONS POLITIQUES

« Aujourd'hui, environ 10 000 villes seraient couvertes par une mutuelle communale ou régionale, expose Anne-Lise Mougin, responsable de mission à la Direction du mouvement et des services aux mutuelles pour la Mutualité française. Leur développe-

ment est très lié aux pressions politiques et échéances électorales. Les Centres communaux d'action sociale (CCAS) faisant état des difficultés d'accès aux soins et à une complémentaire santé de leurs administrés, les mutuelles communales sont avancées comme une des réponses pouvant leur être apportées ».

VOUS N'ÊTES PAS ÉLIGIBLE À UN CONTRAT COLLECTIF

La mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes a, par exemple, été créée, suite au constat que 300 000 habitants (soit 4 % de la population) du territoire n'étaient pas couverts par une complémentaire santé. Comme ailleurs, il s'agit essentiellement des jeunes et des seniors.

En effet depuis 2016, tout salarié du secteur privé a l'obligation de souscrire à la complémentaire santé de son employeur, tout comme certains agents de la fonction publique, depuis le 1^{er} janvier dernier. La cible de ces contrats s'est donc progressivement réduite.

« L'offre vise principalement des personnes sans couverture ou non éligibles aux contrats collectifs, comme les retraités, les chômeurs, les étudiants, les



travailleurs non salariés, les agents de la municipalité, les mères ou pères au foyer », poursuit Anne-Lise Mougin qui estime aujourd'hui que les deux tiers des adhérents sont des retraités. Les seules conditions pour y prétendre sont d'avoir sa résidence principale dans la commune ou la région – ou d'y travailler, pour les travailleurs non salariés. « Il n'y a quasiment plus jamais de conditions de revenus ni de limite d'âge, mais il arrive que le contrat soit exclusivement réservé aux seniors, comme à Toulouse où la mutuelle communale ne vise que les plus de 60 ans », détaille Anne-Lise Mougin.

Le principe de la mutuelle communale est de proposer un contrat à un

Des mutuelles qui n'en sont pas toujours

• Le terme de mutuelles communales est trompeur.

Non pas parce qu'il s'agit aujourd'hui d'un nom de marque déposé par... la mutuelle communale. Mais parce que sur la cinquantaine de complémentaires santé impliquées dans ces

contrats, on trouve des mutuelles, mais aussi des assureurs comme Groupama ou Axa, ou des courtiers. L'amalgame est usuel mais il y a de quoi se perdre quand on découvre qu'Île-de-France Mutuelle santé repose sur un partenariat

avec deux mutuelles et une assurance ! Si les prestations sont semblables, mutuelles et assurances ne relèvent pas du même modèle. Les secondes sont à but lucratif et doivent rémunérer leurs actionnaires, pas les mutuelles.

coût inférieur aux prix du marché et négocié par le centre communal d'action sociale pour correspondre aux besoins des personnes concernées. Il ne s'agit pas d'un contrat de groupe. Il peut d'ailleurs exister un choix de couvertures, mais d'un contrat individuel négocié comme un contrat de groupe. Grâce à cela, l'économie serait de l'ordre de 10 à 15 % par rapport à une offre individuelle aux garanties comparables, toujours, selon Anne-Lise Mougin.

TOUJOURS DES CONTRATS DITS RESPONSABLES

« Ce qui est négocié, c'est aussi la présence sur le terrain, souvent la mairie met une salle à disposition de l'opérateur choisi, précise-t-elle, et l'analyse systématique des droits préalable à la souscription.

Il n'est pas question de détourner des gens qui auraient droit à la complémentaire santé solidaire vers un

autre contrat. La démarche a le mérite d'orienter vers les bons dispositifs », précise-t-elle. C'est pour cela aussi qu'il n'y a pas de démarchage téléphonique non plus.

Ces contrats sont, en général, des contrats d'entrée ou de moyenne gamme, « resserrés sur l'essentiel », souligne Anne-Lise Mougin. Exit les prestations orientées « bien-être » qui représentent souvent des offres d'appel pour d'autres complémen-

taires. Et toujours des contrats dits responsables, permettant d'accéder au dispositif du 100 % santé en optique, audio et dentaire, sans questionnaire médical.

L'OFFRE NE PEUT ÊTRE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE

Pas question pour autant de présenter ces mutuelles municipales ou régionales comme la solution miracle sur le marché de la santé. « La Mutualité française comprend le besoin mais alerte sur le modèle économique », souligne Anne-Lise Mougin.

Leur cible est réduite, avec peu d'actifs, ce qui peut rendre leur équilibre difficile. Ces contrats sont impactés comme les autres par la hausse des dépenses de santé et les transferts de charge de l'Assurance maladie.

« Le fonctionnement des mutuelles est très contraint, elles n'ont pas le droit d'être déficitaires. Il y a déjà eu des déceptions et des mécon-

tentements parfois, avec des réajustements tarifaires pour mettre à l'équilibre les contrats », poursuit-elle.

Plusieurs communes et régions ont toutefois communiqué sur l'absence de hausse tarifaire en 2025, contrastant avec la situation rencontrée par la plupart des autres mutuelles. Mais il est probable que certaines revoient leurs tarifs, comme les autres, dans les prochaines années. ●

ADÉLAÏDE ROBERT

D. RENOUIT/VILLE DE MONTREUIL



Additifs

Des nanos partout dans nos assiettes

Enquête

Ces infimes particules s'invitent dans nombre de produits alimentaires, comme additifs ou dans les emballages. Problème, elles peuvent pénétrer dans l'organisme avec des effets inconnus sur la santé. «60» fait le point.

À notre insu, des milliers de produits alimentaires industriels contiennent des nanoparticules, caractérisées par un diamètre inférieur à 100 nanomètres (nm), soit un dix millionième de mètre. Il s'agit principalement d'additifs sous forme de poudre. « La forme nanométrique leur octroie des propriétés particulières, explique Francelyne Marano, professeur émérite de biologie cellulaire et toxicologie à l'université de Paris. Par exemple en modifiant la fluidité ou la couleur d'un aliment, comme avec l'oxyde de fer, un colorant rouge

— Depuis 2014, un règlement européen contraint les fabricants. —

utilisé dans certaines confiseries. »

Mais depuis des années, l'industrie agroalimentaire nie avoir recours à de tels ingrédients. Lors d'une précédente étude (n° 529, sept 2017),

nous avons lancé des analyses sur dix-huit produits sucrés (bonbons, gâteaux, desserts glacés), susceptibles de contenir alors du dioxyde de titane (le colorant E171) nanoparticulaire, interdit dans l'alimentation en France depuis 2020. Toutes les références en présentaient, et

pourtant, les fabricants que nous avons contactés affirmaient en chœur ne pas l'utiliser. Or, depuis décembre 2014, le règlement européen sur l'information du consommateur (Inco) les contraint théoriquement à apposer la mention "nano" avant le nom de l'ingrédient concerné.

ILS S'ABRITENT DERRIÈRE UNE DÉFINITION

Reste que les consommateurs ne voient jamais ou presque cette mention, alors même que la composition d'un produit affiche des additifs tels le carbonate de calcium (E170) ou la silice amorphe (E551) que l'on sait être utilisés, partiellement ou totalement, sous forme nano. Mauvaise foi ou ignorance ? Impossible à savoir. Les industriels peuvent ne pas avoir accès à toutes les informations auprès de leurs fournisseurs de matières premières. Ou bien encore ne pas disposer de microscope électronique, outil indispensable pour caractériser les nanoparticules. Peut-être aussi s'abritent-ils derrière une définition de la Commission européenne datant de 2011, selon

Silice amorphe (E551)

Antiagglomérant

C'est l'un des additifs nano les plus utilisés par l'industrie agroalimentaire, lors de la fabrication des produits ou dans leur composition finale. Il maintient les ingrédients en poudre homogènes. Mais sa présence est loin d'être systématiquement affichée dans la liste des ingrédients.

Exemples : Cappuccino Milka Maxwell House ; Cacahuètes grillées et salées au wasabi & algue nori Koh Kae ; Nouilles instantanées Demae Ramen sésame Nissin ; Pastilles Peppermint Frisk.





Les aliments ultratransformés sont concernés via l'ajout d'additifs.

laquelle un matériau est nano s'il contient « au minimum 50 % de particules de dimensions comprises entre 1 nm et 100 nm ». Autrement dit, une entreprise utilisant un ingrédient composé à 49 % de particules inférieures à 100 nm n'est pas obligée de l'étiqueter...

Et ce n'est pas près de changer ! En 2024, la même Commission a publié une nouvelle recommandation

sur les nanomatériaux manufacturés, inscrits dans le règlement « Nouveaux aliments ». « Excepté des petites modifications de vocabulaire et une tentative d'harmoniser la définition de ces matériaux, ce texte maintient le seuil des 50 % de nanoparticules », pointe Anna Bencsik, directrice de recherche à

La loi française a limité l'usage de ces particules.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses), au laboratoire de Lyon. Estimant que cette définition fait fi du principe de précaution, le Parlement européen l'a retoquée. Même défiance du côté de l'Anses ; elle a d'ailleurs pris le parti, en 2020, de considérer comme nanomatériau « toute particule de 1 à 100 nm, ajoutée ou non intentionnellement, sous forme d'agrégats dont la taille globale peut dépasser l'échelle nanométrique ». Une définition qui a le mérite d'être beaucoup plus restrictive.

Carbonate de calcium (E170)

Régulateur de l'acidité, antiagglomérant, colorant, affermissant, agent de traitement des farines, stabilisant.



Sa forme nanométrique partielle est avérée. On le trouve dans de multiples aliments : pâtisseries, chewing-gums, biscuits, laits végétaux, préparations infantiles. Il est utilisé comme colorant blanc et d'autres propriétés (régulateur d'acidité). **Exemples** : Barres moelleuses myrtille, blé complet et avoine Kelloggs ; Pizza chèvre miel noix Picard ; Barista Kokos, boisson végétale Alpro ; Chewing-gums chlorophylle parfum menthe verte sans sucres Hollywood.

DIFFICILE D'ÉVALUER LE DEGRÉ D'EXPOSITION

Cela étant, on ignore encore beaucoup de choses de leurs risques sanitaires et environnementaux, faute de données industrielles et scientifiques suffisantes. Toutefois, on sait que, du fait de leur infime taille, ces substances peuvent traverser les barrières biologiques tels que la paroi intestinale, et se disperser

dans le corps. Or leur forte réactivité est susceptible d'entraîner des effets indésirables.

D'où l'importance d'avoir une idée des produits qui en contiennent pour évaluer le degré d'exposition de la population aux nanoparticules. Mission quasi impossible ! « Déjà, nous ne

disposons pas de registre de ces produits alimentaires,

explique Anna

Bencsik. Parail-

leurs, des addi-

tifs comme la

silice amorphe

ne sont pas

"visibles" pour

les consomma-

teurs. Celle-ci est lar-

gement employée au cours du processus de fabrication ou du conditionnement des produits, par exemple pour faciliter l'écoulement des poudres comme le sel ou le sucre. » S'agissant ici d'auxiliaire technologique, le fabricant n'a effectivement pas d'obligation de le mentionner dans la composition du produit final. Dommage pour la transparence.

Certes, les autorités sanitaires françaises ont mis en place, dès 2013, le registre R-Nano qui contraint les industriels à déclarer la fabrication et l'importation de nanomatériaux, tous domaines confondus. Après plus de dix ans, on en sait un peu plus sur leur importance : la quantité

totale de substances à l'état nanoparticulaire produites en France (bilan 2022) est de 236 578 tonnes et de 70 723 tonnes importées. Des chiffres loin d'être négligeables, mais qui restent très flous sur leur part dans l'alimentation.

Il reste toutefois utile de scruter les listes d'ingrédients. Au moins, y figurent les additifs ajoutés intentionnellement pour améliorer le produit. Et parmi eux, cinq substances pour lesquelles l'Anses certifie, dans un rapport d'expertise publié en mai 2020, que « la présence de nanomatériaux manufacturés est avérée » : le carbonate de calcium (E170), l'oxyde et dioxyde de fer (E172), les phosphates de calcium (E341) les silices amorphes synthétiques (E551) et le silicate de calcium (E552).

DES ADDITIFS EMPLOYÉS DANS TOUS LES PRODUITS

Nous avons donc recherché (voir encadrés), via la base de données collaborative Open Food Facts, les produits alimentaires (parmi les plus fréquemment scannés et les plus récemment ajoutés) affichant un de ces additifs dans leur composition.

Si le colorant rouge (E172) semble avoir quasi disparu au profit de colorants plus "neutres", comme dans les confiseries M&M's, la silice ou dioxyde de silicium (E551) est bien présente dans des produits de type

BON À SAVOIR

À ce jour, seul le dioxyde de titane (E171) au format nano a été banni des aliments. En 2020, son utilisation à but alimentaire a été (et l'est toujours) suspendue en France ; une étude avait démontré qu'il pouvait induire un cancer du côlon chez le rat. Et deux ans après, la Commission européenne l'a retiré de la liste des additifs alimentaires admis en Europe.

nouilles instantanées et boissons chaudes solubles. Idem pour le carbonate de calcium et le phosphate de calcium, dont les multiples propriétés (régulateur de l'acidité, antiagglomérant, colorant, stabilisant...) en font des additifs employés dans toutes sortes de produits de la vie courante.

DES INTERACTIONS AVEC LE VIVANT

Toutes les nanoparticules sont-elles à risque pour le consommateur ? Non, parce que chaque type de nanoparticule a ses caractéristiques propres,

La taille de la particule, sa structure, sa solubilité influent.

qui plus est, susceptibles de changer, une fois dans l'aliment. « De nombreux critères physico-chimiques comme la taille de la particule, sa structure ou encore sa solubilité, influent sur ses interactions avec le

vivant », précise Olivier Joubert, de l'université de Lorraine.

Par exemple, le nanoargent (E174), utilisé pour ses propriétés antimicrobiennes dans des emballages et films alimentaires, peut migrer dans l'aliment. Or, dans ce nouvel environnement, « il se transforme très vite en libérant des ions d'argent, susceptibles, une fois dans l'appareil digestif, de traverser la barrière intestinale et d'atteindre les cellules », poursuit le chercheur. À l'inverse, les nanoparticules insolubles risquent de persister dans certains organes ; c'est le cas du dioxyde de titane – aujourd'hui interdit dans les aliments mais tou-

Phosphate de calcium (E341)

Affermissant, agent de traitement des farines, agent levant, antiagglomérant, épaississant, humectant, régulateur de l'acidité, émulsifiant.

Également additif nano avéré, il est ajouté aux produits alimentaires essentiellement en tant qu'acidifiant et antioxydant. Son rôle est donc d'améliorer les qualités organoleptiques et de favoriser une meilleure conservation.

Exemples : Pépito chocoat au lait Lu ; Mélange guacamole Old el Paso ; Fromage enfant Pik & Croq La Vache qui rit ; Triangolini Belin.





Des nanos, dès le biberon !

Les nourrissons aussi sont exposés aux nanoparticules alimentaires ! La composition des laits infantiles inclut plusieurs additifs dont certains peuvent être en partie nano, tel le carbonate de calcium (E170).

• **Omniprésent dans ces préparations**, il y sert de colorant et de complément d'apport en calcium. Or, le groupe scientifique sur

les additifs alimentaires de l'Efsa a jugé, en juin 2024, que « la présence inévitable d'aluminium dans l'E170 est préoccupante et doit être prise en compte ».

• **D'autres nanoparticules peuvent être ajoutées** à ces laits : les phosphates de calcium (E341), le carbonate de magnésium (E504), l'oxyde de magnésium (E530)

et l'antiagglomérant E551.

• **Des analyses en 2022 menées par Avicenn** (Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanoparticules) avaient montré sa présence – cachée – dans le lait Optipro 0-6 mois Guigoz. Inquiétant, car les intestins des bébés sont fragiles et poreux aux substances, peut-être, toxiques.

jours autorisé dans les médicaments et les dentifrices – qui s'accumule au niveau du côlon, du foie et de la rate.

LA PROBABLE TOXICITÉ DU E551, RÉPUTÉ SÛR

Attardons-nous sur l'additif E551, largement utilisé et objet d'études expérimentales. Sa particularité ? Être une poudre formée de 100 % de particules nano (10-20 nm de diamètre). « Elles sont ensuite fusionnées lors du processus de production de l'additif, tout en restant in fine un nanomatériau », explique Éric Houdeau, chercheur à l'unité Toxalim (centre de recherche en toxicologie alimentaire) de l'Inrae, à Toulouse.

Son équipe, avec l'université McMaster au Canada, a analysé les effets, chez la souris, d'une exposition chro-

nique à l'additif E551 sur le système immunitaire intestinal. On sait que son trouble peut amener le développement d'une allergie alimentaire ou d'une intolérance au gluten, telle la maladie cœliaque (identifiée par une inflammation de l'intestin, des douleurs abdominales,

• **Les souris utilisées lors de tests ont eu l'intestin enflammé.**

une diarrhée). Résultat : cette exposition chronique favorise une inflammation de l'intestin grêle, voire aggrave les signes inflammatoires des animaux ayant une maladie cœliaque.

Même s'ils restent expérimentaux, ces travaux sont parmi les premiers à pointer la probable toxicité de ce nano additif, pourtant réputé sûr en alimentation. C'est ce que maintient

d'ailleurs l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), dans un avis publié en octobre dernier : « Le E551 ne soulève pas de problème de sécurité pour les utilisations et les niveaux d'utilisation rapportés. » Même si elle rappelle dans son rapport que, faute d'études suffisantes, des incertitudes demeurent sur « les effets toxicologiques potentiels liés à l'exposition aux agrégats nanométriques d'E551 ». Pas forcément rassurant.

LA RECHERCHE EST À LA PEINE SUR LES NANOS

Quant aux autres nanoparticules dans les aliments, tout ou presque reste à faire. Toujours sur le système digestif, des études ont suggéré les effets des nanoparticules d'argent, de dioxyde de titane, d'oxyde de fer et d'oxyde de zinc. Elles pourraient perturber le microbiote intestinal et causer diverses pathologies : syndrome du côlon irritable, maladie inflammatoire de l'intestin, maladie cœliaque voire cancer colorectal.

Pourtant, la recherche n'avance pas vite. Parmi les freins, il y a « les difficultés d'un accord sur une définition harmonisée des nanomatériaux », notent les chercheurs Francelyne Marano et Olivier Joubert. Sans compter que « les travaux en toxicologie bénéficient de moins en moins de sources de financement en tant que recherche publique, d'autant que le domaine des nanoparticules est très complexe », ajoute Anna Bencsik. Et le sujet des nanos semble un peu « passé de mode ». Peut-être car, ces derniers temps, la recherche et l'opinion publique se focalisent sur d'autres molécules tout aussi problématiques, comme les substances perfluorées. Doit-on pour autant accepter qu'un polluant en chasse un autre ? Aux responsables politiques et sanitaires, et bien sûr aux industriels, d'investir dans la recherche. Et de faire preuve de transparence sur le contenu de nos assiettes. • **PATRICIA CHAIROPOULOS**

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
par PHILIPPE FONTAINE

ÉLECTRIQUE

Des occasions à prix d'or

Les ventes de véhicules électriques d'occasion décollent. Et ce, malgré une situation difficile. D'après L'Avere-France, qui regroupe les professionnels de la mobilité électrique, 41564 voitures ont été vendues fin 2024, une hausse de 14 % par rapport à 2023. Cela représente 3 % du marché total des véhicules d'occasion. En tête des ventes : les Renault Zoe, Peugeot 208 II et Fiat 500. Sans surprise, compte tenu du prix élevé des véhicules, ce sont



les conducteurs de plus de 50 ans et les ménages les plus aisés qui privilégient l'occasion électrique. Au contraire des 18-30 ans qui optent encore en grande majorité pour un modèle thermique. ●

3 190

C'est le nombre de personnes qui ont perdu la vie sur la route en 2024, soit 23 de plus qu'en 2023.

Le véhicule de tourisme représente 48 % de la mortalité, contre 23 % pour les deux-roues.



Sortie de route pour les vélos Angell

La start-up Angell de Marc Simoncini, fondateur de Meetic, se déclare en cessation de paiement et va vers une liquidation judiciaire. Le rappel de 5000 vélos de première génération, en raison d'un risque de casse du cadre, aura sonné

le glas d'Angell Mobility. Dur pour les propriétaires, d'autant que l'application et les services connectés – antivol, GPS – pourraient être suspendus, y compris sur les vélos non concernés par le rappel. Aucun dédommagement n'est prévu. La start-up Ellipse propose de récupérer les vélos, sans compensation (!), pour les recycler en partie. Elle offre néanmoins une reprise de 500 € pour l'achat d'un vélo Ellipse. ●



Question de droit ?



La réponse du juriste
Thomas Gonçalves
Juriste à l'Institut
national de
la consommation

L'hôtelier nie toute responsabilité pour un vol sur son parking. Dois-je le croire ?

NON Ne vous laissez surtout pas faire. Même si une clause ou une affichette prétend le contraire, en cas de vol dans votre véhicule stationné sur le parking privé de l'hôtel, celui-ci doit vous indemniser. En France, l'hôtelier est présumé responsable des vols commis dans son établissement et ses dépendances, et donc sur ses aires de stationnement, qu'elles soient surveillées ou non. Le montant maximum de votre indemnisation pour les effets dérobés est fixé par l'article 1954 du code civil. Il ne peut dépasser 50 fois le prix de la nuit, soit 5000 € pour une chambre à 100 €. L'indemnisation pourra être totale si vous pouvez prouver une faute de l'hôtelier ou d'un de ses employés et justifier du montant de votre préjudice (factures, photos...). ●

➡ Articles 1952 à 1954 du code civil



Le « Oui Pub », c'est oui !

Après trois ans d'expérimentation à travers toute la France, l'Agence de la transition écologique (Ademe) publie son rapport définitif qui montre l'adhésion d'une majorité de la population à cette mesure choc.

Les catalogues, flyers et autres prospectus publicitaires vont-ils cesser d'engorger nos boîtes aux lettres ? C'est ce que souhaite une majorité des habitants des quatorze territoires pilotes où le dispositif « Oui Pub » est testé depuis mai 2022. Lors de cette vaste expérimentation organisée par l'Ademe, les foyers souhaitant recevoir des imprimés publicitaires sans adresse (Ipsa), devaient apposer sur leur boîte aux lettres un autocollant « Oui Pub ». Ceux qui n'en voulaient plus n'avaient rien à faire.

Un rapport final riche d'enseignement

Un dispositif opposé au système actuel, dans lequel les habitants doivent s'opposer aux Ipsa avec un autocollant « Stop Pub ». L'expérimentation s'achève le 30 avril, mais l'Ademe a déjà publié le rapport final, riche d'enseignements. D'abord, 63 % des habitants se disent favorables au déploiement du « Oui Pub ». Mais suivant les territoires, de 3 à 47 % déclarent leur intention d'apposer l'autocollant. Si l'écart est aussi important, c'est en partie parce que la connaissance de l'expérimentation a beaucoup

varié selon les lieux (milieu rural, urbain, mixte...) et la densité de population. Néanmoins, cela confirme que certains foyers restent attachés à ce mode de communication commerciale. Ainsi, les habitants aux revenus légèrement inférieurs au revenu moyen de la population mais aussi les 60-74 ans ont affiché davantage de « Oui Pub ».

Petits commerçants et agences immobilières n'ont pas joué le jeu

Cependant, le rapport montre une baisse du volume de publicités dans les territoires pilotes, y compris dans les boîtes aux lettres les autorisant. Même si l'on constate une forte réduction du volume des Ipsa au niveau national (55 % de baisse entre 2013 et 2023), il semble que l'expérience ait accéléré la tendance, les annonceurs reportant davantage les communications promotionnelles vers le numérique. Notons que certains acteurs n'ont pas respecté les consignes. Il s'agit dans presque tous les cas des professionnels du secteur de l'immobilier et les petits commerces locaux (serruriers, plombiers, pizzerias...), guère plus sensibles au sticker actuel « Stop Pub ». ● P.F.

Médiation : Vueling fait la sourde oreille

La Fédération des usagers des transports (Fnaut) tape du poing sur la table. Après avoir exhorté, en vain, la compagnie espagnole Vueling à mettre en place un service de médiation de la consommation, la Fnaut a saisi la Répression des fraudes (DGCCRF) pour obtenir sa condamnation à une amende administrative. En effet, selon la loi européenne, toute compagnie aérienne doit disposer d'un médiateur que les usagers peuvent solliciter en cas de difficultés ou litiges. ●



La ligne TGV Paris-Milan rouvre le 31 mars

Il aura fallu près de 20 mois pour rétablir les voies dévastées par un éboulement de 12 000 m³ de roches en Maurienne. La SNCF assurera trois allers-retours directs par jour, contre deux pour Trenitalia pour des trajets d'environ sept heures. Les réservations sont ouvertes et les prix, pour un aller simple, débutent à 45 € pour l'italienne comme pour la française. Le Paris-Milan de Trenitalia desservira Lyon Part-Dieu, Chambéry et Saint-Jean-de-Maurienne. Autre annonce, la compagnie italienne proposera aussi quatre allers-retours Paris-Marseille dès juin. ●



CENTRE D'ESSAIS
12 produits
testés

Air fryers Ils remplacent presque le four !

Avec des recettes plus saines, des économies d'énergie et une rapidité d'exécution impressionnante, l'air fryer relègue peu à peu le four traditionnel au second plan. Un tableau idyllique émaillé parfois de quelques échecs cuisants.

Je l'ai acheté, au départ, pour faire des frites et finalement je m'en sers pour tout sauf pour ça, sourit Amélie J., enthousiaste utilisatrice d'un air fryer depuis trois ans. J'ai même persuadé mes parents et une amie d'en acheter un. » Difficile de passer à côté de ce phénomène. Si le concept existe depuis 2006, la friteuse sans huile connaît un succès colossal depuis quatre ans avec des chiffres qui donnent le tournis. Le cabinet d'études NielsenIQ-GfK révèle l'ampleur du phénomène : l'année dernière, 2,6 millions de Français en ont acheté et 31 % en possèdent un désormais.

UNE POPULARITÉ RAREMENT ÉGALÉE

► C'est 2,3 fois plus qu'en 2023 où leurs ventes avaient déjà triplé par rapport à 2022, un véritable raz-de-marée. Le air fryer était vraiment la star de Noël dernier. On ne compte plus non plus le nombre de livres ou de magazines spécialisés vantant les recettes avec un air fryer. Les groupes Facebook se multiplient pour partager astuces et conseils, tout comme les personnalités sur Instagram qui s'extasient devant leurs petits plats, sans parler des millions de vidéos consultées sur YouTube et TikTok.

► Une popularité rarement égalée dans l'univers du petit électroménager au point que l'on dénombre aujourd'hui plusieurs centaines de marques en concurrence à travers le monde. Pas mal, pour un appareil qui porte mal son nom. Littéralement traduisible par « friteuse à air », l'air fryer se présente pourtant comme un cousin

assez éloigné de la friteuse traditionnelle. Il applique plutôt un mode de cuisson identique à celui d'un four à chaleur pulsée. Un ventilateur souffle de l'air chaud de façon à envelopper les aliments placés dans un panier

31 % des Français possèdent désormais un air fryer.

perforé. Selon la préparation, une cuillère à soupe d'huile (d'où l'association à la friteuse) suffit pour obtenir un résultat doré et croustillant. Tout ou presque peut y passer. Frites bien sûr, mais aussi volailles, viande, poisson, légumes, gâteaux, avec des promesses alléchantes : rapidité de cuisson, économies d'énergie par rapport au four et cuisine plus saine (moins de matière grasse ajoutée).

► Cependant, avec une gamme de prix qui s'étend de moins d'une trentaine d'euros à plus de 400 €, tous les modèles ne partent pas sur un pied d'égalité. Pour s'en rendre compte, nous nous sommes penchés sur douze appareils se répartissant en deux catégories. D'un côté, huit air fryers équipés d'un seul com-

partiment de cuisson et de l'autre, quatre modèles dotés de deux compartiments. Pratique pour deux cuissons différentes en simultané. La fourchette de prix des produits retenus va de 25 à 140 € pour les premiers et de 100 à 230 € pour les seconds.

PRÉVOIR DE LA PLACE DANS LA CUISINE

► La friteuse sans huile est un appareil supplémentaire à caser dans votre cuisine. Avant de craquer, il faut donc anticiper la place qu'elle va occuper. Et pas une petite ! La plus svelte de notre sélection dans la catégorie monocompartiment, la High One, mesure déjà 27 cm de large pour 33 cm de profondeur. La plus volumineuse, la Philips Airfryer 3000 avec ses deux tiroirs, affiche de son côté un gabarit de 49 x 39 cm.

► En plus de la surface généreuse occupée par ces appareils, il faut encore laisser un peu de place autour. L'air fryer a besoin d'air et ses ouïes ne doivent pas être obstruées. Et puisqu'il est équipé d'un ventilateur, il faudra aussi compter avec le bruit qu'il émet.

À partir de 59 dBA (décibels, pondération A), le modèle peut être considéré comme bruyant. Face au Philips Airfryer 2000, au High One et à l'Essentielb EAF1 avec leurs 53 dBA, les Moulinex, Tefal, Essentielb (suite p. 38)

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

• Pour évaluer ces air fryers, nos ingénieurs ont réalisé quatre recettes : des frites bien sûr, fraîches et surgelées, des cuisses de poulet, des gâteaux (moelleux nature prêts à cuire d'Alsa) et des petits pains maison. Ils ont ainsi pu apprécier le rendu visuel ainsi que la qualité des cuissons obtenues selon les

programmes (la durée et la température automatiques préconisées). • Ils ont mesuré l'écart entre les températures programmées et celles produites par les air fryers en disposant des sondes thermiques dans les paniers. L'objectif était de constater l'homogénéité de la chaleur et sa stabilité.

• Ces mesures techniques ont été complétées par la prise en compte de la facilité d'utilisation (la programmation, la richesse des fonctions, l'ergonomie), le bruit ainsi que la facilité de nettoyage. En toute fin, ils ont pu évaluer les consommations électriques pour chaque recette.

✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



AIR FRYERS MONOCOMPARTIMENT

	Ninja Pro	Philips Airfryer 2000 Series	Moulinex Easy fry & grill	High One (Electro Depot) Friteuse à air	Beko Expertfry
• Prix indicatifs (relevés le 29/01/2025)	130 €	120 €	130 €	25 €	90 €
• Puissance annoncée	1750 W	1500 W	1550 W	1400 W	1500 W
• Dimensions extérieures (L x H x P)	29 x 27 x 36 cm	28 x 29 x 37 cm	27 x 33 x 36 cm	27 x 31 x 33 cm	28 x 32 x 38 cm
• Capacité déclarée des paniers	4,7 l	4,2 l	4,6 l	3,8 l	3,9 l
• Poids mesuré	4,8 kg	3,3 kg	5,2 kg	3,5 kg	4,3 kg
• Longueur du câble électrique	82 cm	80 cm	124 cm	105 cm	98 cm
Fonctionnalités					
• Amplitude de températures de cuisson	40 à 240 °C	60 à 200 °C	80 à 200 °C	0 à 200 °C	35 à 200 °C
• Nombre de programmes	4	8	10	0	8
• Programme de déshydratation	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Gestion des températures (20 %)	+++	+	+	+	++
• Vitesse de montée en température	++	++	+	++	+
• Respect des températures programmées	+++	++	++	++	++
• Stabilité des températures	+++	+	+	-	++
• Homogénéité des températures dans le panier	++	++	++	++	++
Essais de cuisson (30 %)	++	++	++	++	+
• Pièces de volaille	++	+	+++	+++	+
• Frites fraîches (500 g)	++	++	++	-	-
• Frites surgelées (500 g)	++	++	++	++	+
• Petits gâteaux	+++	+++	++	++	+
• Pain maison	+	+	++	++	-
Durée de cuisson (5 %)	+	+	+	+	++
• Pièces de volaille	22 min	21 min	20 min	30 min	17 min
• Frites surgelées (500 g)	20 min	25 min	22 min	21 min	17 min
Usage et ergonomie (25 %)	+++	++	++	+	+
• Facilité de prise en main	++	++	++	+	+
• Ergonomie du bandeau de commande	+++	++	+++	+	++
• Richesse des fonctions	+++	++	++	+	+
• Qualité de la notice d'emploi	+++	-	-	++	+
• Niveau sonore à température stabilisée (200 °C)	57 dBA	53 dBA	60 dBA	53 dBA	54 dBA
Sécurité des utilisateurs (10 %)	+++	+++	++	+++	++
Consommation électrique (10 %)	+	+++	+	+++	++
• En cuisson ⁽¹⁾	2 015 W	1 624 W	2 302 W	1 688 W	1 577 W
• En veille	0,3 W	0,2 W	0,2 W	0 W	0,6 W
NOTE GLOBALE (100 %)	16,1/20	14,2/20	13,9/20	13,9/20	12,7/20

(1) Cumul pour 5 recettes : morceaux de volaille + frites fraîches ou congelées + petits gâteaux + petit pain + cordon bleu. (2) Cuve de 9 litres divisible en deux volumes égaux.



AIR FRYERS DOUBLE COMPARTIMENT

Tefal Easy fry deluxe	Essentielb Eaf1	Elsay (E.leclerc) Friteuse sans huile à air pulsé	Philips Airfryer 3000 Series	Ninja Double stack	Essentielb Eaf2	Cecotec Cecofry dual 9000
140 €	50 €	50 €	200 €	230 €	100 €	100 €
1500 W	1500 W	1500 W	2 750 W	2 470 W	2 600 W	2 850 W
34 x 35 x 42 cm	27 x 31 x 37 cm	26 x 31 x 37 cm	49 x 37 x 39 cm	28 x 39 x 42 cm	46 x 38 x 35 cm	43 x 32 x 38 cm
4,2 l	3,5 l	4,3 l	6 l + 3 l	3,8 l x 2	3,9 l x 2	9 l ⁽²⁾
4,7 kg	4,2 kg	4 kg	7,9 kg	9,6 kg	7,3 kg	7 kg
122 cm	96 cm	82 cm	80 cm	77 cm	98 cm	72 cm
80 à 200 °C	35 à 200 °C	80 à 200 °C	40 à 200 °C	40 à 240 °C	50 à 200 °C	60 à 200 °C
8	8	0	8	6	10	6
Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
+	++	-	++	++	+	+
+	+	++	+	+	+	++
-	++	--	+	+	-	+
+	++	-	++	+++	+	+
-	+	+	+++	++	+++	+++
++	-	+	+++	++	++	++
+	-	++	+++	-	++	+++
++	-	-	+++	-	+	-
++	--	-	+++	+++	+	+++
++	+++	++	+++	+++	+++	+
+	-	++	++	+	++	++
+	++	+	+	+	+	+
25 min	18 min	30 min	25 min	22 min	28 min	25 min
17 min	18 min	15 min	20 min	22 min	20 min	20 min
+	+	+	++	+++	++	++
++	+	+	+++	++	++	+++
+++	-	+	+++	+++	+++	+++
++	+	+	+++	+++	+++	+++
--	+	++	--	+++	+	++
61 dBA	53 dBA	56 dBA	59 dBA	59 dBA	60 dBA	61 dBA
+++	++	++	+++	+	+++	+
--	++	+++	+	++	++	++
2 588 W	1 626 W	1 734 W	2 093 W	1 803 W	1 730 W	1 789 W
0,6 W	0,6 W	0 W	0,4 W	0,5 W	0,4 W	0,4 W
12,1/20	11,7/20	11,6/20	15,4/20	14,4/20	14/20	13,9/20

(suite de la p. 35) EAF2 et Cecotec sont hors des clous (60 et 61 dBA mesurés).

➤ **Enfin, mieux vaut vérifier si une prise électrique se trouve à proximité.** Certains fabricants se montrent un peu pingres sur la longueur des câbles (72 cm pour le Cecotec contre 124 cm chez Moulinex). Et pour plus de praticité, nous avons aussi apprécié la présence du range-câble sur les modèles Philips, Beko et Essentielb (le plus petit).

DES PANIERS PLUS OU MOINS GRANDS

➤ **Reste une question primordiale : de quel volume dispose-t-on pour la cuisson ?** Tous les air fryers de notre banc d'essai sont pourvus de paniers amovibles équipés chacun d'une grille à placer dans leur fond. C'est grâce à cette grille que la chaleur se répartit bien autour des aliments. Les modèles Beko et Essentielb (EAF1) se distinguent par le choix d'une cuve amovible accompagnée d'un panier extractible. Pratique, pour égoutter facilement une

préparation en sortie de cuisson. Reste que, de la capacité du panier dépendent la quantité et le volume d'aliments que l'on peut faire cuire dans des conditions optimales. Les air fryers monocompartiment Essentielb, High One et Beko partent avec un handicap avec leurs cuves respectives de 3,5 l, 3,8 l et 3,9 l. En revanche, il y a moins de scrupules à charger la bête avec les tailles de panier XL du Ninja Pro ou du Moulinex avec leur capacité respective de 4,7 et 4,6 l.

➤ **Du côté des modèles à double compartiment,** Philips et Cecotec remportent la palme avec une capacité totale de 9 l. Elle se divise en deux cuves de 6 l+3 l chez Philips alors que pour le Cecotec, une paroi amo-

vible permet de scinder le compartiment en deux parties égales. Pratique pour cuire une pièce imposante comme un poulet entier autant que pour réaliser deux préparations en parallèle.

➤ **À la capacité de la cuve à prendre en compte, il faut ajouter la surface de cuisson.** Un

détail important lorsqu'il s'agit de répartir sur la grille plusieurs éléments individuels (steaks hachés, nuggets, pilons de poulet, etc.) ou une grosse pièce de viande. À ce petit jeu, c'est le Ninja Pro qui s'en sort le mieux dans la catégorie monotiroir avec son panier de 22,5 x 22,5 cm. Encore une fois, les modèles quasiment jumeaux d'Essentielb et de Beko compliquent la tâche avec leur cuve ronde de 20 cm de diamètre.

SUIVRE LE GUIDE DES RECETTES

➤ **Avec les air fryers à double compartiment, c'est évidemment plus simple.** Le Philips offre la plus grande surface de cuisson avec un plateau de 23 x 22 cm pour sa plus grande cuve. Et si le Ninja Double stack apparaît comme le moins pertinent dans cet exercice avec ses grilles de 18 x 18 cm, il a plus d'un tour dans son sac. Deux grilles de cuisson empilables sont livrées avec l'appareil. Il offre ainsi deux emplacements par compartiment et multiplie par deux la surface d'origine. Bonne idée.

➤ **Si le principe de fonctionnement reste simple, encore faut-il dompter ses réglages pour réussir ses recettes.** Fort heureusement, le maniement se révèle plutôt simple. Deux écoles se font face. D'un côté les air fryers dont les programmes





Le choix de 60

LE MEILLEUR MONOCOMPARTIMENT

16,1/20
Ninja - Pro - 130 €
C'est l'un des plus chers de sa catégorie mais la qualité est au rendez-vous. Thermostat précis, panier généreux et cuissons globalement très satisfaisantes ce modèle présente aussi une certaine facilité d'utilisation et d'entretien. Seule la cuisson de grandes quantités de frites en une fois (1 kg) lui pose un problème.



LE MEILLEUR DOUBLE COMPARTIMENT

15,4/20
Philips - Airfryer 3000 Series 200 €
Avec lui, les amateurs de frites seront ravis. C'est tout simplement le meilleur de tous dans ce domaine, d'autant qu'il distingue les frites fraîches des surgelées. Les autres recettes ne sont pas en reste et un poulet entier (1,2 kg) ne l'effraie pas. Un modèle idéal pour la famille.

Plus économiques que les fours?

• C'est l'un des arguments largement mis en avant par les fabricants d'air fryers : ils sont plus économiques que les fours traditionnels. Avec des temps de cuisson réduits et une cuve plus compacte, difficile de ne pas y croire.

• Nos ingénieurs ont donc mesuré leurs performances face aux fours testés dans notre n° 608 en décembre

dernier. Le résultat est sans appel. En nous basant sur nos tests de pièces de volaille, les air fryers sont en moyenne 42 % plus économes que les fours.

• Cependant, les volumes limités de ces appareils laissent un avantage aux fours lorsqu'il s'agit de préparer de grandes quantités. En les comparant, et malgré

des puissances variant du simple au double, les air fryers les plus énergivores ne sont pas ceux que l'on croit. Le Tefal avec ses 1 500 W consomme presque 60 % d'énergie de plus que le Philips Airfryer 2000 à puissance équivalente (1 500 W) et même 44,6 % de plus que le Cecotec et ses 2 850 W !

sur les panneaux de contrôle représentent des recettes à l'aide de pictogrammes (frites, poulet, poisson, gâteaux). De l'autre, notamment les modèles Ninja, se contentent d'indiquer plusieurs modes de cuisson tels qu'air fry, roast (rôtir), deshydrate ou reheat (réchauffage). À l'utilisateur de paramétrer les cuissons en suivant le guide des recettes qui accompagne ces air fryers. Mieux vaut donc ne pas l'égaler.

ATTENTION AUX RÉGLAGES PRÉDÉFINIS

➤ **Rater une cuisson avec un air fryer semble donc compliqué.** Mais un mauvais calibrage de l'appareil par son fabricant engendre parfois de la déception. Comme pour un four classique, l'air fryer doit atteindre au plus vite la température souhaitée puis la maintenir tout au long de la cuisson. Dans cet exercice, ce sont les deux modèles de Ninja qui s'en sortent le mieux avec une excellente stabilité. On ne peut pas en dire autant de l'appareil Elsay. Nos experts ont mesuré une température de 20 °C au-dessous des 180 °C demandés.

➤ **Quant à la stabilité, ce n'est guère mieux avec des écarts de 38 °C entre un pic et un creux.** À noter que le modèle Tefal témoigne, lui aussi, d'un thermostat peu précis et d'un manque de stabilité. Mal-

gré ces sauts de températures, c'est pourtant l'Essentielb EAF1 qui est le plus décevant lors de la cuisson.

PHILIPS AIR FRYER 3000, LE ROI DE LA FRITE

➤ **Pour nos tests de cuisson de frites fraîches ou surgelées,** nos experts ont récupéré des frites molles, insuffisamment cuites et peu colorées. Pas très appétissant. Temps de cuisson trop court, mauvaise répartition de la chaleur ? Difficile à déterminer. À noter que les modèles Elsay, Beko et High One ne brillent pas non plus dans cet exercice. La palme d'or revient aux deux appareils de Philips qui sont les seuls d'ailleurs à distinguer la cuisson des frites fraîches de celles surgelées. Avec l'Airfryer 3000, en particulier, quelle que soit la quantité préparée en une seule fournée, nos ingénieurs ont obtenu une coloration parfaite, un croustillant idéal et une homogénéité dans la cuisson que lui envient les Ninja Double stack et Cecotec.

➤ **Avec d'autres aliments comme les cuisses de poulet,** la bonne surprise provient des appareils High One, Moulinex et Philips (double compartiment). Ils produisent une viande tendre et juteuse à la peau croustillante et dorée. À l'autre bout du spectre, l'Essentielb EAF1 et le Ninja Double stack déçoivent avec un manque de cuisson flagrant.

➤ **Tous les appareils ne sont pas non plus à l'aise avec les petits gâteaux.** Si le Ninja Pro et l'Airfryer 2000 de Philips offrent une totale satisfaction, les Beko et Cecotec sont un peu en retrait en raison d'un manque d'homogénéité.

S'INITIER À PARAMÉTRER L'APPAREIL

C'est encore plus vrai avec le pain maison. Nous avons obtenu une cuisson plutôt correcte avec les High One, Essentielb EAF2, Philips 3000, Moulinex et Elsay alors que celle de l'Essentielb EAF1 se révélait insuffisante. Manifestement, comme pour les fours encastrables (voir n° 608, décembre 2024), il faudra apprendre par la pratique à paramétrer correctement l'appareil en fonction des recettes envisagées pour trouver satisfaction.

➤ **Après la dégustation, vient le temps du nettoyage.** Deux écoles s'affrontent encore. Les modèles Ninja, Philips et Tefal autorisent le passage des paniers et grilles au lave-vaisselle. Pour tous les autres il faudra sortir l'éponge et même frotter plus ardemment avec le Beko et l'Essentielb EAF1 dont le revêtement antiadhésif se montre moins pratique. ●

FABRICE BROCHAIN

Ingénieur : THIERRY MARTIN

À retenir

- Les air fryers sont des appareils rapides et économiques.
- Les réglages prédéfinis ne sont pas toujours synonymes de recettes réussies. Un ajustement manuel (température et temps de cuisson) est parfois nécessaire.
- Les air fryers monocompartiment, plus petits, conviennent pour deux personnes. Au-delà, il faudra multiplier les fournées.
- Ceux à double compartiment autorisent la cuisson de deux préparations différentes simultanément.
- Ces appareils peuvent se révéler encombrants dans une petite cuisine.

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN**
et réalisez jusqu'à

23 % D'ÉCONOMIE



Prenez votre consommation en main

LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...

+ LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...

+ Le hors-série Spécial Impôts

+ L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES DE «60» (ORDINATEUR, TABLETTE ET SMARTPHONE)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros
- Accès aux versions numériques des mensuels et hors-séries compris dans votre abonnement
- Accès aux articles réservés aux abonnés
- Accès à la lettre d'info de la communauté de lecteurs : La Tribu 60



**DÉCOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES
SUR WWW.60MILLIONS-MAG.COM**



BULLETIN D'ABONNEMENT

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 96316 – 59789 Lille Cedex 9

☒ **OUI**, je m'abonne à 60 Millions de consommateurs

Je choisis l'abonnement suivant :

☐ **ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 €** au lieu de ~~59,70 €~~
soit **18 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros mensuels + Hors-série Impôts en version numérique* + accès aux articles et aux versions numériques des mensuels sur 60millions-mag.com

☐ **ABONNEMENT EXPERT 83 €** au lieu de ~~108 €~~
soit **23 % d'économie** : 1 an, 11 numéros mensuels + Hors-série Impôts en version numérique* + 7 Hors-séries + accès aux articles et aux versions numériques des mensuels sur 60millions-mag.com

Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case ☐
Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être transmises à des organismes extérieurs (presse française, recherche de dons) sauf opposition en cochant cette case ☐

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/05/25, pour les nouveaux abonnés. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours après réception de votre premier numéro, que vous recevrez sous un délai maximum de 30 jours après réception de votre bon de commande. Conditions générales d'abonnement sur 60millions-mag.com. L'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, 76, avenue Pierre Brossolette, 92240 MALAKOFF, RCS NANTERRE 381 856 723, traite les données recueillies pour exécuter les contrats d'abonnement et de vente, gérer les relations avec les clients, le service après-vente, les campagnes promotionnelles et la prospection commerciale. Consultez la politique de protection des données personnelles sur 60millions-mag.com pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits.

MES COORDONNÉES

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone*

Email*

*Facultatif

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

☐ Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

☐ Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

Poêles à bois

Que du vent, ces ventilateurs !

Zoom

Faute de données sur leur débit d'air, l'efficacité des ventilateurs pour les poêles à bois n'est généralement pas garantie. Le seul bienfait à en attendre est qu'ils pulsent un peu d'air chaud dans la pièce, devant le poêle.

Boostés par des campagnes publicitaires sur Internet et les réseaux sociaux, les ventilateurs de poêle à bois étaient un peu les stars de l'hiver. Ces petits appareils se destinent aux modèles à bûches, dépourvus généralement de système de ventilation. Ils comptent de un à trois ventilateurs montés sur un châssis. Leur prix : entre 15 à 100 €. En valent-ils le coût ? Tout dépend de ce que vous en attendez.

FAIBLE RÉPARTITION DE LA CHALEUR

Le ventilateur s'installe très facilement. Il ne nécessite aucun raccordement électrique. Chaque moteur est alimenté grâce à l'effet Seebeck, c'est-à-dire que la chaleur génère un courant électrique. Il suffit de le poser sur le poêle, à droite ou à gauche de la sortie du conduit de fumée, voire de le fixer sur le conduit lui-même. Quand la température du socle grimpe suffisamment (à partir de 40 °C), les pales tournent. Ce souffle propulse dans la pièce de la chaleur émise au-dessus du poêle. Il peut procurer un certain confort à la personne qui se trouve dans le flux d'air chaud.

Les fabricants avancent une meilleure répartition de la chaleur dans la pièce. Certes, l'appareil pulse de l'air chaud. Mais la portée est-elle suffisamment importante pour le diffuser dans toute une pièce ? Rien n'est moins sûr.



Nous avons épluché les caractéristiques de nombreux modèles vendus dans le commerce. Peu d'entre eux indiquent leur débit d'air. N'y figurent pas non plus la taille des pales et leur vitesse de rotation qui permettraient de les calculer.

Une meilleure solution

Les systèmes qui permettent de faire de réelles économies sur la consommation énergétique des poêles – de tout type – sont les récupérateurs de chaleur. Ils se fixent sur le conduit d'évacuation des fumées. Ils y puisent la chaleur autrement perdue pour la diffuser dans les pièces de la maison via des gaines. Certes, ils coûtent plusieurs centaines d'euros mais sont amortis en quelques années.

DES ÉCONOMIES QUASI INEXISTANTES

Une chose est certaine, en revanche : ils ne produisent aucune calorie. Les économies sont donc limitées, sinon inexistantes. Ils transportent seulement un peu plus loin les calories qui se dégagent par le dessus du poêle. Celui-ci génère de la chaleur par rayonnement infrarouge et par convection de l'air à laquelle participe le ventilateur. Un ventilateur de plafond avec de grandes pales (pour un fonctionnement silencieux) est plus à même de pulser l'air chaud vers le sol et donc d'uniformiser la température dans la pièce. Plus cher, plus contraignant mais plus efficace. ●

PASCAL NGUYÈN

Déchets

Tri : les solutions à vos casse-têtes

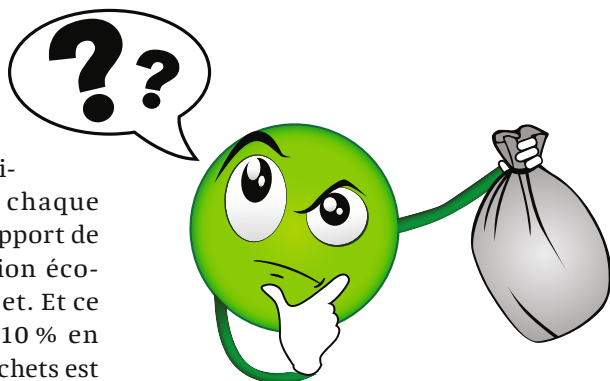
Pratique

Les emballages, c'est dans la poubelle jaune. La règle est simple... mais le diable se cache dans les détails. Pour les couvercles des pots, les opercules, les bouchons, le verre brisé, les bouteilles en plastique, les flacons avec embouts, il y a quelques subtilités. «60» a fait le tri pour vous.

Nous produisons 500 kilos de déchets individuellement chaque année, selon le dernier rapport de l'Agence pour la transition écologique (Ademe) sur le sujet. Et ce volume a augmenté de 10 % en dix ans. La question des déchets est ainsi devenue une préoccupation quotidienne, autant pour les consommateurs que pour les pouvoirs publics.

De nouvelles règles, source de confusion

Si le taux de recyclage des emballages a progressé de 5 % en trois ans pour atteindre 67 %, tous les matériaux ne bénéficient pas du même retraitement. L'acier et le verre sont ainsi récupérés à 86 %, quand le carton ne l'est qu'à 69 % et l'aluminium à 37 %. Et le plastique à seulement 27 % ! Une performance médiocre qui s'explique par sa faible réutilisation dans



les matériaux recyclés autant que par les erreurs de tri, encore trop fréquentes.

Il faut dire que si les règles mises en œuvre par l'Extension des consignes de tri (projet national issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte) ont simplifié

le dépôt d'ordures, elles sont parfois en contradiction avec les précédentes, ce qui peut être source de confusion. Regardons les consignes d'un peu plus près.

Les couvercles à part, pas les bouchons

Les couvercles métalliques ou en plastique des grands pots en verre (confiture, moutarde, etc.), qui, eux, vont dans le bac à verre, sont à enlever et à jeter dans le bac jaune. Inversement, les petits bouchons, tout comme les manchons des bouteilles de vin, doivent être laissés sur leur contenant car retraités en centre de tri verrier. Ces centres utilisent des technologies pour séparer les verres en fonction de leur couleur. Des dispositifs pratiques qui évitent de devoir trier selon les couleurs de teinte, comme ce qui est pratiqué en Allemagne ou en Suisse.





Emballages mixtes : séparez-les

Qui dit emballage, dit poubelle jaune. Mais n'oubliez pas de désolidariser les différents éléments qui le composent avant de les jeter dans ce même bac !

Pour le pot de crème fraîche, il faut, par exemple, bien dissocier l'opercule en aluminium du contenant en plastique. La boîte de chocolats individuels ? Séparez le plastique d'emballage, le carton de la boîte et la garniture en plastique. Idem pour la plaquette de chocolat avec son emballage et la feuille d'aluminium. Sans oublier les pots de yaourt et leurs opercules, qu'il a longtemps fallu mettre au rebut dans la poubelle d'ordures ménagères, et qui doivent être aujourd'hui déposés dans la jaune, comme vient de nous le rappeler une grande campagne de publicité.

Gardez intactes les bouteilles en plastique

Pour gagner de la place dans le sac poubelle jaune, la compression des bouteilles en plastique est tentante. Erreur ! Ce geste parasite la chaîne de recyclage. Pour le comprendre, passons la porte des centres de tri.



À l'intérieur, des technologies de reconnaissance optique scannent les déchets sur des tapis avançant de deux à trois mètres par seconde. Sitôt reconnus, un jet d'air les projette dans le bon circuit de valorisation. Les bouteilles écrasées ne sont ni détectées ni éjectées correctement vers le bon circuit. Faute de traitements manuels,

ces déchets finissent leur vie dans les ordures ménagères communes. Et c'est le même problème avec des gobelets en plastique ou autres contenants emboîtés ; ils ne seront jamais reconnus en tant que tel s'ils ne sont pas jetés individuellement.

Jetez les boîtes, pas les médicaments



Surtout, ne jetez pas vos pilules, cachets et autres gélules dans la poubelle commune. Ils pourraient en effet atterrir en décharge et finir par polluer les sols ou les nappes phréatiques. Sélectionnez les seules tablettes contenant des médicaments pour les retourner à la pharmacie la plus proche de chez vous. Un organisme, Cyclamed, a la charge de les récupérer pour les traiter. Les emballages en carton et les notices sont, en revanche, à jeter dans le bac jaune. Quant aux radiographies obsolètes, elles contiennent des sels d'argent, potentiellement polluants pour l'environnement mais néanmoins récupérables. Ce qui intéresse des associations (Ligue contre le cancer, ordre de Malte, etc.).

La terre des pots de fleurs avec les biodéchets

Vous n'avez pas de jardin pour évacuer la terre d'un pot de fleur, déposez-la dans un point de collecte réservé aux biodéchets.



Ces bacs d'un nouveau genre se sont multipliés en ville. Pour en connaître la liste, consultez le site Internet de votre municipalité. Si vous avez de grandes quantités à déposer, vous devrez, en l'absence de jardin, rechercher la déchetterie la plus proche.

BON À SAVOIR



Vous ne savez pas où jeter un produit ? Reportez-vous au Triman, un aide-mémoire symbolisé par un bonhomme noir sur fond blanc, apposé sur les emballages et produits neufs, qui rappelle où déposer les différents éléments d'un objet arrivé en fin de vie. Si vous ne l'avez plus sous la main, rendez-vous sur le site <https://quefairedemesdechets.ademe.fr> et saisissez le nom de l'objet ou du déchet pour savoir où le déposer.

Gare aux différents types de verre...



Le conteneur à verre, en copropriété ou sur la voie publique, est conçu pour les bouteilles et les pots. En revanche, la vaisselle et les verres, qui nécessitent des températures plus élevées pour être fondus, ne doivent pas y être introduits, car ils pourraient provoquer des défauts potentiellement dangereux dans le cadre du recyclage. Ils doivent donc prendre un autre chemin, celui de la poubelle commune quand il s'agit d'un verre ou d'une assiette cassée. Et celui de la déchetterie pour les vitres ou les miroirs de taille plus conséquente.

... ainsi qu'aux flacons divers et variés



Les flacons en verre, tels les flacons de parfum, doivent être mis dans le conteneur à verre, même si le diffuseur est en plastique. Mais si le flacon est dans un autre matériau (plastique, aluminium), c'est dans le bac jaune qu'il doit atterrir. Séparez au préalable les éléments qui peuvent l'être. Le bouchon à vis de l'after-shave par

exemple. Les aérosols (déodorants, laques pour cheveux, bombes chantilly, mousses à raser, etc.) peuvent se mettre dans le bac jaune, contrairement aux bombes de peinture ou de produits d'entretien de véhicules, qui sont eux, réservés aux déchetteries.

Pensez à recycler l'aluminium

Tous les films plastiques, le film alimentaire comme celui qui recouvre les tranches de jambon ou le fromage, mais aussi le papier aluminium ou les capsules de café sont à déposer dans le bac jaune, sans aucune hésitation.



Ne pas nettoyer avant de jeter

On ne le répètera jamais assez : tout emballage est destiné au bac jaune. Y compris les cartons à pizza tachés, et avec ce qu'il reste des sachets de sauce piquante. Débarassez simplement la



boîte des restes éventuels.

Idem pour les boîtes de conserve, de type sauce tomate. Inutile de les rincer avant de les jeter, ce serait un non-sens écologique. Avant de jeter votre carton à pizza, pensez à mettre de côté les serviettes en papier, bonnes à envoyer dans la poubelle commune, au même titre que l'essuie-tout.



Évitez de déchiqueter le papier

Il est fortement déconseillé de déchirer le papier. Les petits fragments risquent de s'envoler lors de la col-

lecte par camion. Si vos papiers ne sont pas confidentiels, déposez-les simplement dans le bac jaune. S'ils le sont, et que vous utilisez un broyeur pour les détruire, jetez-les dans la benne papier de la déchetterie la plus proche de chez vous.

Piles, pots de peinture, en déchetterie...

Les peintures et tous les produits de bricolage, qui sont des produits dangereux ou considérés comme tels,



doivent être rapportés en déchetterie ou dans les bacs des grandes surfaces de bricolage qui ont l'obligation de les récupérer, comme les piles et les ampoules.

Certaines municipalités organisent des collectes à intervalles réguliers pour ce type de produits. Renseignez-vous en mairie. Pour les bidons d'eau de Javel vides, c'est le bac jaune.



... ou dans des bacs réservés comme pour le petit électroménager

Si vous n'avez pas réussi à les faire réparer, grille-pain ou bouilloire ne sont pas à jeter n'importe où. Les distributeurs ont l'obligation de les reprendre. Déposez-les dans les bacs prévus à cet effet dans les grandes surfaces ou certains magasins spécialisés (Darty, Boulanger, par exemple). Si vous êtes proche d'une déchetterie, vous pouvez vous y rendre car un espace leur est dédié. ●

PASCAL NGUYÊN

3 questions à



JEAN-CHARLES CAUDRON
Directeur
de la supervision
des filières REP*
de l'Ademe

Comment améliorer la valorisation de nos déchets ?

JEAN-CHARLES CAUDRON : En triant bien. Un objet mis dans le mauvais bac ne sera jamais valorisé. Une bouteille en plastique jetée ailleurs que dans une poubelle jaune sera perdue. De même, personne n'ira chercher une pile ou un appareil électronique se retrouvant dans le container jaune. Environ 100 kg de déchets par an et par habitant sont jetés dans la poubelle résiduelle plutôt que dans le bac de tri, soit 20 % de nos déchets !

Les consignes de tri sont-elles toutes les mêmes en France ?

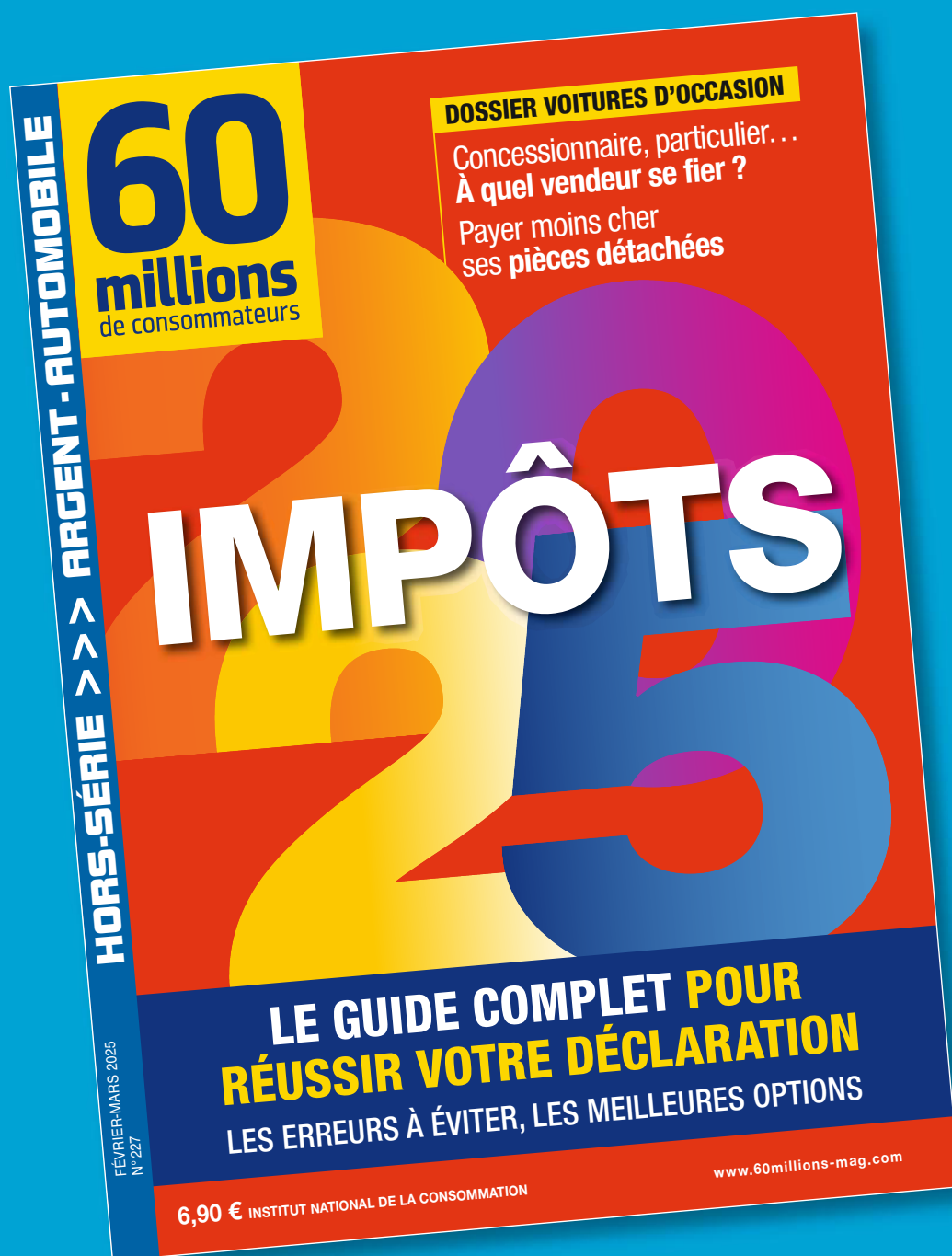
J.-C. C. : L'Extension des consignes de tri [qui permet de jeter tous les emballages dans la poubelle jaune, NDLR] est valable sur tout le territoire. Pour les déchets solides du quotidien, les mêmes gestes prévalent à la ville et à la campagne. Il y a des différences selon les collectivités, comme pour les déchets verts. Certaines les ramassent directement quand d'autres invitent leurs administrés à aller en déchetterie. En cas de doute, suivez le guide fourni par la collectivité.

Le tri à la source des biodéchets devait être généralisé au 1^{er} janvier 2024, où en sommes-nous ?

J.-C. C. : Cela augmente : 34 % de la population française disposaient d'une solution au 1^{er} janvier 2024, soit 13 % de plus en un an, selon un rapport de l'Ademe. Les collectivités doivent offrir une solution pour collecter les biodéchets à part, comme des containers distincts, et les citoyens adopter les bons gestes. Par exemple : n'y mettre que des denrées alimentaires (restes de repas, produits périmés...) et des déchets verts (issus du jardin).

*Responsabilité élargie du producteur

Ne manquez pas notre hors-série



Actuellement en kiosque et en version numérique
sur <https://boutique.60millions-mag.com> et sur l'appli mobile 60

Réglementation Contrôle technique : tout n'est pas permis !



Enquête

Désormais, aucun véhicule à moteur ou presque n'échappe au contrôle technique. Une obligation dont les règles sont parfois déformées à travers le prisme d'Internet et des réseaux sociaux. Alors, vrai ou faux ?

Tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes, voitures et véhicules utilitaires, doivent passer le contrôle technique. Tout comme les camping-cars et, depuis le 15 avril 2024, les voitures sans permis, quads, deux-roues et trois-roues...

Une convocation me sera envoyée pour mon prochain contrôle technique

FAUX C'est à vous d'être vigilant et de vérifier les dates afin de prendre rendez-vous. Pour rappel, le contrôle technique d'une voiture doit être effectué au cours des six mois précédant le quatrième anniversaire de sa première mise en circulation puis tous les deux ans.

Un calendrier distinct s'applique aux véhicules motorisés à deux ou trois roues et aux quadricycles à moteur (article R323-22 du code de la route). Pour ces derniers, le contrôle technique doit intervenir un an plus tard, c'est-à-dire au cours des six mois précédant le cinquième anniversaire de leur première mise en circulation puis tous les trois ans (article R323-27 du code de la route).

Les centres de contrôle envoient très souvent un message de rappel à leurs clients quelques semaines avant la date fatidique. Même si l'objectif est commercial, cela s'avère souvent bien utile.

Les tarifs sont encadrés partout en France

FAUX « Ils varient entre 45 € et 120 €, avec une moyenne autour de 78 € », indique Karine Bonnet, directrice générale de Dekra Automotive, acteur majeur du marché du contrôle technique. Les tarifs sont libres et doivent être affichés à l'entrée du centre. Ils sont aussi disponibles sur le site gouvernemental <https://prix.conso.gouv.fr/contrôle-technique>

Vendre un véhicule sans contrôle de moins de six mois peut entraîner l'annulation de la transaction

VRAI si vous cédez à un particulier une voiture de plus de quatre ans ou une voiturette, un quad, un deux ou trois-roues immatriculé depuis plus de cinq ans. La remise d'un procès-verbal de contrôle technique de moins de six mois à l'acquéreur s'impose alors. Ce document est indispensable pour pouvoir immatriculer le véhicule. En cas de contrôle défavorable, le nouveau propriétaire doit effectuer les réparations requises et la contre-visite dans les délais.

FAUX Si vous vendez votre véhicule à un professionnel (garage, concessionnaire...), vous n'avez pas à passer de contrôle technique. Il en sera de même si vous vendez une voiture de moins de quatre ans ou une voiturette, un quad, un deux ou trois-roues de moins de cinq ans.

Les véhicules de collection sont exemptés de contrôle technique

VRAI pour ceux qui ont été mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1960

BON À SAVOIR

Le contrôle des voitures porte sur 136 points et vise à dépister 634 défaillances possibles. Celui sur les voiturettes, quads, motos et cyclomoteurs porte sur 78 points et 165 défaillances mais le nombre de contrôles devrait évoluer à l'avenir. Les défaillances sont classées selon le niveau de gravité : mineur, majeur et critique. Les deux derniers imposent une contre-visite, une fois les réparations réalisées.



jusqu'à 3,5 tonnes et ceux de plus de 3,5 tonnes, quelle que soit leur date de mise en circulation (article R 323-3 au code de la route).

FAUX pour les autres, mis en circulation depuis le 1^{er} janvier 1960, d'un poids égal ou inférieur à 3,5 tonnes. Pour les véhicules concernés, le délai imposé entre deux contrôles techniques est de cinq ans.

Mon véhicule est trop vieux pour pouvoir encore réussir le contrôle technique

FAUX « Cette croyance très répandue est totalement erronée, alerte Rémi Courant, directeur technique et qualité de Dekra Automotive. Si votre véhicule est correctement et régulièrement entretenu, il n'y a aucune raison qu'il ne décroche pas un avis favorable du centre de contrôle. » En cas de doute, vous pouvez aussi préparer votre

véhicule en effectuant un précontrôle auprès de votre garage habituel. Une opération qui a un coût.

En l'absence de contrôle technique à jour, ma voiture peut être immobilisée

VRAI Il est totalement proscrit de circuler sur la voie publique avec un contrôle technique périmé. En plus d'écoper d'une amende, en cas d'infraction, les forces de l'ordre peuvent immobiliser votre véhicule et vous confisquer votre carte grise avec obligation de présenter le véhicule à un centre de contrôle technique dans la semaine qui suit l'immobilisation.

Pour pouvoir reprendre le volant, vous devrez présenter au commissariat ou à la brigade de gendarmerie le procès-verbal du contrôle technique attestant son résultat satisfaisant

(article R 325-6 du code de la route). Dans certains cas (non-présentation au contrôle, inexécution des réparations prescrites...), votre véhicule peut également être mis en fourrière (article R323-1 du code de la route).

Si des défaillances sont relevées, je dois faire réparer et passer une contre-visite

FAUX et **VRAI**, tout dépend du niveau de gravité des défaillances signalées lors du contrôle.

FAUX si elles sont mineures. Même si aucune contre-visite n'est exigée, en principe, vous devez malgré tout faire procéder aux réparations. C'est vivement conseillé pour le bon état de votre véhicule. Cela vous évitera d'avoir à débours des frais plus importants par la suite.

VRAI en cas de défaillances majeures ou critiques. Vous disposez

alors de deux mois maximum pour effectuer les réparations et passer une contre-visite qui portera sur les points défectueux relevés par le centre de contrôle.

À défaut de contre-visite dans les délais, vous devrez repasser, et donc repayer, un contrôle complet.

En cas de vente, toute défaillance mentionnée dans le rapport est considérée comme connue de l'acquéreur

VRAI Le rapport de contrôle technique remis avant la vente informe l'acquéreur sur l'état du véhicule et sur les éventuelles défaillances constatées. L'examen de ce document est capital car s'il signale des dysfonctionnements, même majeurs ou critiques, ceux-ci seront considérés comme des vices apparents.

En clair, si en raison de ce défaut le véhicule est mis hors service, vous ne pourrez pas invoquer un vice caché, par exemple, pour demander l'annulation de la vente.

En revanche, si des vices cachés apparaissent avec le temps, vous pourrez vous retourner contre le vendeur en invoquant ces vices non

Le défaut de contrôle expose à une amende de 135 €.

révélé défavorable

FAUX pour un contrôle technique défavorable présentant au moins une défaillance critique. Sont concernés les dysfonctionnements qui constituent un danger immédiat pour la sécurité (pneus lisses, freins défectueux, mauvaise fixation des roues...) ou l'environnement. « Attention, souligne Karine Bonnet, dans ce cas, la validité du contrôle est limitée au jour du contrôle technique. Autrement dit, passé minuit, votre véhicule n'a plus le droit de circuler sur la voie publique avant d'avoir effectué les réparations requises. »

En pratique, toutefois, vous disposez de deux mois pour faire réaliser les réparations et présenter votre véhicule à la contre-visite.

VRAI pour un contrôle technique défavorable présentant au moins une défaillance majeure. Vous pouvez

apparents et ce, même si le contrôle technique remis lors de la vente était positif.

Je peux continuer à rouler même si le contrôle s'est

continuer à utiliser votre véhicule. Vous disposez de deux mois au maximum pour faire réparer et passer une contre-visite.

La contre-visite porte exclusivement sur les points défectueux identifiés lors du contrôle.

Désactiver le système anti-pollution AdBlue de mon diesel m'expose à une sanction renforcée depuis le 1^{er} janvier 2025

FAUX « Il s'agit simplement d'une rumeur qui a largement circulé à la fin de l'année dernière », réfute Rémi Courant. La fake news annonçait un renforcement des contrôles antipollution à partir du 1^{er} janvier 2025 avec, à la clé, de lourdes sanctions pour les automobilistes concernés (allant jusqu'à 30 000 €).

« Tout est faux, confirme Rémi Courant. En revanche, il faut savoir que lors du contrôle technique, une défaillance ou une suppression du système AdBlue peuvent être détectées par le système d'autodiagnostic du véhicule (OBD) ou par des constatations visuelles du contrôleur. Ce qui pourrait impliquer une réparation et une contre-visite. »

Si je laisse passer la date du contrôle technique, je risque la perte de 4 points de permis

FAUX Le défaut de contrôle technique ou le défaut de contre-visite n'entraîne aucunement la perte de points. En revanche, elle expose le propriétaire du véhicule – et non pas son utilisateur – à une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (article R323-1 du code de la route). L'amende forfaitaire s'élève à 135 €. Elle est minorée à 90 € en cas de règlement immédiat mais peut atteindre 375 € une fois majorée et même grimper jusqu'à 750 € au tribunal. ●

LAURENCE OLLIVIER

Juriste : FRANÇOISE HÉBERT-WIMART



Deux-roues, quads... quand faire le contrôle ?

Voici le calendrier aménagé pour les quads, deux et trois-roues et voitures sans permis en fonction de l'année d'immatriculation.

- **2024** Pour les engins immatriculés avant le 1^{er} janvier 2017.
- **2025** Pour les engins immatriculés entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2019*.

- **2026** Pour les engins immatriculés entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021*.
- **2027** Les quads, deux et trois-roues et voitures sans permis immatriculés à partir du 1^{er} janvier 2022 doivent passer leur premier contrôle technique dans les six mois précédant les cinq ans de la date de première mise en circulation.

* Le premier contrôle doit être passé au plus tard quatre mois après la date anniversaire de mise en circulation, sans dépasser le 31 décembre (Exemple pour un véhicule immatriculé en 2018 mis en circulation le 20 juillet 2018 : le premier contrôle technique doit être réalisé au plus tard le 20 novembre 2025).

Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause

4€80
le numéro

N° 611 (Mars 2025)

NOS ESSAIS

- Hypermarchés
- Logiciels de contrôle parental

N° 608 (Décembre 2024)

NOS ESSAIS

- Champagnes blancs de blancs
- Fours encastrables
- Lentilles de contact

N° 605 (Septembre 2024)

NOS ESSAIS

- Voiture électrique
- Patchs, vape, billes, comprimés... pour arrêter la cigarette
- Cafetières à grains

N° 610 (Février 2025)

NOS ESSAIS

- Poêles antiadhésives
- Miels
- Sinistres habitation

N° 607 (Novembre 2024)

NOS ESSAIS

- Dentifrices blancheur
- Télévisions 43 pouces
- Logements sociaux

N° 604 (Juillet-août 2024)

NOS ESSAIS

- Antimoustiques
- Planchas
- Chipolatas et merguez

N° 609 (Janvier 2025)

NOS ESSAIS

- Vapotage : E-liquides
- Balances connectées
- Exfoliants visage
- Voiture électrique

N° 606 (Octobre 2024)

NOS ESSAIS

- Banques
- Pesticides dans le vin
- Chauffage d'appoint
- Mutuelles pour la retraite

N° 603 (Juin 2024)

NOS ESSAIS

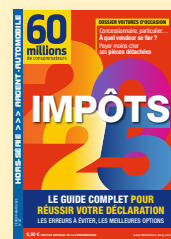
- Contrats d'électricité
- Bars à ongles
- Eau et filtres d'eau

Découvrez nos hors-séries

6€90
le hors-série

HS 228

(Avril-Mai 2025)



HS 227

(Fév.-Mars 2025)



HS 226

(Janv.-Fév. 2025)



HS 225

(Nov.-Déc. 2024)

Retrouvez
tous les numéros
en scannant ce code

BON DE COMMANDE

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à :

60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Libre réponse 96316 - 59789 Lille Cedex

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

		PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	PRIX TOTAL
Hors-séries	☐ HS 228 ☐ HS 227 ☐ HS 226 ☐ HS 225	6,90 €		
Mensuels	☐ N° 611 ☐ N° 610 ☐ N° 609 ☐ N° 608 ☐ N° 607 ☐ N° 606 ☐ N° 605 ☐ N° 604 ☐ N° 603	4,80 €		
Frais de port		1 €/produit		
TOTAL				

MES COORDONNÉES ☐ Mme ☐ M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____Téléphone

Email _____

Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case ☐Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être transmises à des organismes extérieurs (presse française, recherche de dons) sauf opposition en cochant cette case ☐

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/05/25. Vous ne disposez pas d'un délai de rétractation. Vous recevrez votre commande sous un délai maximum de 10 jours après réception de votre bon de commande. Conditions générales d'abonnement sur 60millions-mag.com. L'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, 76 avenue Pierre Brossolette, 92240 MALAKOFF, RCS NANTERRE 381 856 723, traite les données recueillies pour exécuter les contrats d'abonnement et de vente, gérer les relations avec les clients, le service après-vente, les campagnes promotionnelles et la prospection commerciale. Consultez la politique de protection des données personnelles sur 60millions-mag.com pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits.

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

☐ Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS☐ Carte bancaire :N° : Expire fin :

Date & signature obligatoires

+ SIMPLE
+ PRATIQUE
+ RAPIDEPassez votre commande en ligne sur
<https://www.60millions-mag.com>
ou sur l'appli 60 Millions

ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
PAR FRANÇOISE PAOLETTI-BENAZIEZ AVEC LAURENCE OLLIVIER

15 %

C'est la plus forte décote à la vente constatée par les notaires de France pour les appartements notés F et G au diagnostic de performance énergétique (DPE). Selon les régions, elle oscille entre 7 et 15 %. Pour les maisons, elle atteint 13 à 25 %.



Sursis fiscal pour les meublés de tourisme

La réforme Le Meur, qui devait s'appliquer en 2025, a été suspendue. Cette année, les propriétaires bailleurs de meublés non classés continueront donc (pour l'imposition des loyers perçus en 2024) à bénéficier du plafond de recettes de 77 700 € et de l'abattement pour charges de 50 % pour être éligibles au régime du micro-BIC. La réforme prévoyait d'abaisser ces plafonds à 15 000 € de loyers par an seulement et de leur accorder un abattement pour charges réduit à 30 %.

CONTRATS D'ÉNERGIE Attention aux clauses abusives !

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a relevé que deux fournisseurs d'électricité et de gaz naturel contrôlés sur trois insèrent des clauses illicites ou abusives dans leurs contrats. Parmi les plus scandaleuses, la restriction des moyens de paiement (prélèvement automatique obligatoire, par exemple) ou la mention qu'en cas d'augmentation des taxes ou charges des fournisseurs, le surcoût serait facturé au client... sans qu'il soit indiqué qu'en cas de baisse des taxes, celles-ci seraient déduites de la facture du client. Autre point noir relevé : "l'oubli" de mentionner la possibilité de réduction de puissance (en cas d'impayés) plutôt que la coupure... ●



Livrets trop bien rémunérés ? Prudence !

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) met en garde les épargnants contre certains sites proposant des livrets... qui se révèlent être des arnaques. Il n'est pas toujours facile de les détecter car ils usurpent l'identité de banques existantes sérieuses, souvent européennes. Ce qui doit mettre la puce à l'oreille, un taux d'intérêt élevé : 8 % ou plus... ce n'est guère crédible. En cas de doute, téléphonez (via le numéro délivré par les Pages jaunes) à la banque mentionnée pour vérifier que c'est bien elle qui propose ces livrets. ●

Les virements instantanés désormais gratuits

Les virements bancaires instantanés, permettant de transférer de l'argent entre comptes bancaires, et jusqu'alors facturés 1 € par la plupart des banques, sont dorénavant obligatoirement gratuits dans toutes les banques de l'espace européen SEPA (Union européenne plus Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse). Une nouvelle obligation qui résulte de la mise en œuvre d'un règlement du Parlement et du Conseil européens. Possible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le virement instantané ne nécessite que quelques secondes. ●





par
Corinne
Lamoussière-
Pouvreau
Juriste à l'INC*

Procuration bancaire : quelle procédure ?

► Pourquoi donner procuration sur un compte bancaire ?

Quel que soit le motif (accident, maladie, absence...), vous pouvez donner mandat à toute personne majeure de votre choix (parent, ami...) afin qu'elle puisse réaliser à votre place certaines opérations sur votre compte bancaire (signature de chèques, retraits d'espèces...).

En pratique, le plus souvent, vous devez vous déplacer en agence avec votre mandataire afin de remplir et signer un formulaire de demande de procuration. Le plus : grâce aux outils numériques, votre mandataire dispose d'un accès personnalisé à votre banque en ligne, utile pour effectuer les opérations pour lesquelles il a reçu procuration.

► Qui est responsable en cas de problème ?

Vous restez seul(e) et unique titulaire du compte et êtes responsable des transactions effectuées en votre nom par votre mandataire. Ainsi, s'il émet un chèque sans provision, vous pourriez vous retrouver interdit bancaire. D'où l'importance de désigner une personne de confiance et/ou de limiter la portée de la procuration. Attention également à veiller à ce que la personne qui donne procuration (mandant) ait toutes ses facultés cognitives et soit à même de consentir aux opérations réalisées. À défaut, la procuration doit être remplacée par une mesure de protection (habilitation familiale, curatelle, tutelle...)

► Comment mettre fin à une procuration ?

C'est possible à tout moment, sans avoir à en informer votre mandataire. Un simple courrier ou un mail adressé à votre banque suffit. Vous pouvez également moduler le périmètre d'intervention de votre mandataire en restreignant, par exemple, la durée du mandat, les montants ou les opérations autorisés. Enfin, la procuration s'interrompt automatiquement en cas de décès du mandant ou de sa mise sous tutelle ou sous curatelle, ainsi qu'en cas de décès du mandataire. ●

*Institut national de la consommation



RETRAITE

Augmenter sa pension de réversion

2,8 millions de personnes perçoivent, en France, une part de la pension de retraite de leur conjoint décédé (dispositif réservé aux couples mariés). Cette pension de réversion est accessible à partir de 55 ans, si le conjoint survivant perçoit moins de 24 710 € bruts/an (1 376 € nets) de revenus, au moment du décès. Peu de bénéficiaires savent qu'une revalorisation est possible (d'environ 10 %) sous certains critères. Par exemple, une pension de retraite inférieure à 976,26 € bruts/mois, être âgé de plus de 67 ans, avoir élevé trois enfants... Encore faut-il que l'organisme principal de paiement de la retraite du conjoint décédé (lié à la Sécurité sociale) ait ces informations. C'est pourquoi une lettre l'informant en détail de sa situation est importante pour bénéficier, le cas échéant, de cette surcote. La même démarche peut être faite auprès des organismes de retraite complémentaires, appliquant aussi, parfois, des surcotes. ●

Tableau
de bord

TAUX D'EMPRUNTS IMMOBILIERS

2,70 % hors assurance, c'est le meilleur taux de crédit constaté en février, pour la somme de 100 000 € empruntés sur dix ans. Depuis

le début de l'année, les taux des crédits immobiliers baissent doucement mais sûrement, permettant aux achats immobiliers de se concrétiser à nouveau.

Le coût d'un crédit d'un montant de 100 000 € peut atteindre 11 720 € sur une période de sept ans (taux de 3,21 % pour une mensualité de 1 330 €) ou 50 000 € sur vingt-cinq ans (taux de 3,50 % pour une mensualité de 500 €/mois). ●



Durée du crédit	7 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
• Taux bas	2,65 %	2,70 %	2,90 %	2,99 %	3,09 %
• Taux médian	3,21 %	3,28 %	3,34 %	3,42 %	3,50 %

Taux constatés par lesfurets.com

Électricité

Que payons-nous à travers nos factures?

Enquête

Plusieurs éléments des factures d'électricité ont évolué en février, aboutissant à une baisse pour certains clients, et à des hausses pour d'autres. De quoi nous inciter à examiner les factures à la loupe.

Le prix de l'électricité baisse de 15 %. Cette annonce a été maintes fois entendue en début d'année. Mais elle n'est pas juste. De nombreux clients ont eu l'occasion de s'en apercevoir car leur facture n'a pas baissé mais augmenté en février.

15 % EN MOINS POUR LE TARIF BLEU

Cette confusion a un historique. On a conservé l'habitude d'assimiler prix de l'électricité et Tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE). Ce dernier correspond au Tarif bleu d'EDF. Jusqu'à l'ouverture des marchés à la concurrence, en 2007, le Tarif bleu était le prix de l'électricité pour tous les Français. Il le reste pour plus de 20 millions de foyers aujourd'hui. Ces abonnés au Tarif bleu d'EDF ont eu droit à une baisse moyenne de 15 % de leur facture le 1^{er} février. Ceux qui ont quitté le Tarif bleu, soit un peu plus de 14 millions de foyers, ont une offre à prix de marché. Ce prix et ses modalités d'évolution sont indiqués au moment de la souscription. Il peut s'agir d'un prix indexé sur le tarif réglementé (il suit les évolutions de ce dernier à la hausse ou à la baisse); d'un prix fixe pendant un, deux ou trois ans ou encore d'un prix relevant de la catégorie fourre-tout « autre évolution ». Pour tous ces clients, le prix de l'électricité n'est donc pas le Tarif réglementé de vente, mais celui défini par leur fournisseur. Ceux avec un prix indexé sur le Tarif réglementé ont bénéficié de sa récente baisse. Les autres ont connu des hausses plus ou moins fortes.

Il ne faut pas confondre prix de l'électricité et Tarif bleu.

DES FACTURES À TROIS ÉTAGES

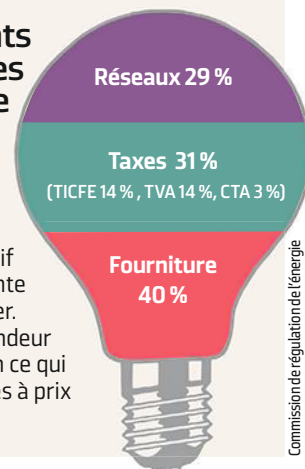
Pour comprendre pourquoi les mouvements sont différents, il faut détailler les trois principales « briques » qui composent les factures : la fourniture, les réseaux et les taxes.

➤ **La fourniture** correspond à l'électricité délivrée aux clients et aux coûts commerciaux des fournisseurs. En France, l'électricité provient toujours majoritairement de centrales nucléaires. Dans le cadre d'un dispositif intitulé « Accès

régulé à l'électricité nucléaire historique » (Arenh), cette électricité est accessible à un prix de 42 €/MWh, inchangé depuis 2012. Tous les fournisseurs peuvent demander à bénéficier d'une part de cette électricité nucléaire, y compris les fournisseurs verts qui l'ont fait pendant la crise. Une autre partie de l'électricité est achetée sur les marchés avec des prix qui se sont fortement envolés en 2022. Ils se sont assagis en 2023 et la répercussion de cette baisse sur les offres à prix de marché a été visible dès le début 2024. Nous avons ainsi de nombreuses offres avec des prix

Les différents composants de la facture

Réseaux, taxes et fourniture : voici comment se décompose une facture au Tarif réglementé de vente arrêtée le 1^{er} février. Les ordres de grandeur sont les mêmes en ce qui concerne les offres à prix de marché.





à moins 15 %, voire moins 20 % ou moins 25 % par rapport au tarif réglementé lors de notre dernier comparatif (voir n° 603, juin 2024). Le tarif réglementé, lui, a mis plus de temps à baisser car il est calculé à partir de prix lissés sur deux ans.

➤ **Les réseaux** représentent le deuxième grand poste des factures. Pour parvenir jusque chez nous, l'électricité doit être transportée. Les coûts sont couverts par le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe). Il est déterminé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) par période de quatre ans avec des actualisations annuelles qui, en général, ont lieu le 1^{er} août. Mais ce calendrier a été bouleversé l'an dernier. Le Turpe devait augmenter de 4,81 % le 1^{er} août 2024. Il a été décidé de reporter cette hausse au 1^{er} novembre et de ne l'intégrer dans le Tarif réglementé qu'en février 2025. La CRE a également décidé une nouvelle hausse de 7,7 %

Les taxes sont les mêmes, quel que soit le contrat.

en 2025 intervenant dès le 1^{er} février au lieu du 1^{er} août. Le Turpe est intégré à la fois dans l'abonnement et dans la consommation et certains fournisseurs mentionnent sa présence

sous l'intitulé « acheminement ».

➤ **Le dernier gros poste est constitué par les taxes.** Comme le Turpe, elles sont identiques pour les consommateurs quel que soit le contrat.

BON À SAVOIR

L'évolution annoncée du tarif réglementé est une moyenne. Elle peut donc cacher des évolutions différentes selon les options souscrites (base, heures pleines...), la puissance du compteur et les volumes consommés. Lors des mouvements de février, les abonnés à l'option Tempo n'ont ainsi eu droit qu'à une baisse de 2 % en moyenne. L'offre est moins compétitive mais elle le reste encore.

La plus faible est la Contribution tarifaire d'acheminement (CTA). Elle est bien mal nommée car elle sert, en fait, à financer les retraites spécifiques des secteurs électrique et gazier.

DES CHARGES ASSEZ OBSCURES

La Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) est encore plus mystérieuse. Elle n'est pas affectée et va dans la partie recettes du budget de l'État. Elle a par ailleurs encore changé de nom, désormais appelée accise sur l'électricité même si l'on trouve encore TICFE ou son ancien nom de Contribution au service public de l'électricité (CSPE) sur les factures.

Entre février 2022 et février 2024, la TICFE a été réduite à 1 €/MWh dans le cadre du bouclier tarifaire. Elle est remontée à 21 € en février 2024 puis à 33,70 € en février 2025, un peu au-dessus de son niveau d'avant la crise.

La consommation d'électricité, enfin, est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Elle s'applique avec un taux de 5,5 % sur l'abonnement et de 20 % sur la consommation de chaque client. Mais elle s'applique aussi sur les deux autres taxes, avec un taux de 5,5 % sur la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) et 20 % sur la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Nous payons donc des taxes sur des taxes !

RESTER À L'AFFÛT DES OFFRES DU MARCHÉ

Pour les clients au Tarif bleu, plusieurs évolutions ont été regroupées en février dernier afin d'éviter des mouvements en sens inverse à quelques mois d'intervalle. Cela a aussi permis d'invisibiliser les hausses du Turpe et de la TICFE. Elles ont été compensées par la baisse des prix sur les marchés et finalement, les clients ont bénéficié d'une baisse moyenne de 15 %.

Les usagers avec une offre à prix de marché, eux, avaient en principe déjà profité de l'accalmie sur les tarifs. Ils ont donc subi les hausses du Turpe

Des prix fixes, mais pas totalement

• « **Grâce à nos offres à prix fixes, vous êtes protégés contre les augmentations de tarifs.** »

Cette affirmation laisse penser que le tarif n'évoluera pas durant le contrat. Mais ce n'est pas le cas. Seulement une partie de la facture est invariable dans les offres à prix fixe. C'est le plus souvent le prix du kWh

hors taxe et hors acheminement.

• **Les clients avec un contrat à prix fixe** ne sont donc pas à l'abri des hausses et tous ont eu droit à celle de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) en février. La plupart ont aussi subi les revalorisations

de l'acheminement (Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité ou Turpe). Certains contrats sont toutefois "fixes tout compris", le prix du kWh ne pouvant être impacté que par l'évolution des taxes.

• **Le prix de l'abonnement** peut être fixe, mais pas toujours. Soyez vigilants lors de la souscription.

et de la TICFE sans contrepartie. Cela vaut surtout pour les contrats à prix fixe ou « autre évolution ». Les clients des contrats à prix indexé sur le tarif

Un outil à utiliser : le comparateur du médiateur de l'énergie.

réglementé ont profité de la baisse de ce dernier. Pour eux, le résultat est donc plutôt une stabilité, la baisse de l'indice compensant la hausse des taxes. Tous les clients avec des offres à prix de

marché ont toutefois intérêt à utiliser le comparateur officiel du médiateur national de l'énergie ([https://comparateur.energie-info.fr](https://comparateur energie-info.fr)). Cela

leur permettra de situer leur offre après les hausses et d'en changer, le cas échéant. Plusieurs fournisseurs ont en effet annoncé leur volonté de lancer des propositions plus compétitives, les prix sur les marchés leur permettant de continuer à se positionner sous le tarif réglementé. Et pour la suite ? La brique "fourniture" devrait être impactée par l'arrêt du dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire fin 2025. Quel dispositif pour lui succéder et quelles conséquences ? Un flou persiste sur le sujet au moment où nous écrivons.

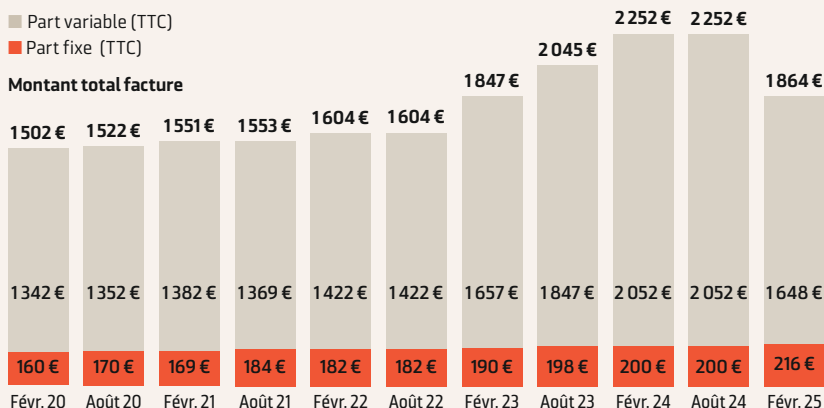
UNE AUGMENTATION DE LA TVA EN VUE ?

Pour les réseaux (l'acheminement), la Commission de régulation de l'énergie s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas de nouvelle hausse du Turpe avant août 2026. Mais les gestionnaires des réseaux soulignent depuis des mois que leurs besoins en investissements sont importants.

Quant aux taxes, la tentation a été forte il y a quelques mois d'augmenter la TICFE pour renflouer le budget de l'État. Il y a aussi le projet de relever la TVA sur l'abonnement de 5,5 à 20 %. De quoi alourdir encore une fiscalité déjà conséquente sur l'électricité alors que l'on souhaite développer son usage (pompe à chaleur, voiture électrique...). À suivre de près !

FANNY GUIBERT

Facture annuelle au Tarif réglementé



Évolution de la facture annuelle toutes taxes comprises pour un client moyen au Tarif bleu avec une option heures pleines/heures creuses, une puissance souscrite de 9 kVA et une consommation de 8 500 kWh répartie à 54 % en heures pleines et 46 % en heures creuses.

Source : Observatoire de la Commission de régulation de l'énergie avec nos calculs pour février 2025

Ne vous
laissez
pas faire

Commerce Exigez le produit en promotion !

Si un produit affiché en promotion dans un prospectus d'hypermarché se révèle introuvable en rayon, le détaillant peut être accusé de publicité trompeuse.

Rien de plus exaspérant que d'aller en magasin pour profiter d'une remise sur un produit et de constater qu'il n'est pas disponible, parfois même le premier jour de la promo.

Lorsqu'en 2020, «60» avait testé la réalité des promos dans les grandes surfaces, cette situation s'était présentée à de nombreuses reprises. Trop souvent, le prospectus présente des produits à prix attractifs, qu'on ne trouve pas ou plus en magasin lorsqu'on s'y rend, aux dates indiquées. Un constat partagé par NielsenIQ, qui confirmait un taux de rupture de stock de deux à trois points supérieurs sur les promos par rapport aux autres produits. Un distributeur tel que Carrefour ne le nie pas. « Certains produits en promotion font l'objet d'un engouement important, expliquait l'enseigne. Il peut donc arriver qu'ils ne soient plus disponibles tout de suite après le début de la promotion. »

LE DISTRIBUTEUR OBÉIT À DES RÈGLES

La réglementation sur ce point est pourtant sans ambiguïté : aucune publicité de prix ne peut être faite sur un article non disponible à la vente. En cas de rupture de stock, le distributeur doit se réapprovisionner et tout faire pour fournir ultérieurement le produit au client qui le réclame.

Le commerçant peut s'affranchir de cette règle uniquement si sa publicité mentionne le nombre de produits disponibles (s'il y a donc bien la mention « jusqu'à épuisement des stocks ») et si ce stock est proportionné

à la campagne publicitaire. Lorsqu'un article mis en avant manque, le détaillant est alors tenu de proposer un produit équivalent, ou de la gamme supérieure, au même prix. C'est ce que fait d'ailleurs Carrefour, en proposant « un produit de substitution équivalent au prix de celui en promotion, pour tout client qui le demande. » L'enseigne a déjà payé cher pour ne pas avoir respecté ces règles.

SIGNALEZ LES FRAUDES

En 2008, elle avait été condamnée pour publicité mensongère car, durant deux ans, les produits de ses catalogues promotionnels n'étaient pas tous disponibles en rayon. La cour d'appel de Paris lui avait alors infligé 750 000 € d'amende.

Si vous constatez de tels faits, et que le commerçant refuse de prendre votre commande, qu'il annonce ne pas disposer de l'article mis en avant dans la publicité, n'hésitez pas à effectuer un signalement auprès de signal.conso.gouv.fr, la plateforme de la Répression des fraudes. ●

LIONEL MAUGAIN

La référence à utiliser

L'article L121-4 du code de la consommation indique que le fait de proposer un produit à un prix indiqué, et de refuser ensuite de présenter l'article ayant fait l'objet de la publicité, ou refuser de prendre une commande ou de le fournir dans un délai raisonnable constitue une pratique commerciale trompeuse.



Assurance-vie

Mettre au jour tous les frais cachés

Enquête

De plus en plus d'assurances-vie comprennent une kyrielle de frais, pas toujours connus des épargnants et qui abaissent les rendements. Certains sont de véritables rétro-commissions perçues par les assureurs.

La majorité des épargnants recherchent une assurance-vie dont le capital est en sécurité, et qui rapporte, si possible, chaque année un peu d'intérêts. C'est pourquoi, l'assurance-vie est, depuis l'origine, majoritairement composée de fonds en euros. Ces fonds présentent un grand attrait : le capital et les intérêts sont en sécurité et définitivement acquis. L'épargne est en grande partie investie dans des obligations d'État et d'entreprises... d'où l'aspect sécurisé, puisque le remboursement est acquis.

DES UNITÉS DE COMPTE DOPÉES

Simple, efficace, mais pas très rentable pour les vendeurs qui tentent en plus de placer des fonds en unités de compte (UC) dans les assurances-vie. Avec succès : depuis une douzaine d'années,

Le montage dans les assurances-vie est devenu complexe...

les nouveaux contrats intègrent de plus en plus d'UC : elles représentant désormais environ 40 % des versements des épargnants.

Les fonds en unités de compte sont des poches d'investissement composées d'actifs divers comme des actions de sociétés cotées et non cotées. On y trouve les traditionnels Sicav et fonds communs de placement mais aussi des sociétés civiles immobilières et autres organismes de placements immobiliers. Alors pourquoi avoir compliqué l'assurance-vie avec des éléments difficiles à comprendre et à suivre ?

« Ce rééquilibrage entre fonds en euros et UC est favorable à une augmentation du rendement global des contrats »,



plaident les professionnels. Les rendements des fonds en euros s'établissent en effet à 2,5 % en moyenne en 2024, couvrant juste l'inflation (2 % pour l'année 2024).

Les investisseurs sont incités à doper la rentabilité de leur contrat en acceptant des UC, censées être plus rémunératrices. C'est souvent le cas ces dernières années d'ailleurs : les actions de sociétés, cotées ou pas, permettent de bénéficier de rendements supérieurs. France Assureurs indique qu'en 2023, la performance moyenne des UC (toutes catégories confondues) a atteint 7 %.

Attention à ce chiffre qui peut faire saliver. Il ne va pas dans sa totalité dans les poches des assurés. Il prend certes en compte les frais internes aux UC, mais pas tous les frais de gestion.

DES PRÉLÈVEMENTS PONCTUELS DISCUTABLES

Avec la souscription d'un contrat d'assurance-vie, plusieurs types de frais sont et seront prélevés. Des frais liés d'abord au contrat lui-même. Chaque organisme est libre de les imposer ou pas. Parmi les prélèvements ponctuels contestables, on trouve les frais de dossier éventuels, les frais d'entrée ou de versement, à régler au moment de la souscription puis lors de chaque versement, et les frais de sortie, acquittés lors de la fermeture du contrat ou lors de retraits partiels.

Si les frais de sortie, lorsqu'ils existent, atteignent 0,5 % en général, les frais d'entrée peuvent potentiellement représenter jusqu'à 5 % des fonds investis. En clair, si l'épargnant effectue un virement de 10 000 € sur son contrat, seuls 9 500 € seront effectivement investis, le reste est empoché par le vendeur. Un taux « confiscatoire » élevé et peu justifiable. « Quelques contrats ont supprimé ces frais, en particulier ceux commercialisés sur Internet, signale

Les unités de compte sont censées être plus rentables.

Yves Conan, vice-président de la plateforme Linxea. Les frais globaux des contrats sont d'ailleurs deux fois moins chers chez les opérateurs Internet que dans les grandes banques ou assurances. »

Les frais de gestion, eux, sont plus compréhensibles. Ils avoisinent les 1 %, en général et servent, comme le nom l'indique, à rémunérer la gestion du contrat. S'ajoutent ensuite, le cas échéant, des frais d'arbitrage. Ils sont prélevés chaque fois que des sommes sont transférées d'un sup-

port en unités de compte à un autre. « Ils représentent entre 0,5 et 1 % et certains sont plafonnés en montant, mais ils sont problématiques car ils incitent certains gérants à multiplier les arbitrages, surtout en fin d'année... » admet Thomas Perret, fondateur du site monpetitplacement.fr

UN MILLEFEUILLE TARIFAIRE

Enfin, il existe des frais de gestion pilotée ou sous mandat lorsque l'épargnant ne souhaite pas gérer seul son contrat. La gestion est déléguée à un partenaire de la compa-

Une perte de plus de 1 400 € en un an (Exemple fourni par Goodvest.fr)

Pour deux unités de compte de même catégorie (actions françaises, par exemple) et aux rendements annuels bruts équivalents, les rendements nets perçus par l'épargnant, à court et à long terme peuvent différer de manière significative selon sa cascade de frais. Et encore, les résultats nets auraient pu être moins attractifs si l'on avait intégré des frais de gestion pilotée ou d'arbitrage.

	Unité de compte 1	Unité de compte 2
Versement initial	50 000 €	50 000 €
● Hypothèse du rendement annuel (brut)	5 %	5 %
● Frais d'entrée	0 %	2 %
● Frais de gestion du contrat	1 %	1 %
● Frais courants	1,05 %	1,84 %
● Dont frais de rétrocession	0 %	0,79 %

1 an après

● Montant du portefeuille n+1 (brut)	52 500 €	51 450 €
● Frais enregistrés (dont frais d'entrée)	1 076 €	2 461 €
● Rendement annuel n+1 (net)	2,85 %	-0,02 %
Montant du portefeuille n+1 (net)	51 424 €	49 989 €

12 ans après

● Frais totaux perçus (dont frais d'entrée)	12 915 €	18 534 €
● Rendement réel cumulé sur 12 ans	36,19 %	22,09 %
● Rendement net annualisé	3,1 %	1,8 %
Montant du portefeuille après 12 ans	68 093 €	61 044 €

gnie d'assurance notamment pour les valeurs mobilières, actions et obligations. Ces délégations ont un coût, elles aussi, entre 0,5 et 1 % des encours. Ce millefeuille tarifaire est en principe détaillé chaque année dans un tableau mis à disposition de l'épargnant. À défaut de tout comprendre, on retient qu'il existe parfois plusieurs intermédiaires, qui prennent à chaque fois leur petit pourcentage. On peut parfois les faire sauter à la souscription, partiellement ou totalement, après négociation.

L'ÉPARGNANT NE SAIT PAS QU'IL EST PONCTIONNÉ

Mais ce n'est pas tout ! D'autres frais peuvent s'ajouter encore, attachés cette fois aux unités de compte et non négociables par l'assuré. Pour la bonne raison que celui-ci ne sait pas qu'il va être ponctionné. Ils sont « cachés » car ils n'apparaissent pas sur le document de présentation des frais. Ils pèsent lourd, et abaissent encore un peu plus le rendement potentiel.

Lorsque le gestionnaire d'une assurance-vie intègre une nouvelle unité de compte, le gérant de l'unité

Chaque gérant prélève sa com' propre à chaque fonds

peuvent s'établir pour chaque catégorie. « Par exemple, les frais moyens prélevés chaque année au sein des UC actions sont de 1,98 %, indique Cyrille Chartier Kastler, fondateur du site Good Value For Money, ceux des UC obligataires de 1,09 %, ceux des UC de Private equity (non cotées/Fonds communs de placement à risque) de 2,69 %. Ces frais s'additionnent aux frais annuels de gestion des contrats. Ainsi, si ces derniers sont de 0,80 %, l'épargnant supportera des frais globaux annuels moyens de 2,78 % sur les UC actions, de 1,89 % sur les UC obligataires, et de 3,49 % sur les FCPR. »

UN TABLEAU DES FRAIS PAS SIMPLE À TROUVER

Des frais récurrents significatifs qui peuvent encore grossir si l'on effectue régulièrement des arbitrages. Un tableau détaillé de ces frais doit obligatoirement être publié par les orga-

de compte en question va à son tour, prélever sa rémunération, dont une partie reviendra au gestionnaire...

Cette « commission » est propre à chaque fonds, mais des moyennes

nismes. Force est de constater que si certains jouent le jeu en publiant ce tableau sur leur site Internet, en accès libre et facilement repérable, d'autres ne le font pas ou obligent l'épargnant curieux à suivre une longue route pour y parvenir, après beaucoup d'efforts...

UN VÉRITABLE SYSTÈME DE MARGES ARRIÈRE

Une part majoritaire de ces frais cachés est conservée par le gestionnaire du fonds, tandis que l'autre est rétrocédée par la société de gestion d'actifs aux compagnies d'assurance et à leurs distributeurs. Un véritable système de marges arrière qui peut influencer le gestionnaire du contrat, tenté de sélectionner les UC les plus rémunératrices pour lui, même si elles n'offrent pas les meilleurs rendements.

« Les gestionnaires des contrats ont accès à trois sortes de parts de Sicav et FCP, explique Joseph Choueifat, fondateur de Goodvest : les parts dédiées aux particuliers qui comprennent des rétrocessions (2 % de frais, par exemple), les parts « clean share » qui n'en comprennent pas et ont donc moins de frais (1,2 % par exemple), et les parts réservées aux investisseurs institutionnels, encore moins chargées (0,80 % par exemple). Si le gestionnaire des contrats en a les moyens – il faut investir un montant important –, il peut demander à ce que ses contrats bénéficient de parts « clean share », permettant ainsi à ses clients d'abaisser leurs frais. »

Pour éviter le coût des rétrocessions à ses adhérents – de plus en plus attentifs aux frais – la puissante Association française d'épargne et de retraite (Afer) a récemment créé un contrat « clean share » Les conseillers sont rémunérés par l'assureur de la même manière, quelle que soit l'unité de compte distribuée.

Pour réduire la facture, l'épargnant doit éviter certains secteurs. « Les catégories les plus « chères » comme le



Frais et rétrocessions

Les rétrocessions accordées aux assureurs sont importantes (s'approchant parfois de presque 50 % du total, comme pour les actions Europe, par exemple) et grèvent encore le rendement global des unités de compte concernées.

	Frais courants moyens	Dont rétrocessions moyennes*
Unités de compte « Actions »		
• Actions France	1,98 %	0,84 %
• Europe	1,95 %	0,84 %
• Internationales	1,95 %	0,82 %
• Amérique du Nord	1,87 %	0,84 %
• Asie Pacifique	1,96 %	0,87 %
• Pays émergents	2,07 %	0,82 %
• BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud)	2,05 %	0,87 %
• Sectorielles technologies	2,00 %	0,84 %
• Sectorielles Écologie/Environnement	1,92 %	0,79 %
Unités de compte « Obligations »		
• Europe moyen/long terme	1,04 %	0,47 %
• Internationales	1,23 %	0,53 %
• High Yield	1,29 %	0,56 %
• À échéance	1,06 %	0,48 %
Fonds Private equity (FCPR/non cotés)		
• FCPR « à échéance »	3,03 %	0,96 %
• FCPR « à durée permanente » (« evergreen »)	2,61 %	0,53 %
Fonds immobiliers		
• OPCI	1,94 %	0,66 %
• SCI	2,25 %	0,66 %

* Reversées par les sociétés de gestion à la compagnie ou au distributeur

Source : goodvalueformoney.eu

non coté et l'immobilier ne doivent pas prendre une place trop importante, recommande Roger Caniard, directeur financier de la MACSF. D'autant plus qu'elles sont aussi les plus risquées. C'est pourquoi nous plafonnons l'exposition sur ces supports à 30 % maximum de l'encours du contrat. »

DES FONDS DÉRÉFÉRENCÉS À CAUSE DE FRAIS LOURDS

La présence de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) alourdit, par exemple, considérablement la note, certaines prélevant 12 % de

L'ACPR trouvait les assureurs-vie trop gourmands.

frais d'entrée ! « Pour les UC actions, conseille Yves Conan, le souscripteur peut faire cohabiter des Sicav ou FCP avec des fonds indiciels ETF, beaucoup moins chargés en frais. Encore faut-il que la compagnie le permette car beaucoup d'entre elles ne référencent pas encore les ETF. » Trouvant les assureurs-vie trop gourmands, le régulateur du secteur, l'ACPR, affiliée à la Banque de France, a demandé en 2022 aux compagnies de mettre en place un

plan de réduction. En 2023, la fédération France Assureurs a envoyé ses recommandations « Valueformoney » à ses membres. L'idée est que les fonds affichant des frais lourds et une performance décevante soient déréféréncés. « Les déréféréncements d'UC pas assez compétitives sont désormais plus courants, note Simon Le Dily, directeur général adjoint en charge de la direction financière de La France Mutualiste. Le dispositif challenge les gestionnaires. »

PERFORMANCE PEUT RIMER AVEC RISQUE

« Des frais plus élevés que la moyenne peuvent être justifiés par des performances également bien au-dessus de la moyenne, ajoute Michel Agou, directeur de l'ingénierie financière de la Carac. Mais il faut alors contrôler régulièrement la réalité de cette surperformance. En tout état de cause, nous contrôlons aussi le niveau de performance par rapport au niveau de risque. Plus celui-ci est élevé, plus la performance doit être élevée aussi. »

Un début d'amélioration ? Le dispositif n'est pas contraignant, mais les compagnies se sont engagées à le respecter et une réduction des frais des UC est déjà constatée depuis 2023, affirme France Assureurs.

Reste que cachés ou pas, les frais restent trop importants dans les contrats vendus par les réseaux traditionnels, bancaires et assurances. Si l'enveloppe assurance-vie offre d'incontestables avantages fiscaux (plus-values exonérées au bout de huit ans de détention et fiscalité attractive lors des successions), elle n'est pas toujours à la hauteur en termes de rendements servis aux souscripteurs. La faute en partie à ce système de rétro-commissions passées sur le dos de l'épargnant embarqué dans des UC risquées et peu compréhensibles, sans qu'il ne le sache et sans que son intérêt soit défendu. ● FRANÇOISE PAOLETTI-BENAZIEZ



Assurance obsèques Plus de clarté en vue

Zoom

De nombreux contrats obsèques, perclus de frais et de clauses légales mais limites, sont abusifs. Des évolutions sont envisagées, applicables dès cet été. En attendant, la vigilance reste de mise.

À la douleur de perdre un proche, s'ajoute souvent celle de constater, au moment de faire jouer l'assurance obsèques, que ses volontés ne sont pas toujours respectées, ou qu'il s'est fait abuser.

En 2023, 205 000 prestations funéraires ont été couvertes par une assurance obsèques, soit un tiers des décès. Occupé par les assureurs, les banques et les opérateurs funéraires, le marché pèse 1,8 milliard d'euros de cotisations pour un volume de plus

de 5,4 millions de contrats en cours. Deux formules existent : la première, choisie huit fois sur dix, prévoit le versement d'une somme à un proche désigné afin de contribuer au financement des frais de funérailles. La seconde est un contrat en prestations dans lequel le client détaille les obsèques dont il souhaite bénéficier, charge ensuite à l'assureur de verser le financement à l'opérateur. Depuis des années, plusieurs situations inadmissibles demeurent, comme l'a souvent déploré «60».

Il arrive que personne ne soit informé de l'existence du contrat.

Primo, celle de cotiser si longtemps que le cumul des primes versées pendant des années finit par être nettement supérieur à la somme remise au bénéficiaire au moment de la disparition du souscripteur.

Deuxio, il arrive également que le contrat obsèques ne soit jamais exécuté car personne n'en connaissait l'existence. Les sommes cotisées sont alors perdues.

Tertio, il arrive aussi que le décès survienne et que la garantie ne s'applique pas, du fait d'un délai de carence. Certains contrats imposent jusqu'à deux ans d'attente (carence) avant d'entrer en vigueur. Si le souscripteur décède entre-temps, rien ne sera versé ! Des pratiques légales, mais tellement déséquilibrées que les banques, assureurs et opérateurs funéraires vont devoir en changer.

VERS DAVANTAGE DE PÉDAGOGIE

Après plusieurs mois de concertation avec les associations de consommateurs et les pouvoirs publics, les professionnels se sont en effet engagés devant le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) à faire preuve de davantage de pédagogie et à changer quelques aspects de leurs contrats. D'abord, le mécanisme sera plus clair. Un tableau standardisé sera remis à la souscription. Il est basé sur l'exemple d'un versement de 5 000 € à l'échéance, ce qui représente plus ou moins le coût des obsèques. Ce tableau indiquera le montant cumulé des cotisations que le client versera en fonction de son âge à la signature (50, 60 et 70 ans), ainsi que la valeur du contrat à différentes périodes. Car certains contrats, comparables à une assurance-vie classique, peuvent être rachetés totalement ou partiellement : ils permettent de récupérer les sommes déjà versées. Toutefois, l'assureur s'octroie alors souvent le droit de conserver un pourcentage des sommes déjà versées, notamment lorsque le rachat intervient dans les premières années. Pour lutter contre le cumul de primes qui dépassent, en toute fin, le capital qui sera versé, les professionnels s'engagent à proposer, dans ce type de contrat, une option de cotisations temporaires lorsque le plafond du capital est atteint. Enfin, les professionnels limiteront le délai de carence à un an maximum.

Les contrats les plus onéreux sont trop souvent mis en avant.

Tous ces engagements ne suffiront cependant pas à régler l'entière-teté des problèmes de conseils à la souscription, confirmés lors d'une enquête mystère organisée en 2023 par l'Autorité de contrôle prudentiel

et de résolution (ACPR). Le gendarme du secteur a envoyé 300 visiteurs dans seize réseaux de distribution de contrats d'assurance obsèques, entreprises de pompes funèbres, organismes

d'assurance et établissements bancaires. Conclusions de la campagne : les vendeurs n'interrogent pas assez les clients, notamment sur le fait de savoir s'ils choisissent à l'avance les prestations (inhumation/crémation, modèle de cercueil...) ou seulement le financement. L'information sur l'intérêt de rédiger une clause bénéficiaire personnalisée n'est pas assez évoquée.

DES FRAIS CUMULÉS QUI ROGNENT LE CAPITAL

Les visiteurs ne sont pas non plus clairement mis au courant du risque que le capital garanti est insuffisant pour couvrir l'intégralité des frais d'obsèques.

En creux, l'enquête de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution révèle que les contrats les plus onéreux sont promus, et pas forcément les solutions les plus adaptées. Car les frais, justement, peuvent être

très nombreux : frais d'entrée, de dénouement, sur versement, de gestion, frais liés à la distribution du contrat... tout cela cumulé peut rogner sérieusement le capital.

Ce n'est pas le seul point à étudier. Comme on l'a vu, faites-vous bien préciser si le contrat est à fonds perdu, c'est-à-dire que les cotisations sont définitivement acquises à l'assureur et que le contrat n'est exécuté qu'en cas de décès ; ou si vous pouvez y mettre fin de votre vivant, en le rachetant.

LES PRINCIPAUX POINTS DE VIGILANCE

Vous pouvez déposer un montant unique à la souscription, ou choisir une prime régulière pendant une durée déterminée (un, cinq, dix ans par exemple) ou indéterminée, jusqu'à votre décès. Le montant de la prime est alors calculé en fonction de la durée choisie.

Demandez si les fonds sont un peu, beaucoup ou pas du tout investis en unités de compte (c'est-à-dire soumis aux aléas des marchés financiers), ce qui est susceptible de faire baisser le capital déposé et peut, à terme, s'avérer insuffisant pour payer vos obsèques.

Sachez, par ailleurs, que le capital n'est pas versé si le décès est arrivé alors que la personne était alcoolisée ou sous l'effet de drogues non prescrites médicalement.

Quand un proche disparaît, la famille peut vérifier, en cas de doute, s'il avait souscrit un contrat d'assurance obsèques. Rendez-vous pour cela sur le site de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira), qui réunit tous les contrats des assureurs. Il suffit d'indiquer les coordonnées du défunt et de joindre un acte de décès. Mais le plus simple reste évidemment d'informer vos proches dès la souscription d'un contrat. ●

LIONEL MAUGAIN

BON À SAVOIR

Lorsqu'une personne décède, ses comptes sont bloqués, sauf pour le financement des obsèques. Il est possible de prélever ce montant sur le compte du défunt dans une certaine limite. Depuis le 1^{er} janvier, le montant maximal a été rehaussé à 5 910 €, contre 5 830,50 € auparavant. Pour bénéficier de cette somme, les proches doivent présenter une facture des frais d'obsèques à la banque.

RÉSEAU 60



À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com ou une association de consommateurs (adresses page 18).

À vue de nez

Natacha B./69 Lyon

Ils ne sont plus au parfum

J'ai commandé trois flacons de parfum de marques différentes sur le site de la parfumerie Nocibé. À leur arrivée, je m'empresse de les sentir. Quelle déception ! Leur odeur est trop forte et très inhabituelle pour moi qui les achète depuis des années. Je fais une réclamation à Nocibé, qui me redirige vers les fabricants. En effectuant des recherches, je comprends que les parfumeurs ont changé certains composants, désormais interdits dans l'Union européenne. Cela s'apparente à de la tromperie pour le consommateur. Le nom du parfum reste inchangé, alors qu'il est méconnaissable. Les flacons ne comportent aucune mention de ces formulations différentes. Ces "nouveaux" parfums me déplaisent tant que je ne les porterai pas ! C'est de l'argent dépensé en pure perte, car je ne peux pas me faire rembourser !

Moins, c'est plus ! Didier L., par courriel

À l'unité, on ne boit pas du petit lait !

J'ai pris une bouteille de lait dans un pack de huit vendu 9,36 €, soit 1,17 € le litre. Arrivé à la caisse, le lait est passé à 1,68 €. Je suis allé à la caisse centrale demander des explications et il m'a été répondu qu'il fallait acheter le pack de huit pour obtenir ce prix moindre au litre. Est-ce normal ?



LA RÉPONSE DE 60

Le fait que le lot de huit soit moins cher au litre que la simple bouteille est logique, puisqu'il s'agit d'une réduction consentie pour l'achat d'une certaine quantité. Ce qui serait anormal, et qui est régulièrement pointé par «60», c'est que le pack soit plus cher au litre ou au kilo que la bouteille à l'unité. Mais lorsqu'il vend un produit en lot, le commerçant doit non seulement indiquer le prix global du lot en valeur absolue, et au litre ou au kilo, mais il est aussi tenu de mentionner le prix à l'unité. Si, dans ce magasin, le prix d'une seule bouteille (1,68 €) n'est pas mentionné, il n'est pas dans la légalité. Signalez-le sur signal-conso.fr, la plateforme de la Répression des fraudes (DGCCRF).



EN REVANCHE, VOUS SEREZ CONTENT...
... MON SYSTÈME DE BLOCAGE DES ROUES, LUI, EST TOUT NEUF!



À l'impossible... Thierry S., par courriel

Un bloc ABS d'occasion

Mon fils a un bloc ABS défectueux sur son Opel Corsa D 1,3 CDTI de 2013. Le concessionnaire Opel n'est pas en mesure de le remplacer avec du neuf mais propose un bloc reconditionné. Est-ce légal sur une pièce de sécurité aussi importante ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Les réparateurs doivent, depuis 2017, permettre aux consommateurs d'opter pour des pièces de réemploi. Les textes (articles R. 224-22 et suivants du code de la consommation) donnent une liste d'équipements pour lesquels cette option doit toujours être proposée, par exemple les pièces d'optique ou de carrosserie amovibles. Ils ne l'imposent pas pour quelques pièces, dont les éléments de freinage, catégorie à laquelle le bloc ABS appartient puisqu'il permet d'éviter le blocage des roues et donc les dérapages en cas de freinage d'urgence. « Exclure de l'obligation de proposer ne veut pas dire interdire de proposer », explicite Julien Dubois, président de l'organisation professionnelle Mobilians Remanufacturing. Il n'est donc pas interdit de proposer un bloc ABS reconditionné. Le consommateur est, en principe, libre de refuser, mais si la pièce neuve n'est plus disponible, il n'a plus vraiment d'autre choix qu'une pièce de réemploi.

ILLUSTRATEUR : PASCAL GROS

L'appli a bon dos Errol B./17 La Rochelle

Lidl ne sait plus convertir ?

Je vais faire des courses au magasin Lidl de Lagord (17). J'active dans l'application Lidl Plus la réduction de 15 % proposée pour l'achat d'une bouteille d'huile d'olive vierge extra bio. Mais après le paiement, je constate que la réduction n'a pas été appliquée. Je le signale à la responsable du magasin qui, après avoir sous-entendu une mauvaise manipulation de ma part, tente l'opération à son tour. Sans succès. Après recherche, elle finit par me dire que la bouteille de 750 ml n'est pas concernée par la réduction qui s'applique seulement aux bouteilles de 0,75 l (!). Étrange, car il s'agit d'un produit de marque distributeur, la seule huile d'olive vierge bio présente en rayon. On se gardera de penser que l'utilisation de graphies différentes pour la contenance serait une stratégie pour tromper le consommateur !

Vos papiers ! Colette H., par courriel

Wonderbox ultrasoupçonneux

Pour Noël, j'ai commandé en ligne un coffret cadeau Wonderbox qui n'a jamais été livré par le transporteur DPD. Contacté, le service client reconnaît que l'adresse de livraison ne correspond pas à celle renseignée dans la commande. J'effectue donc une demande de remboursement auprès de Wonderbox... qui exige ma carte d'identité pour diligenter une enquête, préalable à tout remboursement. Une demande de données personnelles qui peut décourager certains consommateurs d'aller au bout de la procédure et que j'estime disproportionnée. Qu'en pensez-vous ?



LA RÉPONSE DE 60

Dans la mesure où le service client de DPD reconnaît avoir envoyé le colis au mauvais endroit, la demande d'une pièce d'identité paraît inutile. Si un doute persiste côté Wonderbox, la confrontation de l'adresse de livraison au bon de commande devrait suffire à identifier la cause du problème. Vous pouvez rappeler ces faits à l'entreprise. Si vous êtes

prêt à exercer un bras de fer en refusant d'envoyer votre carte d'identité, ce qui est votre droit, vous pouvez énoncer l'article 5 du Règlement général de la protection des données (RGPD) : « Les données à caractère personnel doivent être [...] collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. » Si Wonderbox persiste, il sera, hélas, plus simple de leur fournir la carte d'identité réclamée.

UPS a perdu son GPS Delia Aterido/95 Sannois

Où est passé le livreur ?

Après deux semaines de retard de livraison, nous avons appelé tous les jours le numéro surtaxé du livreur UPS (facturé plus de 15 € !), pour avoir la même réponse : le livreur est passé, mais il n'y avait personne. Or mon mari était bien présent et aucun avis de passage n'a été déposé. Nous avons fini par recevoir un courriel nous prévenant que le colis avait été déposé dans un point relais dans une autre ville du département. Depuis, nous essayons d'obtenir réparation et on nous envoie sur les roses. Quand on voit le chiffre d'affaires d'UPS dans le monde, c'est rageant !



Noir c'est noir ! Dominique Kaplan/29 Brest

La tablette, au chocolat ou au sucre ?

J'ai acheté une tablette de chocolat noir, la mention « original » me laissant penser à un chocolat riche en fèves de cacao. Or, la composition indique le sucre en ingrédient principal avec plus de 50 g pour 100 g de produit, ainsi que 30 g de matière grasse. Avec si peu de cacao, l'appellation « chocolat noir » est-elle respectée ?



LA RÉPONSE DE 60

C'est limite... mais autorisé. La composition du chocolat noir est encadrée par le décret n° 76-692 du 13 juillet 1976, selon lequel il doit contenir au moins 43 % de matière sèche totale de cacao (comprenant la pâte et le beurre de cacao), dont 26 % au moins de beurre de cacao. Le reste peut être complété par du sucre ou

encore d'autres matières grasses comme le beurre pâtissier, ainsi que par des arômes et de la lécithine de soja. Concernant votre tablette, la prédominance du sucre tient au faible pourcentage de cacao utilisé, probablement guère supérieur aux 43 % réglementaires. Et l'allégation marketing "original" ne garantit en rien la richesse de ce produit en fèves de cacao. Quant à connaître

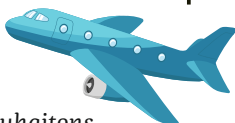


la quantité de beurre de cacao (comprise dans le pourcentage global de cacao d'une tablette) mise en œuvre, sachez qu'elle n'est jamais indiquée sur l'emballage ; les fabricants

estiment que cette information fait partie du "secret" de leurs recettes. Plus il y en a, plus le chocolat est onctueux, mais plus il peut perdre de sa saveur et de son amertume.

24 heures seulement Stéphane F./91 Ris Orangis

Trop tard pour annuler !



J'ai acheté deux billets d'avion sur Transavia par carte bancaire. Mais nous avons changé d'avis et souhaitons annuler notre voyage. Disposons-nous d'un délai de rétractation de sept jours ? Le voyage n'est prévu que dans trois mois...



LA RÉPONSE DE 60

Le droit de rétractation de quatorze jours s'impose pour les achats à distance (article L. 221-18 du code de la consommation), mais il y a des exceptions, comme les billets de transport (train, avion, bateau), les locations de voiture... Donc, vos billets seront perdus, si vous ne les utilisez pas, et seules les taxes aériennes pourront être réclamées. Toutefois, il existe une "règle des 24 heures" qui autorise, au titre de l'erreur, l'annulation dans les 24 heures, sans frais et sans raison, d'un billet d'avion acheté un peu trop vite. Avec une condition toutefois : que la

réservation ait été réalisée directement auprès de la compagnie aérienne concernée, et non via une agence, et que la date du vol ne soit pas trop proche de celle de l'achat du billet. Cette règle, appliquée aux États-Unis, est diversement mise en œuvre par les compagnies aériennes européennes, d'autant qu'elle n'est pas toujours clairement énoncée sur leurs sites. British Airways, SAS, KLM ou Air France l'appliquent, tout comme Transavia, seule compagnie low cost dans ce cas. En d'autres termes, pour annuler votre billet sur Transavia sans motif, et sans être pénalisé, vous ne disposez que de 24 heures.

Ras le bol des mises à jour !

Bernard L., par courriel

Nos lecteurs ont des idées

Ce message pour exprimer mon ras-le-bol. Il y en assez des mises à jour qui ne se font plus sur certains produits ! Mon PC avec Windows ? Plus de mises à jour, il fonctionne, mais je dois le changer ! Mon iPhone, plus de mises à jour, je peux le jeter. Mon décodeur de parabole Fransat ? Je dois changer de carte tous les quatre ans, et payer 15 € à chaque fois, alors qu'il est annoncé gratuit. À l'heure de l'économie circulaire, de l'interdiction de l'obsolescence programmée et de l'écologie, il est invraisemblable d'avoir des entreprises qui font de l'argent sur des renouvellements de matériel qui fonctionnent, mais qui, pour de mystérieuses raisons, ne peuvent plus faire l'objet de mises à jour. Il me semble que le ministère de l'Écologie et l'Europe seraient bien inspirés de se saisir de ce sujet. Si, par exemple, on obligeait les entreprises à remplacer les produits rendus obsolètes, je pense que les mises à jour se feraient sans souci.

Des CGU claires Laurence Noir/90 Meroux-Moval

Vérifiez si l'avoir est contestable

Je dispose actuellement d'un avoir chez Ikea pour des produits retournés dont le remboursement en numéraire m'a été refusé. Cet avoir est valable jusqu'en mai. Le problème, c'est que je n'ai plus besoin d'acheter quoi que ce soit chez Ikea. L'enseigne est-elle dans son droit quand elle délivre un avoir plutôt que de rembourser ?

60 **LA RÉPONSE DE 60**
Les conditions générales de vente d'Ikea prévoient, pour les articles non déballés comme pour ceux déballés mais non utilisés, un remboursement en « carte avoir ou mode de paiement initial », selon le choix du consommateur. Et ce, pour des produits achetés en magasin, ce qui est le choix d'Ikea (le droit de rétractation ne s'impose que dans

le cadre de l'achat en ligne). En revanche, toujours selon les conditions générales d'Ikea, pour des « articles montés et testés », c'est-à-dire déballés et qui présentent des traces d'usures mineures, le remboursement ne se fera que sous la forme d'une carte avoir. Si vous êtes précisément dans ce cas, l'entreprise a le droit de vous imposer un avoir, sauf si le produit retourné est défectueux.

« »

Jackie F., par courriel
Le post du mois
Télé, téléphone... même agacement
De plus en plus souvent, à la télévision, il nous est proposé d'appeler des numéros payants pour participer à des jeux, donner son avis, témoigner... Cela finit par être aussi agaçant que le démarchage téléphonique !



Congé de reprise, mode d'emploi Pierre V., par courriel

La famille passe avant tout...

Je suis propriétaire d'un appartement actuellement occupé par un locataire. Je souhaite rompre son bail pour y loger ma fille. Comment procéder ?

60 **LA RÉPONSE DE 60**
L'article 15, I de la loi du 6 juillet 1989 énumère les bénéficiaires potentiels du « congé de reprise » : le bailleur lui-même, son conjoint, son partenaire de pacte civil de solidarité (Pacs), ses ascendants, ses descendants ou ceux de son conjoint, partenaire ou concubin notoire (depuis au moins un an à la date du congé). Ce congé doit être délivré par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis en main propre contre récépissé ou encore par acte de commissaire de justice, au minimum six mois avant

l'échéance du bail, à tous les signataires du bail. Vous devez mentionner dans la lettre que vous reprenez le logement pour y loger votre fille, en mentionnant son nom, prénom et adresse. Votre lettre doit aussi expliquer « le caractère réel et sérieux de la reprise du bien ». Même si ce n'est pas une obligation légale, reproduire l'article 15, I de la loi du 6 juillet 1989 est conseillé. Il indique au locataire que vous usez d'un droit légal, et qu'il ne peut pas s'y opposer sauf exceptions. La notice d'information liée aux voies de recours et d'indemnisation du locataire doit également être jointe au congé.

« »

- Vous recherchez des conseils.
- Vous avez subi un préjudice.
- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous souhaitez réagir à un article.
- Ça vous choque, ça vous agace.
- Vous voulez lancer une alerte.

60
millions
de consommateurs

Devenez consom'acteur : racontez-vous, écrivez-nous !

redactionweb@inc60.fr ou INC, 76, avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

La déferlante Cristaline

Vous connaissez ? Forcément ! Et vous en buvez ? Peut-être bien... Si je veux ici vous parler de Cristaline, c'est que j'ai été choquée par ce que j'ai découvert. Je suis tombée sur le classement des produits les plus vendus dans les grandes surfaces, l'an dernier.

C'est bien simple : la Cristaline inonde tout ! Le pack de six bouteilles d'1,5 litre est la référence la plus achetée dans les grandes surfaces, de très loin. Une championne toutes catégories avec 268 millions de packs passés en caisse en 2024. Tenez-vous bien, la deuxième meilleure vente de l'année, c'est... encore de la Cristaline, la bouteille d'1,5 litre cette fois, avec 220 millions d'unités écoulées. Si je compte bien, nous en sommes donc déjà à 1,54 milliard de bouteilles vendues. Et ce n'est pas tout : le numéro 7 des ventes c'est la Cristaline en format de 50 centilitres ; le numéro 8, c'est le pack de Cristaline de 6 x 50 centilitres. Ce qui nous fait 318 millions de (petites) bouteilles en plus. Vertigineux, dingue, évidemment. Mis bout à bout, si l'on ajoute tous les formats, on atteint 2,4 milliards en 2024. J'ai calculé, cela représente 76 bouteilles vendues chaque seconde, nuit comprise.

J'en ai parlé au chef du rayon du magasin où j'ai mes habitudes. « C'est le seul produit qu'il faut réapprovisionner, même à dix minutes de la fermeture, me confirme-t-il. Les gens ne se reportent pas sur une autre eau si elle vient à manquer. J'ai déjà vu des clients trépigner devant un rayon vide pendant plusieurs minutes ». Ce qui est fou, c'est que les quinze premières ventes dans les grandes surfaces, sont squattées par quinze produits liquides : des eaux (Volvic, Badoit), mais aussi des sodas (dont quatre références de Coca-Cola) et des

bières (Heineken, Bavaria 8.6). Il faut attendre la 16^e place pour trouver le premier produit solide, le camembert Président.

Les Français achètent donc un océan de plastique de plus en plus grand chaque année, alors que ces mêmes Français, nous tous quoi, sommes bien informés des ravages dudit plastique, qu'on trouve un peu partout sous forme de microparticules. Y compris dans la Cristaline...

Rappelons donc gentiment sans braquer personne, que la production de plastique est l'un des processus les plus énergivores de la planète. Ce matériau est fabriqué à partir de pétrole brut, transformé en polymère à l'aide de chaleur et d'additifs.

En 2019, les plastiques ont généré 1,8 milliard de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, soit 3,4 % des émissions mondiales selon l'ONU.

La question qui me tараude, c'est pourquoi acheter toujours plus de bouteilles ? J'ai demandé à mes collègues, mes amis, ma famille qui en sont de fervents siroteurs : « Elle a meilleur goût que l'eau du robinet, elle est plus pratique, elle est plus sûre ». Et c'est la moins chère. De plus, elle a été épargnée par le récent scandale des eaux contaminées. Rappelez-vous, il y a quelques années, Cristaline s'était clairement positionnée contre l'eau du robinet avec une éblouissante affiche. Elle montrait une cuvette de W.-C. barrée d'une croix avec le slogan « Je ne bois pas l'eau que j'utilise ». Pour ce dénigrement, la société Cristaline avait été condamnée à 100 000 € de dommages et intérêts. Une goutte d'eau. ●



76 bouteilles vendues chaque seconde, nuit comprise.



Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, Le Polaris, 76 avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

L'alerte

Des milliers de produits alimentaires industriels contiennent, à notre insu, des nanoparticules qui peuvent s'avérer dangereuses pour notre santé. *p. 28*



La mention spéciale 16,1/20

Air fryer Ninja Pro
Efficace pour la cuisson des frites, autant que pour la viande et les petits gâteaux, cet air fryer (130 €) séduit pour sa simplicité d'usage et sa facilité de nettoyage. *p. 34*

La rumeur

Aucune sanction n'est prévue lors d'un contrôle technique automobile pour un dispositif AdBlue désactivé, contrairement à ce qu'on peut lire parfois sur Internet. *p. 46*



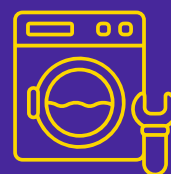
Le paradoxe

Il y a peu à attendre de la plupart des sérums antirides, même si leurs effets sont jugés plutôt satisfaisants par les utilisatrices. *p. 19*



L'idée reçue

Cartons de pizza, contenant de plats préparés, on les glisse dans la poubelle de recyclage avec tous les emballages, qu'ils soient sales ou non. *p. 42*



Le gadin

Le taux de fiabilité des lave-linge a chuté de 84,8 % à 74 % en un an et demi. En partie parce que nous avons pris en compte les appareils de moins de douze ans contre dix auparavant. *p. 8*

Le chiffre marquant

1,8 milliard d'euros

C'est le poids des cotisations de l'assurance obsèques, ce qui correspond à 5,4 millions de contrats en France. *p. 60*

La mise en garde

Les offres d'électricité à prix fixe ne protègent pas d'une flambée des factures puisque les taxes ne sont pas concernées. Or celles-ci augmentent ! *p. 52*



Le bon plan

Face aux mutuelles traditionnelles, des communes proposent des contrats de complémentaires santé sans conditions de revenus et sans limites d'âge. *p. 26*

Prochain numéro le 24 avril

Ne manquez pas notre hors-série



Actuellement en kiosque et en version numérique
sur <https://boutique.60millions-mag.com> et sur l'appli mobile 60

